

LA
FRANCE ISRAÉLITE.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTORE DE NOTRE LITTÉRATURE

PAR E. CARMOLY,

Membre de la Société Asiatique de Paris, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société Asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de la Société de Sciences médicales de la Moselle, de la Société de Littérature de Leyde, de l'Académie de Stanislas de Nancy, de l'Académie impériale de Metz.



FRANCFORT s/M.

H. BECHHOLD, LIBRAIRE-EDITEUR.

1858.

INTRODUCTION

I

De l'état civil et politique des Israélites de France.

Nous allons tracer rapidement l'histoire d'une colonie mémorable qui a précédé les Francs dans les Gaules et qui s'y est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui abondent en cette matière, car deux partis, opposés par une constante animosité religieuse, ont, jusqu'à présent, défiguré les faits et dénaturé les choses. Les uns présentent le peuple juif comme un peuple divin, les autres comme une race impie; les premiers lui font gloire de son attachement à la foi de ses pères, les seconds lui reprochent de s'obstiner dans cette même croyance; ceux-ci lui imputent les vices les plus honteux, ceux-là le vantent comme le modèle de toutes les vertus.

Il faut se mettre en garde contre ces deux extrêmes. Les juifs, comme tous les autres peuples, ont commis des fautes sans en être plus méprisables; ils formèrent une nation distinguée, mais coupable d'erreurs dont elle-même a été la première victime. Sortis d'une faible tribu de pasteurs, ils furent bientôt asservis par un peuple puissant qui les réduisit à l'esclavage.

Un homme doué d'un génie supérieur, un prophète interprète de la parole divine, les appela bientôt à la liberté; il brisa leurs fers et les dota d'une législation émanée de Dieu même.

Ce code de lois, en leur donnant une nationalité et une unité que rien n'a pu rompre, les rendit odieux aux autres peuples, qui les regardaient comme des barbares, parcequ'ils avaient conservé leur caractère primitif, parcequ'ils étaient toujours restés semblables à eux-mêmes au milieu de la mobilité incessante des nations voisines. Tel a été en réalité le principe des malheurs qui, depuis, ont poursuivi sans relâche les israélites. Cette remarque, qui ne peut échapper à un historien impartial, mérite la plus grande attention; elle explique les réprobations continuelles que les juifs ont supportées dans tous les temps et dans tous les pays.

Voyez, en effet, les accusations proférées contre eux, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours. Aman, les dénonçant au roi de Perse, disait : « Il y a un peuple dispersé et répandu entre les peuples, par toutes les provinces de ton royaume, qui a des lois différentes des autres et qui n'observe point les lois du roi [1]. »

Cicéron, plaidant contre eux, pour le jeune Flaccus, s'écriait : « Chaque peuple a ses adorations, comme nous avons le culte de nos dieux; mais la religion des juifs est tellement en opposition avec la splendeur de cet empire, la gloire de notre nom et les institutions de nos ancêtres, qu'elle nous fait horreur [2]. »

Tacite a dit : « Les juifs considèrent comme profane tout ce que nous tenons pour sacré; ce que nous défendons, ils le permettent [3]. »

Quelle fut l'imputation de saint Ambroise lorsqu'il les accusait devant l'empereur Théodose? « Les juifs, s'écriait-il, refusent d'obéir aux lois romaines, les regardant comme criminelles [4]. »

Ecoutez cette autre voix qui s'adresse, quinze siècles plus

tard, à Napoléon : « Les juifs ne reconnaissent point les lois de la France[5]. »

A ces clameurs de réprobation universelle, les peuples de la Grèce et de Rome, de Bagdad et du Caire, musulmans et chrétiens, se sont levés comme un seul homme pour exterminer Israël. Les chrétiens surtout, aux yeux de qui le peuple juif était encore un peuple déicide, professaient contre eux la haine la plus profonde, et cette haine implacable enfanta les imputations les plus horribles, les préventions les plus incroyables.

Déshérité, d'ailleurs, de tous les avantages sociaux, privé de la faculté de donner à son émulation, à son active industrie, aucun but honorable; victime de soupçons que désavouaient la politique et l'humanité; régi enfin par des règlements et des lois qui, en perpétuant son isolement, lui laissaient des habitudes que l'oppression seule avait formées et qu'on feignit de croire dérivées de sa croyance et de ses dogmes, le peuple juif traînait, au sein des nations étrangères, une existence vraiment exceptionnelle.

Il n'y eut guère d'imputations outrageantes dont il ne fut l'objet. Les histoires de maléfices, d'empoisonnements, d'hosties percées, d'enfants massacrés, sans cesse reproduites, n'ont que trop servi de prétextes à l'avarice, d'auxiliaire au fanatisme et à la rapine. Dans les calamités publiques leur chaîne devint toujours plus pesante. L'ardeur du prosélytisme accrut encore leur infortune. Un sentiment d'horreur nous saisit quand on voit les tourments barbares qu'ils subissaient sur les prétextes les plus vains, lorsque leurs bourreaux, violant toutes les formes de la justice, les livraient, sans examen, sans procédure, aux bras du fanatisme populaire, toujours prêt à les frapper.

Au milieu de ces atroces persécutions, le peuple israélite, si long-temps élu et protégé de Dieu, loin de douter de lui-même, de croire à l'abandon du Seigneur, s'enorgueillissait au contraire de son humiliation, mesurant, dans le secret de son

cœur, sa grandeur future d'après son abaissement présent. Alors il s'exaltait dans une religieuse espérance, il supportait avec joie toutes ses misères, et se chantait à lui-même : *Post tenebras spero lucem.*

Cette exaltation religieuse, cette idée d'une prédilection exclusive de Dieu en sa faveur, soutint le peuple juif et l'empêcha de succomber à ses malheurs. Il n'a cessé d'espérer le brillant avenir que ses livres sacrés lui ont promis; il s'est consolé de l'injustice des nations, persuadé qu'un jour on le verrait rentrer triomphant dans sa patrie avec le Messie prédit par les prophètes.

Un trait caractéristique de la physionomie du peuple juif, c'est le zèle religieux si intimement uni au désir ardent des biens matériels; c'est ce mélange de cupidité et d'abstinence qui le porte tour à tour, et presque en même temps, à rester aussi fidèle aux lois du Talmud qu'aux soins de sa fortune, à courir toute la semaine après les avantages commerciaux et à les repousser si on les lui offre le jour du sabbat. Ce double caractère d'égoïsme mercantile et de sentiment religieux nous montre constamment ce peuple à deux faces : tantôt avare, tenant captifs ses débiteurs, et tantôt généreux, abandonnant à ces mêmes débiteurs sa fortune et ses biens. Un autre trait caractéristique de la physionomie du peuple israélite, c'est son amour constant pour la science et les lettres. En France, cet amour était immense, comme on peut en juger par l'aperçu que voici :

II

De la littérature des Israélites de France.

C'est avec un sentiment de plaisir et de bonheur que j'aborde l'histoire littéraire des israélites de France. Toutes les

émotions, toutes les susceptibilités du patriotisme, sont légitimes, pourvu qu'elles aient leur source dans des données exactes et vraies. Les lettres hébraïques en France ont exercé sur le monde israélite la même influence que la littérature française sur la civilisation européenne. Depuis les bords de la Seine jusqu'aux rives du Gange, du fond de l'Afrique jusqu'aux extrémités de l'Amérique, les œuvres bibliques et talmudiques des écoles de Troyes, de Ramerupt, de Dampierre et de Paris, sont devenues les guides ordinaires des synagogues. Il n'est venu dans l'idée de qui que ce soit, depuis huit siècles, de remplacer les commentaires de Raschi sur le Talmud ou les suppléments (Tosafôt) de ses successeurs. Le premier livre sorti des presses hébraïques, après l'invention de l'imprimerie, fut un ouvrage d'un écrivain français israélite.

C'est en France que l'éloquence et la poésie hébraïques eurent de nobles interprètes; la fable et les contes y trouvèrent d'habiles écrivains. C'est encore dans notre beau pays que parurent les premières et les plus importantes versions de l'arabe. L'astronomie et les mathématiques y avaient des chaires, et l'art de guérir fonda la faculté de Montpellier.

Une civilisation si brillante ne pouvait échapper aux investigations de nos savants; Richard Simon, Dom Rivet et Prunelle avaient déjà fixé sur elle l'attention publique, lorsque la commission de l'Institut choisie dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour continuer l'*Histoire littéraire de France* consacra plusieurs articles spéciaux à des rabbins français. On doit savoir gré aux académiciens continuateurs de l'œuvre des bénédictins d'avoir marqué leurs travaux par des notices historiques sur des écrivains français israélites. On regrette seulement qu'ils n'aient pas toujours puisé à de bonnes sources. Bartolocci, Wolf, de Rossi et Zunz sont des guides trop peu fidèles pour qu'on les suive.

Voici le tableau succinct de l'ensemble de l'histoire littéraire des israélites de France, divisé en sept époques :

Première époque, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne, en 787.

Deuxième époque, depuis Charlemagne jusqu'aux écoles du royaume de Lothaire, en 975.

Troisième époque, depuis la fondation de ces écoles jusqu'aux Tosafistes ou glossateurs du Talmud, en 1105.

Quatrième époque, depuis les Tosafistes jusqu'à la destruction des écoles, en 1306.

Cinquième époque, depuis la destruction des écoles jusqu'au dernier exil, en 1395.

Sixième époque, depuis le dernier exil jusqu'à l'émancipation politique des israélites, en 1790.

Septième époque, depuis l'émancipation jusqu'à nos jours.

Dans la première époque une civilisation tout orientale reparaît parmi les israélites de la Gaule. L'illustre Rabbi Akiba, mort en 135, parle de son voyage en Gaule, et fait mention, entre autres, des dons israélites apportés des Gaules et de leurs dépendances en Palestine. Les représentants de cette époque si éloignée de nous sont : les Menachim de Gaule, les Juda de Gaule, les Nachum de Gaule, l'Avocat anonyme plaidant devant l'empereur, et le célèbre Prisque.

Cette antique civilisation prit fin avec l'existence politique des juifs en France sous Dagobert Ier; on la vit renaître grâce aux soins de Charlemagne, qui amena d'Italie la famille Zakan en 787, et qui fit venir, en 801, de Bagdad, le docte Rabbi Makhir le Babylonien. Ces deux hommes célèbres, l'un établi à Mayence, l'autre à Narbonne, donnèrent naissance à la littérature hébraïque dans le nord et dans le midi de la France. La culture littéraire de cette époque est toute mystique. Sous Louis le Débonnaire, monarque fort instruit, éminent, juste, et trop déprécié, et sous Charles le Chauve, d'autres hommes lettrés vinrent en France. Ce fut d'abord le faux Natronaï Gaon, qui y apporta toute une bibliothèque des livres cabalistiques fabriqués en Orient aux VIIe et VIIIe

siècles; puis le médecin Zedekias de Mantoue, Joseph ben Gorion, l'auteur de Tanaïm et Amaraïm, et Salomon le Babylonien. Ils donnèrent une grande impulsion aux études, et préparèrent l'époque, à jamais mémorable, de la fondation des écoles talmudiques dans le royaume de Lothaire.

Cette heureuse époque est la troisième. Le rabbin Léon employa tous ses efforts pour rendre aux lettres juives leur ancienne splendeur. Il prit soin que ses disciples fussent d'abord imbus de toutes les connaissances qui forment les vrais docteurs de la loi. Son disciple Gerson ben Juda, de Metz, continua ce que son maître avait si heureusement commencé. Il paraît même qu'il le surpassa, et tout alla de mieux en mieux sous ses trois principaux disciples, maîtres de l'illustre Raschi, qui, par ses immenses travaux, porta l'école israélite de France à une hauteur à laquelle aucune autre école juive de l'Europe n'a pu s'élever.

Vers le même temps et sous l'influence arabe se manifesta dans le midi de la France la première tentative de poésie, de contes et fables hébraïques. Makhir de Narbonne, et Joseph ben Salomon de Carcassonne, sont les chefs de ce mouvement littéraire. Les seuls talmudistes que le Languedoc eut à opposer dans la troisième période aux Jacob, fils de Jakar, aux Isaac, fils de Juda, et aux Isaac Ségan-Lévi, furent Jacob, fils de Moïse ben Abon, de Narbonne, puis son fils Moïse ha-Darschon, de Narbonne, et son petit-fils Juda ha-Darschon.

Les travaux de Raschi furent considérés dès leur naissance comme une œuvre achevée, de laquelle il n'y avait rien à retrancher. On les étudia avec soin dans les écoles; on expliqua tout ce qui paraissait obscur, et on ajouta des explications en forme de suppléments, en hébreu *Tosafôt.* Les auteurs de ces Tosafôt, les Tosafistes, illustrèrent la quatrième époque. Ils avaient fondé de grandes écoles à Troyes, à Ramerupt, à Dampierre, à Paris, à Sens, à Evreux, à Corbeil et ailleurs; ils remplirent la France et l'Allemagne de leurs disciples. On

compte parmi les plus illustres de ces professeurs Samuel ben Meïr, de Troyes; Rabbenou Tam, de Ramerupt; Isaac ben Samuel et Isaac ben Abraham, de Dampierre; Samson ben Abraham, de Sens; Elie ben Juda, Sir Léon et Jechiel ben Joseph, de Paris; Isaac ben Schnéor, d'Evreux; Isaac ben Joseph, de Corbeil; enfin Perez, le dernier Tosafiste, mort en 1300.

A l'exemple des écoles de nos villes du nord et du centre, des académies israélites s'étaient formées dans un grand nombre de villes méridionales, à Narbonne, à Lunel, à Béziers, à Carcassonne, à Nîmes, à Montpellier, à Arles, à Marseille et ailleurs. Les études dans ces hautes écoles furent très variées; tandis que les israélites du nord de la France n'ont cultivé que les sciences religieuses et se sont bornés à l'interprétation de la Bible et du Talmud, ceux du midi, sans négliger ces mêmes études, ont rendu les plus grands services aux lettres, notamment à la poésie, à l'astronomie, à la médecine et à la philosophie. Israël entier retentit encore des louanges de Meschullam ben Jacob, de Lunel, le promoteur des sciences philosophiques en Provence. C'est à son inspiration que Juda Aben Tibbon a traduit de l'arabe en hébreu les célèbres ouvrages de Saadia Gaon et de Bechaï, et qu'il lui a élevé un si beau monument dans l'introduction de ce dernier livre.

La poésie hébraïque avait déjà reçu des règles arrêtées; les changements qui s'opérèrent dans la forme furent en partie l'ouvrage d'Ezobi, de Bédarschi et de Lévi. Joseph Kimchi, Zerachia ha-Lévi, Berachia ha-Lévi, son frère, Salomon de Pierre, Isaac ben Zerachia, Moïse Kimchi, doivent prendre place auprès d'Ezobi, de Bédarschi et de Lévi.

D'autres poètes du temps se livraient à l'imitation des fables ésopiques, et composaient des recueils d'apologues, tels que ceux de Berachia ben Netronaï, de Lunel, et d'un anonyme. Gerson d'Arles, et Gerson de Béziers, donnèrent, l'un aux sciences

naturelles, l'autre aux sciences législatives, une forme académique qui les introduisit dans le domaine de la littérature.

La cinquième époque présente le spectacle le plus curieux des efforts des rabbins du nord de la France pour retirer du naufrage l'héritage littéraire de leurs maîtres. Les écoles juives étaient détruites, leurs disciples dispersés, et la situation des israélites devenait de plus en plus incertaine en France depuis la proscription de Philippe le Bel. Des hommes mus par l'amour et la gloire d'Israël formèrent le projet de rassembler les produits des études des diverses écoles françaises israélites, et de former de nombreux recueils, qui devinrent les sources les plus précieuses de l'histoire littéraire des israélites de France. Dispersés avec leurs auteurs en 1395, ces recueils portèrent la gloire de ces écoles dans toutes les parties du monde.

Depuis l'anéantissement de la culture des lettres hébraïques et arabes en Espagne, nulle époque n'exerça une influence si directe et si durable sur l'esprit de la nation juive que le XIVe siècle, dans le midi de la France. Tandis que Sen Astruc de Noves, Iedaïa ha-Penini, Kalonymos, fils de Kalonymos, et autres, jetaient parmi leurs compatriotes, dans des directions différentes, une foule d'idées nouvelles, il s'élevait une école philosophique de hardis novateurs. Joseph Caspi, Lévi ben Gerson et Moïse Narbonni se placèrent au premier rang parmi les philosophes de cette période. Auprès de ces trois maîtres se montrent Nathan ben Samuel Tibbon et Salomon ben Menachem.

Pendant la sixième époque il faut chercher la littérature israélite de France à l'étranger. Partout, dans leur exil, les juifs français avaient conservé ce beau nom, et jamais ils ne se sont confondus avec les autres israélites. Sur le sol même de la France, on vit pourtant encore quelques hommes distingués dans la Provence et dans l'Alsace. Profiat Duran s'est tracé une route qu'il lui appartenait seul de suivre. Gerson

ben Chiskia, Jacob ben Chaïm Vidal, Nathanel Caspi, Salomon ben Abraham Avigdor, Salomon Carcassonne, Moïse Carcassonne, son frère, et Jacob ben David Provençal, se distinguaient au XVe siècle. Aux siècles suivants, on remarqua l'historien Joseph Cohen d'Avignon, l'astronome Bonnet des Lattes, le poète Jacob des Lattes, le géographe Farisol, Salomon Esobi, David de Milaud, Mardochée Venture et Mardochée Crémieu.

Si, du midi de la France, nous reportons nos regards vers l'ouest, les noms de quelques savants se présenteront. C'est d'abord Samuel Schlestädt, puis Jochanan Loria, Joseph Louans et Jacob Louans, son fils. A cette période fleurit à Paris le docteur Amat Portugais; Elie Montalto, médecin de Henri IV et de Marie de Médicis, et Jean Pinto Delgado, qui dédia ses poésies à Richelieu, en 1627. Plus tard on vit Moïse Nerol à Metz, Méïr Carmoly à Colmar, et Nathan Manheim à Haguenau.

Le dix-huitième siècle vit briller le célèbre Silva, médecin de la Faculté de Paris, le docte Pereira, Bernard de Valebrègue, interprète du roi, Gerson Coblentz, Akiba Trenel, Uri-Phebus Cohen et autres. Les productions de ces savants s'amélioraient de jour en jour sous la protection de la philosophie et de la tolérance, qui avaient jeté de profondes racines dans notre pays, quand une révolution bienfaisante émancipa les plus anciens fils de la France.

Cette émancipation, déclarée en 1790, transforma la littérature juive en France sans en changer entièrement l'esprit ni la direction. L'étude de ces soixante-cinq ans d'activité forme la septième époque de notre histoire littéraire. Elle n'a pas encore été faite, et présente de grandes difficultés, que nous espérons surmonter, voulant offrir un tableau animé de cette dernière période.

Telle est l'esquisse très incomplète de la littérature israélite de la France, durant une période de plus de seize siècles.

III

Exposition de principes de l'auteur de la France israélite.

Sostrate, célèbre architecte de Cnide, ayant construit, par ordre d'un souverain d'Egypte, cette admirable tour du phare d'Alexandrie qui fit l'admiration des siècles, grava son nom sur une pierre du mur, et traça le nom du roi sur un enduit de chaux sous lequel il avait caché le sien. Il prévoyait, ce qui effectivement arriva, que, le nom du prince venant bientôt à tomber avec la chaux, le sien, demeuré de la sorte à découvert, y subsisterait à perpétuité.

En plaçant dans notre France israélite certains noms et certains faits peu connus, nous avons fait tous nos efforts pour offrir un ensemble biographique qui pût être à la fois utile à la postérité et susceptible de plaire à nos contemporains qui aiment les travaux complets.

Nous ne suivrons, dans le classement de nos notices, ni ordre chronologique, ni ordre alphabétique : le meilleur ordre dans l'arrangement d'une galerie est de n'en observer aucun. Plutarque, le père de la biographie, prenait dans chaque siècle et dans chaque vie illustre ce qui lui paraissait le plus intéressant et le plus agréable. Seulement, pour faciliter les recherches, nous donnerons, à la fin de notre travail, deux tables : une table chronologique et une table alphabétique.

La vérité étant le but constant de nos recherches, nous avons employé tous nos efforts à confronter les monuments les plus authentiques, à puiser dans les sources les plus claires. Les notes que nous plaçons après chaque article sont un témoignage bien formel du désir que nous avons de n'induire personne en erreur. Quant aux notices totalement inédites de

ceux de nos contemporains dont les noms sont tombés dans le domaine de l'histoire, nous nous sommes presque toujours adressé soit à leurs familles, soit aux personnes qui les ont bien connus.

Nous aurons à parler d'une foule d'hommes de talent dant la sphère des sciences et des arts; nous en verrons aussi d'autres déployer beaucoup d'habileté dans la littérature sacrée et profane; nous aurons à raconter de belles actions et à mentionner des faits dignes d'être imités : puisse notre plume les retracer convenablement et les faire justement apprécier !

1. Esther, chapitre III, verset 7. — 2. Cicéron, *Pro Flacco*, § 28. — 3. Tacite, *lib. V Histor.* — 4. Ambroise, *lib. V*, *epist.* 27. — 5. Tama, *Collection des Actes de l'Assemblée des israélites*, p. 97 et suiv.

LA
FRANCE ISRAÉLITE

GERSON BEN JUDA,

SURNOMMÉ

LA LUMIÈRE DE LA CAPTIVITÉ.

Nous ne pouvions ouvrir plus dignement cette galerie qu'en y plaçant l'homme le plus illustre, l'esprit le plus indépendant de son temps, qui a rendu son nom cher aux israélites de France et d'Europe.

Tout ce qui se rattache à ce grand homme excite de l'intérêt, et nous sommes certain d'obtenir l'approbation générale pour notre premier choix.

Gerson ben Juda, surnommé *Méor ha-Gola*, la lumière de la captivité ou des disséminés, connu aussi sous le nom de *Gerson ha-Zakan*, Gerson le Vieux, devint à jamais célèbre parmi les docteurs de la loi les plus éminents, par ses institutions sages et éclairées, qui eurent les conséquences les plus importantes pour l'avenir du judaïsme au milieu de la chrétienté.

Né à Metz[1] vers 960, il étudia le Talmud sous Juda ben Méïr Cohen, dit Rabbi Léon, un des plus savants casuistes de son époque, à qui il dut une partie de ses

connaissances, comme il le dit lui-même dans une de ses consultations, rapportée par Méïr de Rothenbourg [2].

Gerson se rendit ensuite avec son maître à Mayence. Son érudition le fit promptement distinguer; il y devint précepteur du jeune Elazar ben Isaac, connu sous le nom d'Elazar ha-Gadol, neveu de Siméon ha-Gadol. Il lui donna des leçons concurremment avec Siméon ha-Gadol [3]. Son grand savoir l'éleva bientôt après à la dignité de grand-rabbin de France, où il ouvrit une célèbre école talmudique.

Parmi le grand nombre de disciples qui fréquentèrent son école, il faut citer au premier rang ceux qu'on appelle les grands du royaume de Lothaire ou de Lorraine, savoir : Jacob ben Jakar, Isaac ben Juda, Isaac Ségan-Lévi; puis Jacob ben Moïse ben Abon, et Siméon le Vieux, l'oncle de Raschi.

A cette époque, la nouvelle de la destruction du temple de Jérusalem par les Sarrasins, qui s'étaient emparés de la Syrie, étant parvenue en Europe, excita les chrétiens contre les israélites, qu'on accusa d'avoir contribué à cette destruction. Sans examiner si la chose était vraie, on les poursuivit partout; les uns furent égorgés, les autres noyés ; ceux-ci furent brûlés, ceux-là se donnèrent la mort eux-mêmes. Gerson fit plusieurs complaintes sur ce massacre ; dans l'une d'elles il désigne l'année 951 après la ruine de la ville sainte [4], c'est-à-dire l'an 1019 de l'ère vulgaire, comme la date à laquelle il la composa.

L'année suivante, en 1020, Gerson convoqua à

Worms un synode formé, dit-on, de trois cents rabbins, pour sanctionner ses institutions, qui, par leurs conséquences importantes, aussi bien que par leur esprit éminemment indépendant, méritent toute notre attention. Les plus remarquables et les plus nécessaires sont l'abolition de la polygamie et du divorce forcé, deux points qui n'étaient pas du tout dans l'esprit du judaïsme. La polygamie était au contraire jusque là généralement pratiquée parmi les juifs, en Occident comme en Orient. Gerson la proscrivit comme contraire aux mœurs de l'Europe, et il ajouta en outre que, pour le divorce, la femme aussi devait donner son consentement.

Le crédit du rabbin de Metz était si grand, et les dispositions de ses institutions étaient si véritablement en harmonie avec les progrès de la civilisation, que, dans tous les pays de l'Europe, on a accordé jusqu'à nos jours pleine validité à sa défense. La partie de l'Espagne placée alors sous la domination des Maures, étant par conséquent liée très étroitement à l'Orient, fit seule exception, et prétendit savoir que cette mesure ne resterait en vigueur que jusqu'à la fin du cinquième millénaire de l'ère juive, c'est-à-dire jusqu'en 1240.

L'esprit français, qui eut toujours de l'influence sur les israélites de France, fut la cause de cette régénération de la femme, et introduisit ces deux dispositions dans le judaïsme moderne. Les institutions de Gerson ben Juda, qui lui ont valu à juste titre le surnom de *Méor ha-Gola*, la lumière de la captivité, nous montrent le développement du judaïsme, sortant de sa

forme étroite et limitée à un seul pays et marchant à la conquête du monde entier.

Ce grand homme vécut encore huit ans, non moins honoré qu'admiré de ses coreligionnaires. Tous ceux qui avaient acquis parmi eux quelque célébrité se faisaient une gloire d'être en relation avec lui. Nous citerons surtout les maîtres Isaac ben Joseph, Siméon Cohen, et Élie ben Élie, dont la correspondance est parvenue jusqu'à nous.

Avant de mourir, Gerson ben Juda eut la douleur, bien amère pour un père, de perdre son fils. Quoique ce fils eût déserté sa religion, il le pleura néanmoins, et sa conduite devint une règle pour les autres en pareil cas[5]. Ce fils était du premier lit, car Gerson se maria en secondes noces, en 1013, à Mayence, avec la dame Bonna, fille de David, ainsi qu'il résulte de l'acte de mariage manuscrit de notre cabinet.

L'époque de sa mort se trouve consignée dans les précieux mémoires historiques de Joseph Louans[6] en l'année 4788 de l'ère juive, qui correspond à l'année 1028 de l'ère chrétienne. Un auteur anonyme, reproduit par Salomon Loria[7], place cette époque douze ans plus tard, en 1040, mais les détails que cet auteur donne sur notre illustre docteur prouvent qu'il était fort peu au courant de son histoire et qu'il ne mérite guère confiance. Par exemple, ce qu'il dit que Rabbi Gerson avait reçu son instruction de Haï Gaon est une pure invention. Jamais notre docteur de Metz n'a été en Orient, jamais il n'a connu le chef de l'école de Pumbedita, qui vécut après lui. Peut-être cette date de mort, 104,

ne se rapporte-t-elle pas à Gerson, mais à Haï, qui est mort en effet vers 1040[8].

Quoi qu'il en soit, Gerson ben Juda a laissé après lui tant de travaux littéraires et si estimés dans tous les siècles, que son nom a pénétré dans les diverses parties du monde habitées par les Israélites. Partout il fut célébré comme un des hommes les plus éclairés du judaïsme, et vénéré comme le bienfaiteur le plus dévoué à la cause de ses coreligionnaires; toutes les synagogues de France, d'Allemagne, de Pologne, jusqu'aux extrémités de la Russie, répètent chaque année depuis huit siècles: « Que Dieu se souvienne de l'âme de notre » maître Gerson ben Juda, la lumière de la captivité, » en même temps que des âmes d'Abraham, d'Isaac et » de Jacob, parcequ'il a éclairé les yeux de l'exil par » ses institutions. A cause de ce mérite, que son âme » soit liée dans le faisceau de la vie avec les autres justes, dans le jardin d'Eden. *Amen.* »

Voici un court aperçu des travaux littéraires du savant lorrain, d'après les monuments du moyen âge, car le temps ne nous en a conservé qu'une faible partie.

I. Des Commentaires sur le Talmud, qui eurent beaucoup de vogue; Nathan ben Iéchiel les cite souvent avec éloge dans son *Lexicon talmudique*, et Salomon ben Isaac, dit Raschi, s'en est beaucoup servi pour composer les siens, d'après l'opinion du docte Joseph del Medigo[9]. Mais Azulaï, qui possédait le Commentaire de notre docteur sur la cinquième partie du Talmud (seder Kodaschim) et l'avait comparé avec celui de

Raschi, dit que l'opinion de Joseph del Medigo n'est pas fondée [10]. Parmi ces Commentaires de Gerson ben Juda, les plus connus aujourd'hui sont ceux sur le Traité Baba-Batra, dont M. Luzzato nous a donné en 1847 deux extraits d'après un ancien manuscrit de la bibliothèque d'Almanzi, à Patoue [11], et ceux sur la cinquième partie du Talmud cités plus haut. Dans nos éditions du Talmud on trouve, Traité Nedarim [12], un fragment considérable du Commentaire de notre Gerson sur ce Traité. Un autre fragment de son Commentaire sur le Traité Maccoth se relit dans nos éditions, page 24, recto, de ce Traité talmudique. Le recueil intitulé : *Misbeach Khabara,* Livourne, 1810, in-folio, renferme plus ieurs fragments sur le Traité Bekhorot. La collection d'Oppenheim, à Oxford, s'il en faut croire les catalogues [13], possède les Commentaires sur les Traités Baba-Batra et Sebachim, sous le titre : *Nouvelles du rabbin Gerson*. La même bibliothèque d'Oxford, fonds Michael [14], a aussi le Commentaire sur le Traité Baba-Batra. Ces Commentaires sont cités dans le Mordechai, Traité Chulin, nº 972, improprement *Tosafôt*.

II. Institutions, imprimées pour la première fois à Venise, 1519, in-4º, à la suite du Livre de la Pomme, attribué à Aristote, et du Traité de l'Ame, de Galien; puis, dans la même ville de Venise, en 1547, in-fol. dans le recueil intitulé *Kholbo*, nº 116; ensuite à Prague, 1587, in-fol., derrière les Décisions de Méïr de Rothenbourg; enfin, en 1617 et 1851, in-4º, dans les Décisions de Moïse Mintz. Plusieurs exemplaires manuscrits de ces Tekanot se trouvent à la bibliothèque Bod-

léienne à Oxford[15], à la bibliothèque ducale de Parme[16], et dans notre cabinet de manuscrits.

III. Décisions et consultations, dont un grand nombre sont rapportées dans le *Semag*, dans les *Tosafôt*, dans l'*Agouta*, dans l'*Arouch*, dans l'*Ascheri*, dans le *Commentaire* de Samuel ben Méïr sur Baba-Batra, dans le *Mordechaï*, dans le *Kolbo*, dans le livre intitulé *Schibulé ha-Lekat*; d'autres sont imprimées dans la grande collection de Méïr de Rothenbourg. M. Luzatto en a fait connaître plusieurs inédites[16]. Notre cabinet de manuscrits renferme aussi une longue décision inédite[18] de Gerson, dans laquelle il est question de la guerre du roi de France au sujet de la Bourgogne; c'est la guerre que Robert II fit en 1002 à Otte Guillaume pour le duché de Bourgogne, auquel ils prétendirent l'un et l'autre après la mort du duc Henri le Grand. Robert à la fin resta maître de ce duché, en 1015.

IV. Traité des choses qu'il est défendu de manger, cité par Baruch ben Isaac[19], Moïse de Coucy[20], Mordechaï ben Hillel[21] et Ascher ben Jechiel[22]. Ce traité, peu connu aujourd'hui, était accompagné des décisions légales relatives à ces choses défendues, et qui sont mentionnées sous le titre *Tschubot be-Hilchos Terefot*[23].

V. Prières hébraïques, imprimées dans le Machsor et les Selichot du rite allemand. On remarque les huit suivantes : « Où sont toutes tes merveilles? etc. Certainement nous sommes coupables, etc. Je répands ma plainte devant vous, etc. Ma peine est grande, etc. Souviens-toi de l'alliance d'Abraham, etc. Où est notre

Dieu de tout temps, etc. A toi qui es nommé redoutable, etc. Mon gosier est desséché, etc. »

VI. Tableaux masorétiques, qui jouirent d'une grande autorité. Ils sont invoqués souvent dans les glosses marginales des anciens manuscrits du Pentateuque [24], entre autres dans celles du manuscrit de la bibliothèque de Leipzig, dont Bruns [25] et Delitzsch [26] nous ont donné des extraits.

Outre ces travaux importants, Gerson de Metz avait fait une copie très correcte de la Bible hébraïque, qui servit long-temps de modèle aux scribes, et une copie de la Mischna et du Talmud, souvent citée pour ses bonnes leçons [27]. Les philologues français pourraient tirer des ouvrages de notre docteur plusieurs renseignements sur l'état de la langue française au commencement du XIe siècle. En voici quelques exemples :

Raschi, dans son Commentaire sur la Bible, rapporte la traduction de Gerson d'Isaïe, 46, 1. « Est croupir Bel», Bel est courbé; « Couchieh Nebo », Nebo couché. Au commencement de son commentaire sur le Traité Baba-Batra, Gerson fait mention de « Mast », Mât; de « Palafil », Pieu. Plus loin, sur la page 73 de ce Traité talmudique, on trouve les mots « Ancrès », Ancre; « Reimès », Rames.

1. Décisions légales de Salomon Loria, nº 29. — 2. Voyez ses décisions légales, nº 264 de l'édition de Prague, in-fol. — 3. Mazref la-Chokhma, page 14, verso. — 4. Suivant la chronologie israélite, la ruine de Jérusalem a eu lieu l'année du monde 3828, ou l'année 68 de l'ère chrétienne. — 5. Meïr de Rothenbourg,

Hilchot Simechot; Mordechai, n° 1537; Hagahot Ascheri, Traité Moëd-Katon, page 41, verso. — 6. Manuscrits hébreux de la Bibliothèque Bodléïenne, à Oxford, fonds Oppenheim, Q n° 1704 ancien, nouveau n° 712, p. 191, verso. — 7. Décisions légales, n° 29. — 8. En 1038. — 9. Noblot Chokhma, préface. — 10. Schem ha-Ghedolim, II, 5. — 11. Voyez l'Orient de 1847, n° 36. — 12. Pages 22 à 25. — 13. Edition de 1785, in-4°, page 6, verso; édition de 1826, in-8°, page 122. — 14. N° 262. — 15. Fonds Oppenheim, à la suite d'une Tefilah sur parchemin. — 16. Fonds de Rossi. — 17. Voyez Bet ha-Ozer, Lemberg, 1847, in-8°, I, 14. — 18. Depuis que ces lignes ont été écrites, cette décision inédite a été publiée à Berlin (1846) dans le recueil intitulé *Sicharon Iehouda*, souvenirs de Juda, n° 89. — 19. Sefer ha-Teruma, n° 9. — 20. Semag, page 141, 3me col. — 21. Mordechai, *Traité Chulin*, nos 928 et 978. — 22. Ascheri, *Traité Chulin*, page 9, verso. — 23. Sefer ha-Teruma, n° 12. — 24. Voyez Salomon Norzi, sur *Genèse*, XVII, 8; XXXI, 47. De Rossi, Var. lect., t. II, p. 59. — 25. *Repertorium*, t. XII, p. 262, 263, 270, 277 et ailleurs. — 26. Catal. Lips., p. 273 et 274. — 27. Voyez Raschi sur le *Traité Sukka*, p. 40, recto; Tosafôt, sur le *Traité Chulin*, p. 54, verso, sur le *Traité Sebachim*, p. 42, recto; Raben, p. 80, recto; Siméon Duran, *Commentaire sur Abot*, p. 20 et ailleurs.

BERACHIA BEN NATRONAI.

Le nom de Berachia ben Natronaï rappelle les fables les plus naïves et les plus simples de la littérature hébraïque.

C'est une entreprise bien délicate pour l'hébraïsant que la composition d'une œuvre de l'esprit; il ne doit se permettre aucune tournure, aucune expression, qui n'aient été employées dans l'Écriture-Sainte.

Berachia a merveilleusement réussi dans cette par-

tie; on voit avec étonnement les expressions les plus sublimes des prophètes prendre, dans ses fables, un caractère et un ton de naïveté tels que les animaux n'en emploieraient point d'autres s'ils avaient le don de la parole.

L'apologue, cette manière ingénieuse de revêtir la vérité du voile de la fable, remonte aux temps les plus reculés. Déjà la Bible en offre deux exemples : *les Arbres assemblés pour élire un roi*, et *le Chardon demandant la fille du Cèdre.*

Les fables où les acteurs sont pris dans le règne des plantes sont assez rares; les rabbins les distinguent des autres apologues; ils les nomment *Schichat Dekalim*, Récits des Arbres. Plusieurs pères de la Synagogue se sont occupés de cette espèce de fables, entre autres Iochanan, fils de Zakhaï, qui vivait à la fin du premier siècle de l'ère vulgaire.

Les autres apologues, dont la plupart ont pour acteurs des animaux, portent chez les docteurs de la loi le nom de *Meschalot Schoualim*, Fables des Renards, probablement parceque le renard y joue, parmi les bêtes, le rôle du personnage le plus intelligent.

Suivant le Talmud, Rabbi Méïr, savant du IIe siècle, possédait trois cents de ces fables, dont trois seulement ont été conservées. Après lui, Bar Kapara, rabbin du troisième siècle, est cité comme fabuliste, aussi bien que Rabbi Lévi.

Les talmudistes parlent encore d'un troisième genre d'apologues, auquel ils donnent le nom de *Meschalot Khobsem*, Fables des Blanchisseurs. On ignore aujour-

d'hui de quelle espèce d'apologues étaient ces derniers; selon un passage d'un auteur espagnol, Abraham Bibago, on peut conjecturer que c'étaient des fictions d'un genre naïf.

Quoi qu'il en soit, l'apologue a joui, dans tous les temps, de la plus haute estime chez les rabbins. « Que la fable ne soit pas insignifiante à tes yeux, disaient-ils, car par elle on peut comprendre souvent les paroles de la loi. » Et à ce propos ils citaient un roi qui, ayant perdu une pièce d'or ou une perle fine, les retrouvait à l'aide d'une mèche qui vaut à peine une obole.

Aussi le nombre des fables rapportées par les rabbins est très considérable. Outre les apologues connus chez tous les peuples de l'antiquité, tels que *les Membres et l'Estomac*, *le Serpent conduit par la Queue*, *l'Homme et ses deux Femmes*, etc., ils en ont un grand nombre qui leur appartiennent en propre.

La plupart de ces compositions ont été faites accidentellement, soit à l'occasion des passages bibliques qu'ils voulaient expliquer, soit pour rendre plus sensibles les idées qu'ils ne croyaient pas suffisamment éclaircies par la démonstration. Les plus anciennes fables connues ont été inventées ainsi. Les deux apologues bibliques cités plus haut, *la Révolte des Membres contre l'Estomac*, *l'Ombre de l'Ane*, et d'autres encore, en sont la preuve.

Comme ce qu'on dit d'Ésope, de Bidpaï, de Lockman, rien n'est plus incertain que tout ce qu'on raconte de notre auteur. On ignore presque l'époque de sa vie et le lieu de sa naissance. Bartelocci et Wolf le font vivre au XVe siècle, de Rossi au XIIIe. M. Rappaport

lui donne pour patrie Narbonne, M. Zunz Valdrôme. Tous les deux confondent notre Berachia ben Natronaï, qui se nomme, dans la dernière fable de son recueil, Crispia, avec un certain Kresbia de Drom. Le premier, pour lequel tout est de l'hébreu, faisant de ce village du département de l'Ain, à une lieue et demie de Bourg, un mot hébraïque, *Darom*, sud, côté méridional, lui assigne Narbonne; le second, prenant *Drôme* pour *Drom*, choisit Valdrôme, à la source de la Drôme!

Un auteur inconnu, et dont par conséquent on peut contester l'autorité, place notre fabuliste dans le XI[e] siècle et le fait contemporain du poète Joseph, fils de Salomon de Carcassonne.

Ce qui paraît certain, c'est qu'il a vécu du temps de Juda Aben Tibbon, c'est-à-dire entre 1160 et 1170: car, d'un côté, les sentences arabes de Salomon ben Gabirol, dont il fait usage dans ses fables[1], sont reproduites d'après la version hébraïque d'Aben Tibbon, et, d'un autre côté, la traduction hébraïque du *Livre des croyances et des dogmes* de Saadia Gaon qu'a donnée Berachia paraît avoir été faite avant celle d'Aben Tibbon. Cette version, qui a servi à l'auteur du *Schir ha-Iichud*, composée à la fin du XII[e] siècle, est déjà reproduite dans le livre intitulé *Milchamot Adonai*, que son auteur, Jakob ben Reuben, a mis au jour en 1170.

Il est hors de doute que notre fabuliste était Français; il est cité comme tel avec une foule d'autres savants de France dans le *Minchat Iehoudah*, publié en 1313 par Juda ben Eliézer. Mais sa connaissance de la langue arabe, la diction et le style hébraïque de ses fables,

nous portent à le placer dans la Provence, où la langue arabe était fort répandue dans les écoles juives, et où la langue hébraïque fut cultivée avec succès.

Il nous apprend lui-même qu'il était *Nakdan,* c'est-à-dire ponctuateur. Cet état embrassait à la fois la science de la grammaire hébraïque, de la Massorah, et l'art de la calligraphie. Le Nakdan ou ponctuateur était, au moyen âge, l'homme qui copiait les manuscrits sacrés, qui mettait la ponctuation aux copies de la Bible et qui les corrigeait d'après les règles de la Massorah. Cette profession suppose toujours un bon hébraïsant. Berachia possédait parfaitement la langue hébraïque. Ce qu'il y a de piquant dans ses fables, comme nous l'avons déjà fait observer, c'est l'art qu'il a eu d'entremêler ses récits de passages entiers de la Bible, et de leur donner, par la liaison où ils se trouvent avec d'autres phrases hébraïques, un charme et une naïveté impossibles à décrire. Ce mérite disparaît nécessairement dans une traduction, et surtout dans une traduction française.

Mais le style de notre fabuliste est simple et naïf; il s'en faut bien qu'on en en puisse dire autant du fonds de quelques unes de ses fables, empruntées à différents recueils d'apologues, comme il le dit lui-même dans une de ses préfaces.

En effet ses fables, au nombre de cent sept, sont la plupart imitées d'Ésope, de Bidpaï, de Phèdre, des Rabbins, etc.; quelques unes seulement sont de sa propre invention.

Dans ses imitations d'Ésope, Berachia imite quelque-

fois mieux que Phèdre et La Fontaine. Par exemple, dans la cinquième fable, la fable ordinaire *du Chien portant un morceau de viande*, ou *le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, Phèdre et La Fontaine, au lieu d'un chien traversant une rivière sur un pont, parlent d'un chien traversant une rivière à la nage.

A ce propos, Chamfort, dans ses notes sur La Fontaine, a fait la remarque suivante : « Un chien qui est » dans l'eau trouble l'eau et ne saurait voir l'ombre; » si ce chien était sur une planche ou dans un bateau, » il fallait le dire. »

Parmi les fables de l'invention de Berachia, il y en a qui ne seraient pas indignes des fabulistes ses modèles. En voici quelques exemples.

LE CORBEAU ET LA CHAROGNE[2].

Un Corbeau affamé trouva une charogne dans la campagne. Il en fut transporté de joie. Il sautait d'aise, battait des ailes et faisait entendre sa voix rauque avec tant de force que l'Aigle en fut frappé au haut des airs et fondit aussitôt sur la terre. Le Corbeau prit la fuite, et l'oiseau puissant saisit le gibier.

Depuis ce temps, le Corbeau ne fait plus de bruit quand il trouve une proie.

LA MOUCHE ET LE TAUREAU[3].

Une Mouche qui volait oisivement dans les campagnes aperçut un Taureau attelé à une charrue. Le Taureau avançait pas à pas et creusait de profonds sillons dans la terre. Elle alla se poser entre ses deux cornes. Le Taureau continua sa marche sans se laisser troubler, ne remarquant point la Mouche oisive. L'Abeille l'aperçut et s'arrêta à quelque distance, curieuse de savoir ce que faisait la Mouche et combien de

temps elle continuerait encore ce manége en pure perte. Enfin elle lui dit :

« Pourquoi te places-tu ainsi entre ces deux cornes?

« — Sache, lui répartit la Mouche, que moi et le taureau nous avons labouré aujourd'hui toute cette vaste plaine qui est devant nous. Fais-en autant si tu peux, Abeille. »

Souvent l'ignorant se glisse parmi les savants. Il ne parle point, il ne donne aucun avis, mais il affecte un extérieur qui impose. Et puis il dit : « Nous autres savants, nous avons fait telle et telle découverte! »

LES DEUX CERFS[4].

Deux Cerfs se tenaient sur le bord d'un ruisseau et paraissaient se dire des secrets à l'oreille. Un Homme qui arrivait par la grande route les aperçut et la curiosité l'engagea à s'approcher d'eux.

« Pourquoi vous parlez-vous si bas, mes amis? leur dit-il. Dans cette solitude personne ne vous entendra.

« — Nous n'avons pas en effet, répondirent-ils, de grands secrets à nous communiquer, l'oisiveté et l'ennui sont les premières causes de notre réunion; seulement nous faisons les mystérieux pour donner à notre entretien l'apparence d'une affaire importante. »

L'insensé fait quelquefois l'homme sérieux pour se donner l'air d'un sage.

LE TAUREAU, LE LION ET LE BOUC[5].

Un Taureau aperçut un Lion et prit la fuite, le Lion le poursuivit en rugissant. Enfin il lui échappa en se cachant derrière des broussailles. Un Bouc s'y était aussi retiré. Le Taureau fut saisi de terreur en l'apercevant.

« Qu'as-tu, cousin? lui demanda le Bouc; tu as peur de moi, et nous avons été élevés dans la même étable!

— C'est toi, Bouc! dit le Taureau. Ah ! tout ce qui respire

est aujourd'hui lion à mes yeux, tant ce brigand m'a donné d'inquiétude. »

Celui qui est poursuivi craint jusqu'à son ombre.

LE LOUP ET LES ANIMAUX[6].

Le Loup, chancelier du Lion, fut un jour accusé par tous les animaux, qui se plaignirent de ce qu'aucun animal n'était en sûreté contre la dent de ce ravisseur.

« Ce glouton, s'écrièrent-ils, fait de la forêt un désert, de nos femmes des veuves, de nos enfants des orphelins. »

Le roi se mit en colère et lui reprocha durement sa cruauté.

« — Le passé ne peut être réparé, ajouta-t-il ; mais garde-toi de ces cruautés à l'avenir. Contente-toi des animaux morts que tu trouveras sur les champs, et jure de t'abstenir pendant deux ans de toute chair pour chaque animal vivant que tu te seras permis d'étrangler. »

Le Loup en fit le serment et se retira.

Quelques jours après, il fut saisi d'une faim violente et vit une brebis grasse paître dans une prairie. Mille pensées diverses se combattaient dans sa cervelle : « Pendant deux ans m'abstenir de chair!... Le châtiment est dur, et j'ai juré ! Mais chaque année a trois cent soixante-cinq jours. Il fait jour quand j'y vois, il fait nuit quand je n'y vois pas. Toutes les fois donc que je ferme les yeux, c'est la nuit; quand je les ouvre de nouveau, c'est le jour. »

Aussitôt il serra fortement les paupières et les ouvrit après; et ainsi fut le soir, et ainsi fut le matin : ce fut un jour. De cette manière il compta deux années complètes. « Maintenant, dit-il, j'ai d'avance fait pénitence pour ma faute, et il saisit la brebis et l'étrangla. »

Un brigand trouve le moyen d'éluder le serment le plus fort.

Comme on le voit, Berachia a pris un juste milieu entre la brièveté excessive d'Ésope et la manière trop étendue de Bidpaï, ses deux principaux modèles. Tou-

tefois, en imitant ce dernier il le suit souvent, et quelquefois il le surpasse même en longueur, témoin la fable XXVIII, *La Souris métamorphosée en Fille*, de Calila et Dimna. Voici d'abord l'œuvre originale :

LA SOURIS CHANGÉE EN FILLE.

Un Homme de bien, se promenant un jour au bord d'une fontaine, vit tomber à ses pieds une Souris du bec d'un Corbeau qui ne la tenait pas trop bien. Cet homme, par pitié, la prit et la porta chez lui; mais, craignant qu'elle ne causât quelque désordre, il pria Dieu de la changer en fille : ce qui fut fait aussitôt, de manière qu'au lieu d'une souris, il vit tout d'un coup une petite fille, qu'il fit élever. Quelques années après, le Bonhomme, la voyant assez grande pour être mariée, lui dit :

« Choisis dans toute la nature l'être que tu voudras; je te le ferai épouser.

— Je veux, répondit la Fille, un mari qui soit si fort qu'il ne puisse être vaincu.

— C'est donc, répliqua le Vieillard, le Soleil que tu demandes. »

C'est pourquoi le lendemain matin il dit au Soleil : « Ma fille désire un époux qui soit invincible, voulez-vous bien l'épouser? »

Mais le Soleil lui répondit : « La Nuée empêche ma force, adressez-vous à elle. »

Le Bonhomme fit la même demande à la Nuée.

« Le Vent, dit celle-ci, me fait aller où bon lui semble. »

Le Vieillard ne se rebuta point, il pria le Vent d'épouser sa fille; mais, le Vent lui ayant représenté que sa force était arrêtée par la Montagne, il s'adressa à la Montagne :

« Le Rat est plus fort que moi, répondit-elle, puisqu'il me perce de tous côtés et pénètre jusque dans mes entrailles. »

Le Vieillard enfin alla trouver le Rat, qui consentit à se marier avec sa fille, en disant qu'il y avait long-temps qu'il cherchait une femme.

Le Vieillard retourna au logis et demanda à sa fille si elle voulait épouser un Rat.

Il s'attendait à la voir témoigner de l'horreur pour ce mariage ; mais il fut bien étonné quand il vit qu'elle marquait beaucoup d'impatience d'être unie au Rat. Le Bonhomme aussitôt se mit en prière pour demander que sa fille redevînt souris ; ce qu'il obtint.

Cette singulière fable indienne fut ainsi imitée par Berachia.

LA SOURIS, LE SOLEIL, LE NUAGE, LE VENT ET LE MUR [7].

Une petite maîtresse parmi les souris s'avisa de réfléchir :

« J'aurais besoin d'un compagnon; mais, de quelque côté que je porte mes regards, je ne trouve personne qui me plaise. Je voudrais un époux qui fût beau, doux, puissant, et surtout magnifique... Où le trouver ? Il me vient dans l'esprit d'épouser le Soleil; oui, le Soleil. Est-il rien d'égal à sa splendeur et à sa magnificence? Le Soleil porte sur ses ailes la lumière, tandis que tous les habitants de la terre dorment ensevelis dans les ténèbres. »

Justement le Soleil se levait. La Souris, transportée de joie, s'écrie : « Je t'ai toujours aimé, ô bel astre! je veux t'en donner aujourd'hui la plus grande preuve, je veux t'épouser.

« Mais ma pauvre petite bête, tu es folle, répondit le Soleil. Pourquoi choisir une lumière qui s'éteint à chaque instant ? Combien de fois ne suis-je pas obscurci par les nuages! Ah ! les nuages sont bien au dessus de moi. Elève tes désirs jusqu'à eux, et tu seras plus heureuse. »

La Souris va trouver le Nuage.

« Je t'ai cherché long-temps, mon bien-aimé, mon fa-

vori; viens, sois mon époux; je ne te quitterai le jamais.

— Si tu m'épouses, répondit le Nuage, il faut te résoudre à mener une vie toujours errante et fugitive. Le Vent me pousse où il lui plaît. Crois-moi, laisse-là le serviteur et adresse-toi au maître : car je suis le très humble du Vent. »

La Souris cherche le Vent et le trouve dans un désert. « Quitte ce désert, lui dit-elle, et viens avec moi. Je t'ai choisi pour mon compagnon comme le plus puissant entre tous les êtres.

— Tu te trompes fort, répond le Vent, si tu me crois si puissant : hélas! j'ai beau souffler, le moindre mur me brave. Oh! que le Mur te rendrait bien plus heureuse que moi! »

Notre Souris fait sa déclaration au Mur. « Je viens à toi de la part du Soleil, du Nuage et du Vent, et c'est pour t'épouser.

— Allez! répondit le Mur en colère; parceque je ne sais pas me remuer aussi bien que vous, devez-vous m'insulter? Hélas! vous devriez avoir plutôt pitié de moi : en ce moment même, les souris minent mes fondements; en voilà plus de deux cents familles qui ont établi leur demeure dans mon sein, et qui me creusent de leurs dents et de leurs pieds. Et vous voulez me prendre pour.... »

Notre jeune amante, trompée dans ses audacieuses espérances, retourna vers les animaux de son espèce et y prit un époux de son espèce dont les goûts s'accommodaient aux siens, et qui ne la quitta jamais.

Telle est cette singulière imitation, à la suite de laquelle se trouve la moralité en prose rimée et en vers.

Les mêmes erreurs que nous avons signalées au sujet de la vie de notre fabuliste, nous les remarquons à l'égard de son livre, tant il est vrai que la littérature hébraïque a été traitée jusque aujourd'hui avec la plus grande négligence. Wolf[8], qui dit l'avoir examiné,

nous apprend dans sa *Bibliothèque* qu'il contient 180 fables, tirées principalement de celles d'Ésope, que Berachia a mises en vers. Il s'est ensuite corrigé lui-même dans un autre endroit de son livre[9], où il remarque qu'il n'y en a que cent huit. Le fait est qu'on n'en compte que cent sept, si toutefois la XCIX[e], qui est ce qu'on appelle une fable composée, ne compte pour deux. Quant à la prétendue versification, c'est une pure invention ; tout le livre est écrit en prose rimée, à la manière des Arabes. Par ci par là seulement la moralité qui se trouve à la fin des fables est en vers.

Ces erreurs ont été reproduites en partie dans le *Catalogue de la Bibliothèque de Sylvestre de Sacy*[10]. La première édition a vu le jour en 1558, par les soins de Joseph de Padoue. Thomas Hyde prend le nom de l'éditeur pour le lieu de l'impression et cite gravement une édition de Padoue, erreur que Robert Fysher et tous les nouveaux éditeurs du *Catalogue de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford*[11] ont perpétuée.

L'édition de Mantoue (1552), citée par Wolf[12], ainsi que deux différentes impressions de Mantoue mentionnées par Schabtai, et, d'après lui, dans le *Catalogue de la collection d'Oppenheim*, ne doivent leur origine qu'à l'inattention des faiseurs de catalogues.

Voici la description de cette édition *princeps*, que nous avons sous les yeux :

Fables des Renards, par le rabbin BERACHIA HA-NAKDAN, *convenablement ponctuées et corrigées par les soins de Joseph ben Jakob de Padoue*, 317, *à Mantoue*. Tel est le titre, encadré d'une gravure représentant un por-

tail, la même que celle qui se trouve en tête de la *Lettre des Animaux*, du *Livre du Fils du Roi et du Nazaréen*, etc., publiés par le même éditeur. Le format est celui des deux ouvrages précités, petit in-8°, et contient 87 feuillets, plus un feuillet pour la marque de l'éditeur.

Tous les feuillets de ce volume ne sont pas consacrés aux fables seules, comme on peut le voir par l'analyse que voici : Premier feuillet, le *recto* contient le titre, et le *verso* un avis de l'éditeur; les feuillets 2 et 3 *verso* renferment la première préface de l'auteur. De là jusqu'au feuillet 8, il y a la table, ou plutôt le résumé de cent sept fables par l'éditeur. Sur le *verso* du huitième feuillet, il y a la seconde préface de l'auteur et le commencement de ses fables, qui continuent jusqu'au feuillet 86 *recto*. A la fin de cette page on lit la note suivante : « Achevé le vendredi 23 du mois de Chesvan, » l'an 5319 du comput, par les soins et au nom de Jo- » seph de Padoue, fils de Jakob, dont la mémoire soit » bénie. A Mantoue, dans la maison de l'imprimeur » Rofenelli. »

Au *verso* du feuillet 86 commence un autre ouvrage, intitulé : *Composition poétique sur le jeu des Echecs*. C'est le petit traité en prose rimée de Bonsenior Ebn Jachia, mais qui n'est pas nommé ici. Nous avons parlé ailleurs de cet auteur, et nous avons conjecturé, d'après une liste inédite des poètes provençaux, qu'il était Français. Quoi qu'il en soit de cet écrivain, son opuscule n'a que trois pages, le *verso* du feuillet 86 et les *recto* et *verso* du 87e feuillet. Sur le dernier feuillet il y a la

marque de l'éditeur, représentant un paon sur un rocher avec un ruban dans le bec.



La même marque se trouve à la fin de la *Lettre des Animaux*. Le *Livre du Fils du Roi et du Nazaréen* a la même marque, mais d'une autre gravure. En général, ces trois livres, ainsi que deux autres édités par Joseph de Padoue en 1554, se ressemblent pour le format et pour les caractères : petit in-8°, caractères rabbiniques. Les quatre lettres hébraïques qui se trouvent des deux côtés de la marque sont les initiales de l'éditeur.

L'impression des fables, commencée en 317 ou 1557, n'a été terminée que le 23 Chesvan 319, c'est-à-dire le 4 novembre 1558. Deux autres ouvrages publiés en même temps par Joseph de Padoue expliquent ce retard.

Quoi qu'il en soit, le célèbre Peiresc, qui possédait ce recueil de fables hébraïques, l'avait envoyé à Athanase Kircher pour le traduire en latin. Ce savant promit de le faire, mais d'autres occupations ne lui permirent pas d'accomplir sa promesse. Cette tâche était réservée

à Melchior Hanel, disciple de Kircher, qui a fait une traduction latine et l'a publiée à Prague, dans le collége des Jésuites, en 1661, in-8°, et non en 1652, comme Bartolocci l'assure.

Melchior Hanel avoue dans sa préface que Louis Compiègne de Weil a revu sa version. Malgré cela, la traduction est peu exacte. Le pauvre Jésuite n'a traduit que les mots, jamais il n'a rendu le sens, comme l'a fort bien fait observer Mendelssohn dans l'annonce d'une nouvelle édition de ces fables, où il remarque que Wolf a eu tort de louer l'exactitude de la version de Hanel.

Quant à la ponctuation du texte hébraïque, elle répond mal aux règles de la grammaire et ne vaut guère mieux que la traduction.

Hanel a supprimé dans son édition la première et grande préface de Berachia, ainsi que la table et les numéros des fables.

L'édition annoncée par Mendelssohn est l'édition de Berlin, 516 ou 1756, petit in-8° de 61 feuillets. Elle a été faite d'après l'édition de Mantoue et porte au frontispice : *Seconde édition.* Le frontispice représente deux renards placés sur deux colonnes et se tenant par les pattes ; un lion est couché au pied des colonnes.

Une autre édition, avec une traduction en hébraïco-allemand, a paru à Prague, dans l'imprimerie de Katz, en 1767, 49 feuillets in-4°.

Les manuscrits des fables de Berachia sont assez rares ; la *Collection d'Oppenheim, à Oxford*, et celle de *Rossi, à Parme*, en possèdent chacune un exemplaire.

S'il faut en croire le catalogue manuscrit de la première collection, dont les erreurs sont innombrables, la préface renferme plusieurs fables inédites[13].

Suivant Woldike, cité par Wolf, les fables de Berachia ont déjà été traduites en hébraïco-allemand par le nommé Jacob Koppelman et imprimées à Fribourg en 1588, in-8° et in-4°. Cette ancienne version hébraïco-allemande est tout à fait inconnue; le nombre de 136 fables, qu'on lui attribue, fait douter que ce soit là une traduction du livre des fables de Berachia, qui n'en contient que 107. Quant au traducteur, c'est probablement Jacob Koppelman, fils de Samuel Bunom, qui, en 1584, avait publié à Fribourg son livre intitulé : *Ohel Jacob*.

La traduction de Berachia de l'ouvrage de Saadia Gaon, dont il a été question plus haut, existe à la Bibliothèque du Vatican, dans les collections de Rossi, Oppenheim et Heidenheim. On a publié en 1841, dans un journal hébraïque[14], un fragment de ce dernier manuscrit, dont le traducteur n'est pas nommé.

Outre cet ouvrage inédit, on en a encore un autre, qui est resté jusque aujourd'hui en manuscrit : je veux parler du livre portant le titre de *Metsaref*. Ce traité de morale, qui se conserve à Munich[15], est divisé en treize chapitres, savoir : 1° Introduction; 2° Du plaisir des sens; 3° Des passions du cœur; 4° Des moyens de dompter la volonté; 5° De la justice; 6° Du malheureux; 7° Du pauvre; 8° De l'honneur; 9° De la profession; 10° Du rang; 11° De l'âme; 12° De l'espérance; 13° De l'immortalité.

Il y a quelques extraits de cet ouvrage, qui paraît être le même que celui que l'on conserve dans la Bibliothèque de Rossi[16], dans un recueil cabalistique de la collection d'Oppenheim[17], qui fait partie maintenant, comme on le sait, de la *Bodléïenne*, à Oxford.

En énumérant ces œuvres morales d'une si grande portée, on voit que leur auteur vivait au sein de la civilisation provençale, en compagnie d'hommes tels que Meschullam ben Jacob, Juda Aben Tibbon, Joseph Kimchi, etc., écrivains distingués dont s'honora la France au douzième siècle.

Depuis que ceci a été écrit, il nous est parvenu quelques extraits du manuscrit de la Bibliothèque de Rossi, d'après lesquels il résulte que notre fabuliste vivait à Lunel du temps de Meschullam ben Jacob, auquel il dédia l'ouvrage en question[18]. Tous les passages rapportés par l'auteur dans l'œuvre arabe de Saadia Gaon sont faits d'après sa propre version, et non point d'après celle d'Aben Tibbon.

La connaissance de Berachia ben Netronaï de la langue arabe est incontestable; mais que ses imitations de *Calila el Dimna* aient été faites d'après la version arabe, et non d'après la version hébraïque, cela résulte de la fable 68 de son recueil. Dans cette fable, intitulée : *le Lion, l'Homme, le Puits et le Serpent,* il reproduit une allégorie de l'introduction d'Abdallah Ebn-Almocassa qui ne se trouve que dans le *Calila et Dimna* en arabe. Voici l'analyse de cette singulière fable[19] :

Un homme, fuyant un lion furieux, descend dans un puits; il s'accroche à deux clous qui sortent de deux cô-

tés du puits. Mais deux rats, l'un blanc l'autre noir, ne cessent de les ronger. Au fond du puits est un serpent qui, la gueule ouverte, n'attend que l'instant de sa chute pour le dévorer. Au milieu de ces dangers imminents il aperçoit une ruche remplie de miel; il se met à manger le miel, et le plaisir qu'il y trouve lui fait oublier le lion furieux qui l'attend hors du puits, les rats blanc et noir qui rongent les clous sur lesquels reposent ses pieds, et le serpent qui guette le moment de sa chute pour le dévorer. Or le monde est ce puits, rempli de dangers et de misère; les deux rats, l'un blanc, l'autre noir, ce sont le jour et la nuit, dont la succession consume la durée de notre vie; le serpent, c'est le terme inévitable qui nous attend tous; le miel, enfin, ce sont les plaisirs des sens, dont la fausse douceur nous séduit et nous fait oublier notre véritable but ici bas.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de quelques fables dont Berachia ben Nitronaï est l'inventeur. Je voudrais pouvoir faire seulement connaître ici les originaux d'un grand nombre de fables de Marie de France et quelques uns de nos fabliaux dont les sujets n'existent plus nulle part ailleurs aujourd'hui que dans les Mischlé Schoualim de notre fabuliste, tels que : *le Chameau et la Puce*[20]; *le Malade, sa Fille enceinte et le Médecin*[21]; *l'Envieux et le Convoiteux*[22], etc., etc.

1. Comparez les sentences des fables 5, 26, 61, 67, 88, 98, 102, 105, avec les maximes du Mibchar ha-Peninim, chap. 1, 10, 15, 29 et 48. — 2. N° 98. — 3. N° 90. — 4. N° 19. — 5. N° 30. — 6. N° 36. — 7. N° 28. — 8. Biblioth. hébr., t. I, p. 272. — 9. T. IV, p. 300. —10. T. I, p. 69. — 11. Ancienne

édition, t. I, p. 140; édition de 1843, t. I, p. 231. — 12. Biblioth. hébr., t. III, p. 165. — 13. D'après ce que nous a écrit à ce sujet M. Dukes, qui a vu le manuscrit à Oxford, l'assertion du catalogue n'est qu'une fable. — 14. Zion, t. I, p. 78 et 70. L'auteur de cette publication est notre ami M. Raphaël Kirchheim. Depuis, d'autres savants, tels que M. Geiger et M. Dukes, nous ont donné d'autres fragments de cette traduction de Berachia ben Nitronaï : l'un dans son édition d'*Igheret ha-Schemad de Maïmonide*, l'autre dans *l'Orient de* 1848. Le titre de cette version est : *Piteron Sefer ha-Emunot ve-Charzab ha-Binot.* — 15. N° 64 de manuscrits hébreux. — 16. N° 482. — 17. N° 999 Q. — 18. Comparez Dukes, *zur rabbinischen Spruchkunde*, p. 75. — 19. Cette fable se trouve aussi dans le livre intitulé *Eben Bochen de Kalonymos ben Kalonymos*, § 88. — 20. Mischlé Schoualim, fable 73. — 21. *Ibidem*, fable 81. — 22. Même ouvrage, fable 107.

ISAAC DE CORBEIL.

Le rabbinisme n'a point eu, au XIIIe siècle, de représentant plus zélé, et la France de docteur plus populaire, qu'Isaac de Corbeil. C'est qu'aucun rabbin de son temps n'a su comme lui se mettre à la portée de tout le monde, aucun ne fut plus habile que lui à toucher le cœur des plus simples. Il emprunta aux ouvrages les plus populaires leur esprit, aux *similitudes d'Ysopet*[1] ses fables, aux *Choix des Perles*[2] ses maximes pour orner le Manuel de préceptes de religion et de morale, si estimé encore aujourd'hui.

Isaac de Corbeil est connu aussi sous le nom de *Baal ha-Chotem*, l'homme au nez, et c'est sous ce dernier nom qu'il est cité par Samson ben Zadoc[3], par Abraham Zacut[4], et par un anonyme[5]. Il fut surnommé

ainsi, suivant Ghedalia ben Iachia[6], à cause de l'ampleur de son nez, et selon Mardochée ben Nathan[7], parcequ'il avait le nez très velu ; mais tous deux ont oublié que, dans le langage talmudique[8], l'épithète l'*Homme au nez* désigne un grand homme qui est l'ornement de l'humanité, comme le nez est celui de la figure.

Quoi qu'il en soit, de son temps, Isaac de Corbeil jouissait d'une grande réputation, par sa famille, par ses maîtres, par ses disciples et par sa piété. C'est lui-même qui nous apprend qu'il était fils du Rabbi Joseph et disciple des docteurs de la foi d'Evreux[9]. Mardochée ben Nathan et Abraham Zacut rapportent qu'il eut pour beau-père le célèbre Jéchiel de Paris. Nous savons d'ailleurs qu'il était beau-frère de Mardochée ben Hillel[10], gendre de Jéchiel de Paris.

Le même Mardochée ben Nathan[11] célèbre le savoir et la sollicitude d'Isaac pour le bien-être spirituel et temporel de ses coreligionnaires, et il ajoute qu'Isaac et ses collègues ayant considéré qu'il y avait un grand nombre de préceptes que personne n'avait plus l'occasion d'observer, et que, par conséquent, il était inutile de les faire connaître à la multitude, notre auteur entreprit de composer un manuel pratique où il n'est question que de préceptes de morale et de religion d'un usage journalier.

Ce fut en 1277 qu'Isaac de Corbeil composa ce manuel, auquel il donna le titre d'*Amoudé Gola,* les Colonnes des disséminés ou de l'exil. Cet ouvrage est aussi intitulé : *Sefer Mitzvot Katôn*, et, par abréviation, *Semak*, c'est-à-dire Petit livre des Préceptes. Ce n'est pas

qu'il soit d'une si mince étendue, mais c'est parcequ'il ne traite que des préceptes usuels, tandis que le livre de Moïse de Coucy contient tous les préceptes, quelle que soit leur nature, et c'est pour cela qu'il est nommé *Sefer Mitzvot Gadol*, Grand livre des Préceptes.

Quelques biographes ont cru que le livre d'Isaac s'appelle Petit livre des Préceptes parcequ'il est l'abrégé du Grand livre des Préceptes de Moïse de Coucy, mais c'est une erreur. L'auteur d'Amoudé Gola a suivi une tout autre marche dans sa composition; en exposant les préceptes, il a évité autant que possible les discussions, et il ne cite que peu d'autorités: il voulait avant tout faire un ouvrage populaire, destiné aux besoins des hommes ordinaires, et non pas un livre savant, à l'adresse exclusive des hommes d'étude, tel que le Grand livre des Préceptes.

Destiné à servir de guide dans toutes les conditions de la vie humaine, ce Manuel pratique offre aux hommes simples des leçons de morale à côté des préceptes de religion. L'auteur, pour présenter les uns et les autres sous une forme attrayante, a emprunté plusieurs apologues à un recueil de fables ésopiques en prose hébraïque fort à la mode alors. Voici trois ou quatre de ces fables dans leur forme et langage naïf. Nous les donnons d'autant plus volontiers que ces apologues ne se trouvent pas dans le recueil imprimé qui en a été fait.

LE FAISCEAU DE BAGUETTES[12].

La fable orientale sera éternellement vraie. Si un homme lie en faisceau plusieurs baguettes, le plus fort des forts ne

peut pas les rompre. Au contraire, si elles sont séparées, le plus faible des faibles les rompra très facilement.

LE CORBEAU PARÉ DES PLUMES D'AUTRUI [13].

Les Sages ont fait une fable sur le Corbeau, qui disait : « Je vais prendre à chaque oiseau une plume, afin de pouvoir me parer et être beau. » Mais les Oiseaux, qui reconnurent l'artifice, lui arrachèrent chacun leur plume, en sorte que le corbeau devint plus laid que jamais.

L'ENVIEUX ET LE CONVOITEUX [14].

Un Ange rencontra un envieux et un convoiteux. « Demandez-moi quelque chose, leur dit-il : je donnerai à l'un de vous ce qu'il demandera, et à l'autre le double. » L'Envieux n'osa faire le premier sa demande, parcequ'il aurait été jaloux que son camarade reçût plus que lui. Mais le Convoiteux, qui désirait tant ce double, força l'Envieux d'exprimer le premier son désir. Celui-ci alors demanda qu'on lui arrachât un œil, afin qu'on arrachât les deux yeux à l'autre.

LE CHIEN GRAS [15].

Ce monde ressemble à un beau jardin que vit un Chien gras, et dont les bons fruits excitèrent sa gourmandise. Comme il ne trouva pour y pénétrer qu'une petite ouverture, il jeûna trois jours afin de pouvoir y passer.

Il y entra et eut le plaisir de goûter des fruits de ce jardin délicieux. Cependant il apprit que le jardinier devait arriver bientôt, et il ne douta pas alors qu'il ne le tuât s'il venait à le rencontrer. Mais comment s'échapper de là avec le ventre gros? Il fallut qu'il jeunât de nouveau pendant trois jours pour pouvoir passer par la petite ouverture.

Etant enfin sorti, il jeta un regard sur le jardin magnifique, en disant : « Certes tes fruits sont délicieux, mais tel on entre chez toi, tel on en sort. »

Ainsi va le monde, on y vient nu et on en sort nu.

Il est remarquable qu'Isaac de Corbeil, dans la reproduction de ces fables, ait préféré la rédaction d'un auteur moderne à celle du Talmud; il n'a suivi cette dernière que pour un apologue qui ne se trouve pas dans le recueil des *Similitudes d'Isopet.* Quant aux maximes empruntées au recueil intitulé *Choix des perles*[16], elles offrent d'autres leçons que nos éditions de ce recueil populaire. Ces différentes leçons méritent d'être comparées.

Isaac de Corbeil divisa son livre en sept colonnes ou parties, pour le rendre d'un usage commode à tous ceux qui voudraient en faire chaque jour de la semaine l'objet d'une lecture et d'une méditation particulières. Dès qu'il eut achevé de le composer, il adressa à toutes les synagogues de France une lettre dans laquelle il exprimait le désir de voir son livre répandu dans toutes les classes de la société juive; et, à cette fin, il demanda que chaque synagogue en fît faire des copies à ses frais, à raison de six liards tournois par copiste et par jour, avec le logement et la table. Il écrivit une pareille lettre aux synagogues de l'Allemagne.

Deux rabbins célèbres, Perez, fils d'Élie, en France, et Meïr de Rothenbourg, en Allemagne, ont donné hautement leur approbation au travail d'Isaac. Le premier y a ajouté quelques notes, et depuis lors de nombreuses copies de l'*Amoudé Gola*, avec toutes sortes de notes marginales écrites par des rabbins de diverses synagogues, se sont répandues partout où il y avait des établissements israélites.

Un grand nombre des exemplaires manuscrits de

l'ouvrage d'Isaac de Corbeil existent encore dans la plupart des bibliothèques publiques et particulières. On en compte jusqu'à quatorze copies au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris[17]. La Bibliothèque de Parme en possède seize, dont quinze de la collection de G. B. de Rossi. Nous en avons vu douze à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford[18], et plus de cinquante autres dans les divers dépôts littéraires d'Angleterre, de Hollande et de l'Allemagne. La plupart de ces copies présentent entre elles quelques différences, soit dans le texte, soit dans les notes ou scolies, et sont rarement conformes à la rédaction imprimée.

Nous en connaissons trois éditions. La première édition, petit in-4°, est ornée d'une introduction historique de Mardochée ben Nathan, de Strasbourg; elle ne porte point de date ni aucune mention de lieu d'impression. Cette édition, selon de Rossi, a dû être imprimée à Constantinople en 1510. A la fin on lit les mots de la *Genèse*, 49, 8 : « JUDA, [*tes frères*] *te loueront* », allusion au nom de l'éditeur ou imprimeur, probablement Juda ben Joseph Aben Belat ou Juda ben Joseph Sason. La seconde édition, Crémone, 1556, in-4°, est la reproduction de l'édition princeps, moins l'introduction historique de Mardochée; elle est due aux soins de Sanwel Pescarol, qui a signé son nom dans un acrostiche, et qui a ajouté des renvois à la Bible, à Maïmonide, à Moïse de Coucy et à Jacob ben Ascher. La troisième édition, Cracovie, 1596, in-4°, n'est qu'une réimpression de l'édition de Crémone.

Avant cette dernière édition, en 1579, parut, dans la même ville de Cracovie, un abrégé de l'œuvre d'Isaac de Corbeil, par Jekutiel Salman, fils de Moïse de Posen.

Outre l'*Amoudé Gola*, Isaac de Corbeil est encore auteur de deux autres ouvrages qui sont restés inédits : le premier est intitulé *Le-Kouté R. I. de Corbeil*, collection de R. I. de Corbeil, et cité dans les consultations de Jacob Lévi Molin[18]; le second porte le titre *Piské Haraot*, Sentences religieuses, et se trouve à la suite d'une copie manuscrite d'*Amoudé Gola*, à la Bibliothèque impériale de Paris, fonds de l'Oratoire, nº 53.

Dans une autre copie inédite du même écrit d'Isaac de Corbeil, qui se conserve à ladite Bibliothèque, ancien fonds, nº 221, on lit que l'auteur fut appelé au tribunal céleste, c'est-à-dire qu'il mourut, le lundi 28 Iïar 5040 du calendrier hébraïque, qui correspond au 29 avril 1280 de l'ère vulgaire. Cette date, confirmée par deux copies manuscrites du même ouvrage à la Bibliothèque de B. de Rossi, est l'époque véritable de la mort d'Isaac de Corbeil, et non pas l'année 1270, comme le témoigne Abraham Zacut[19], et moins encore 1240, comme le suppose Guédalia ben Jachia[20].

1. Chiddut Ysopet. — 2. Mibchar ha-Peninim. — 3. Taschbaz, édition de Crémone, page 3. — 4. Sefer Iuchasin, page 133 recto. — 5. Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Sorbonne, nº 172, à la fin du manuscrit. Comparez aussi Jacob d'Illescas, Imri Noam, page 67 verso. — 6. Schalschelet ha-Kabbalah, page 58 verso. Jachia attribue cette assertion par erreur à l'auteur du Sefer Juchasin, qui dit simplement *Baal ha-Chotem* de Cor-

beil. — 7. Introduction historique à l'ouvrage d'Isaac de Corbeil, édition de Constantinople. — 8. Traité Taanit, page 109 recto : Baal ha-Chotem me-Bakesch. — 9. Amoudé Gola, pages 24 et 56 recto; notamment d'Isaac ben Schnéor. Voyez ce nom plus loin. — 10. Mordechaï, traité Pesachim, n° 876. — 11. Introduction historique, etc. — 12. Amoudé Gola, page 4 verso. — 13. *Ibidem*, page 11. — 14. Même ouvrage et même page. — 15. Amoudé Gola, *ibid.* — 16. Comparez Mibchar ha-Peninim, chapitre 44, page 32 verso, et chapitre 55, page 38 recto, avec l'Amoudé Gola, page 11 recto et verso. — 17. Ancien fonds, n°s 174, 190, 191, 219, 220, 221, 247; fonds Sorbonne, n°s 109, 110, 171, 176, 241; fonds Oratoire, n° 53; fonds Saint-Germain-des-Prés, n° 222. — 18. N° 188, page 56, col. 4, de l'édition de Hanau. 1610; in-4°. — 19. Sefer Juchasin, page 133 recto. — 20. Schalschelet ha-Kabbalah, page 58 verso.

LÉVI DE VILLEFRANCHE[1].

Lévi de Villefranche descendait d'une famille distinguée du Languedoc. L'histoire fait mention, en 1200, d'un savant nommé Ruben qui présidait l'école talmudique de Narbonne. Chaïm, son fils, docteur de la loi, marcha dignement sur les traces de son père. Chaïm laissa après lui deux fils : l'un nommé Ruben, le docte maître de Méiri; l'autre Abraham, père de notre Lévi.

Abraham, fils de Chaïm, assez bon hébraïsant, habitait Villefranche de Conflent. C'est là que lui naquit, vers 1258, ce fils célèbre qui devait porter son nom jusqu'aux extrémités de la terre. Abraham n'épargna rien pour donner une éducation soignée au jeune Lévi, à qui sa grande intelligence faisait faire de rapides

progrès dans toutes les branches de la science enseignée alors dans les écoles juives du midi de la France. Il avait pour maître un professeur habile nommé Rabbi Jacob. Ses progrès furent tels, que dès l'âge de dix-huit ans ses connaissances en grammaire, en mathématiques, en astronomie, en théologie et en philosophie, l'avaient déjà mis à la tête d'une brillante société littéraire dont les membres étaient ses amis et ses admirateurs.

Ce début présageait le plus heureux avenir, lorsque tout à coup un fâcheux événement l'éloigna à jamais de la maison de son père et de ses amis. Il se rendit à Montpellier, où, encouragé par l'illustre Moïse Aben Tibbon, il entreprend, pour se distraire, de chanter en vers hébraïques l'ensemble des connaissances humaines selon la division d'Aristote. C'était en 1276; à peine avait-il dix-neuf ans. Dans la première partie de son poème didactique, il déplore son malheur avec les plus vives couleurs : « Quoique bien jeune d'années, s'écrie-t-il, mes mauvaises destinées sont aussi vieilles qu'innombrables ! »

Il paraît que son infortune était la même que celle du poète Moïse ben Esra, c'est-à-dire un amour malheureux. Il y a beaucoup d'élévation dans ledit morceau; il le termine en souhaitant que Dieu le rende à sa famille et à ses amis, aussi précieux que dignes d'être aimés. Ce vœu ne fut pas exaucé. D'autres malheurs plus sérieux allaient fondre sur lui. Mais n'anticipons pas sur notre histoire.

Le titre du poème, *Bolé ha-Nefesch* (Boîtes de parfum), est tiré d'Isaie, III, 20; mais l'auteur le prend ici

à la lettre et entend par le mot *Boté* maisons, distiques; *ha-Nefesch*, l'âme, parcequ'il y traite en vers rimés et cadencés de l'âme et de la Divinité, de son unité, de sa providence, etc. En un mot on peut dire que l'auteur a mis en vers les principes généraux de la logique, de la physique, de la métaphysique et de la morale, le tout selon la méthode péripatéticienne. Il a divisé son œuvre en dix chants, qui contiennent dix-huit cent quarante-six distiques, tous sur la même rime et la même mesure. Ces dix-huit cent quarante-six distiques font le même nombre que les mots qui composent le titre entier du poème, *Kescher Boté ha-Nefesch ve-Halachschim*, « Ruban des boîtes de parfum et Pendants d'oreilles[2]. »

Il résulte de tout cela que ce poème est un résumé de la philosophie enseignée du temps de l'auteur dans les écoles arabes et juives, et non pas l'abrégé de sept arts libéraux, comme l'avait écrit Moïse ben Chabib[3], qu'ont ensuite copié tous les bibliographes. Ce n'est pas non plus un petit poème, comme le prétend Chabib. Les dix chants sont longs et se subdivisent souvent en plusieurs autres. L'auteur a ajouté à ses vers des notes marginales dans lesquels j'ai puisé les détails que je donne sur le lieu de sa naissance, sur le nom de son maître, etc. Quant à la date de la composition de son œuvre, elle se trouve dans une vaste préface qui traite de la science chez les juifs. Parmi ses protecteurs Lévi cite avec enthousiasme Maïmonide et Samuel Aben Tibbon. Dans les notes marginales, l'auteur parle aussi du fils de ce dernier, Moïse Aben Tibbon, qui vivait alors à Montpellier, et qui l'encouragea dans ses études.

Ces notes marginales qui accompagnent tous les exemplaires de *Boté ha-Nebesch* ont été textuellement reproduites par deux commentateurs de l'ouvrage de Lévi ben Abraham. L'un est d'un écrivain anonyme, l'autre de son disciple Salomon de Lunas : tous deux donnent des extraits d'un autre ouvrage de Lévi, en prose, intitulé *Liviat Chen*, « Diadème de Grâce ». Cet ouvrage, que l'auteur annonça dans la préface de ses *Boîtes de Parfum*, et qu'il cite souvent dans ses notes marginales comme étant occupé à le composer, est une immense encyclopédie de toutes les sciences, divisée en deux grandes parties et subdivisée en plusieurs sections et chapitres.

On ne connaît en Europe aucun manuscrit complet de cette vaste composition, mais on en conserve différentes parties dans plusieurs Bibliothèques publiques, entre autres dans celles de Rome, de Parme, d'Oxford et de Munich. Dans la Bibliothèque impériale de Paris on n'en connaissait jusqu'à présent que deux extraits, qui se trouvent au n° 449 de l'ancien fonds hébreu : l'un traite de la géométrie; l'autre, qui est transcrit sur les marges d'un ouvrage philosophique et astronomique, traite de la métaphysique. Les fragments de *Liviat Chen*, que j'ai remarqués dans les commentaires de *Boîtes de Parfum*, notamment le n° 244, m'ont fait découvrir que le livre d'astronomie de Lévi, qui existe dans le fonds de l'Oratoire, n° 171, et qu'on a toujours attribué à Lévi ben Gerson[1], est de notre savant de Villefranche; car les passages reproduits pages 165 et 166 comme ex-

traits de la troisième section de *Liviat Chen* se trouvent mot à mot dans ledit livre d'astronomie.

Cette partie du *Diadème de Grâce* se subdivise en quarante chapitres. Dans le chapitre 13, l'auteur dit demeurer à Montpellier, et dans le chapitre 20 il rapporte que l'année qui courait alors était l'année 675 de l'ère de l'hégire, qui correspond avec l'année 1276 de l'ère vulgaire. Cette date seule aurait pu montrer que ce livre n'est pas de Lévi ben Gerson, qui vivait long-temps après. Quoi qu'il en soit, les mêmes extraits reproduits dans les commentaires de *Boté ha-Nebesch* qui nous ont mis sur la voie de découvrir le véritable auteur du livre d'astronomie de la Bibliothèque impériale nous indiquent aussi les différents traités qui composent le livre de *Liviat Chen*. Il se divise d'abord, comme nous l'avons déjà observé, en deux grandes parties, nommées les deux colonnes du temple de Salomon (I, Rois, VII, 21 ; Chroniques, III, 17). La première, qui porte le titre de *Jachin*, se compose de cinq sections : la première section concerne l'arithmétique; la seconde section, la géométrie; la troisième section, l'astronomie; la quatrième section, la physique; la cinquième section, la métaphysique. La seconde partie, appelée la colonne de *Boas*, ne forme qu'une seule section, qui, se rapportant aux numéros de la première partie, est nommée sixième section; elle se subdivise en trois parties : la première traite de la nature des prophéties; la seconde, des mystères de la loi; la troisième, enfin, de l'œuvre de la création.

On ignore à quelle époque Lévi de Villefranche a terminé ce profond ouvrage, comme en général on ne sait rien de ce qu'il fit pendant l'espace de plus de vingt-cinq ans, sinon qu'il continua à demeurer à Montpellier, qu'il y enseigna publiquement, et qu'il y eut des disciples instruits, entre autres Salomon de Lunas, qui a écrit, comme nous l'avons vu plus haut, un commentaire sur l'œuvre poétique de son maître. Nous ne le retrouvons plus qu'au commencement du XIVe siècle, fugitif et persécuté. Il avait alors à peu près quarante-cinq ans. Poursuivi à Montpellier à cause des livres anti-judaïques qu'on lui attribua, il s'était réfugié à Narbonne, où il trouva d'abord un asile chez le riche et savant Samuel Sulami. Cet homme, qui jouissait d'une haute réputation de bienfaisance et d'orthodoxie, fut enveloppé dans la disgrâce du poète; on l'accusa d'étudier sous notre philosophe et de croire ce qu'il avait dit dans ses livres, c'est-à-dire d'avoir entièrement changé de principes religieux.

Cette accusation fut formulée dans des lettres qu'on répandait à profusion, et qui parvinrent à Salomon ben Aderet, de Barcelone. Cet illustre rabbin, dont l'éminent savoir faisait autorité en France, prit alors des mesures contre Samuel Sulami. Don Crescas Vidal, de Perpignan, en prenant la défense de Sulami devant Aderet, fait le portrait suivant de notre Lévi[5] :

« C'est un homme qui a étudié dès son jeune âge. Il est très subtil, et personne ne pénètre le fond de sa pensée, à l'exception de ses intimes amis. S'il parle avec celui qu'il connaît fortement attaché à la loi de Dieu et

aux paroles de nos docteurs (dont le souvenir soit en bénédiction!), il est tellement fin qu'on ne sait pas si on doit le taxer d'orgueil ou de modestie. Je me suis donné beaucoup de peine, ajoute Crescas, pour qu'il me montre ses ouvrages; mais il me renvoya en me disant qu'il ne les avait pas avec lui. Cependant d'autres m'ont assuré que Lévi a corrompu l'alliance et a interprété l'Écriture d'une manière figurée. Ayant rapporté ceci devant le sage Sulami, il me dit que tout cela n'était que la perversité de la bouche; que lui, Sulami, le voyait suivre en tout la règle de conduite des scribes; qu'il ne faisait que marcher dans les bons chemins, dans le chemin des justes. Si jamais j'avais eu à lui reprocher la moindre chose, me dit-il, Lévi n'aurait pas trouvé un asile dans ma maison. Si donc c'est à cause de Lévi que notre maître s'emporte, vous voyez que l'un dit du mal de lui et que l'autre fait son éloge. Toutefois, je sais de lui une chose qui n'est pas fort bonne, c'est qu'il a l'habitude d'enseigner à quiconque le paie, qu'il soit vieux ou jeune, la langue et la littérature chaldéennes[6]. »

Salomon ben Aderet, en répondant à don Crescas Vidal, lui dit que ce n'est pas seulement une ou deux personnes qui lui ont dénoncé les erreurs de Lévi le Philosophe, et qu'un homme comme Samuel Sulami donnait un trop mauvais exemple, en suivant ses leçons, pour qu'on pût le tolérer[7]. Non content de cette démonstration indirecte contre notre philosophe, Aderet s'adressa directement à Samuel Sulami afin qu'il éloignât Lévi de chez lui. Lorsque Lévi vit le zèle ar-

dent du rabbin de Barcelone, il lui adressa lui-même une lettre, dans laquelle il ne nia pas qu'il s'occupait de science philosophique, mais il ajoutait qu'il avait auparavant étudié la Mischna et le Talmud. Aderet lui répondit d'une manière énergique et sans ménagement. Cette lettre, connue de Sulami, fit un grand effet sur son esprit; et, comme il venait de perdre sa fille, il attribua ce malheur à Lévi et le chassa de sa maison[8].

Le moment était critique; l'influence du rabbin de Barcelone était grande. Heureusement son cousin Samuel ben Ruben, de Béziers, quoique partisan d'Aderet, le recueillit. Dans une longue lettre qu'il adresse à cet égard au chef de la synagogue de Barcelone, il fait le plus grand éloge de Lévi, de son savoir, de sa piété, et prie Aderet d'en avoir pitié et de ne pas suivre les conseils de ses ennemis et de ses calomniateurs, car il est, dit-il, innocent et véritablement Israélite[9].

Nous ne savons pas si Aderet suivit l'avis de Samuel ben Ruben, ou s'il continua à persécuter notre philosophe : car bientôt après, en 1306, l'expulsion des juifs de France fit disparaître tous les acteurs de ce triste débat avec Lévi lui-même, et depuis lors il n'a plus été question de lui dans l'histoire contemporaine.

Ses ouvrages sur l'Écriture sainte, si en effet il a composé de pareils livres, ne sont pas venus jusqu'à nous. On ne connaît de lui que les deux ouvrages précédemment analysés, et un troisième, intitulé *Misrak kesef*, « la Coupe d'argent ». Ce dernier ouvrage est une espèce d'épithalame adressé à son fils lors de son mariage, dans le genre du *Vase d'Argent* de Jehoseph Ezo-

bi. Il est resté inédit. Les deux autres ouvrages de Lévi de Villefranche ont eu le même sort; à son égard, la presse hébraïque semble avoir hérité des rigueurs de ses contemporains!

1. Pour rédiger cet article, nous avons consulté les numéros 244, 502 et 504 de l'ancien fonds hébreu de la Bibliothèque impériale et les numéros 200, 201 et 206 du fonds de l'Oratoire au même dépôt. — 2. La valeur numérique de ces mots hébreux est: Kescher, 600; Boté, 412; ha-Nefesch, 435; ve-Halachschim, 399; ensemble, 1846. — 3. Darkhé Noam, page 14. — 4. Comp. Wolf, Biblioth. hébr., t. 3, p. 650. — 5. Minchat Kenaot, édition de Presbourg, 1838, p. 47. — 6. Probablement la langue et la littérature arabes. — 7. Minchat Kenaot, page 51. — 8. Même ouvrage, pages 52, 54 et 55. — 9. *Ibid.*, pages 89 et 91.

BERR DE TURIQUE.

Parmi les familles israélites de l'ancienne Lorraine, celle de Berr[1] est l'une des plus considérables et des plus renommées. Isaac Berr, chef de cette famille, était un riche banquier de Nancy du temps du roi Stanislas. Il fut nommé, par arrêt rendu au conseil d'état de ce prince le 26 janvier 1753, l'un des trois syndics de la communauté juive des états de Lorraine et de Barrois. Mort en 1755[2], Isaac Berr laissa une veuve qui continua ses affaires commerciales[3], avec quatre fils[4] et une fille[5].

Berr-Isaac Berr, qui avait obtenu plus tard d'ajouter à son nom patronymique celui d'une terre, *Turique,* qu'il habitait aux environs de Nancy, était le plus jeune et le plus distingué des enfants d'Isaac Berr. Il vit le jour

en 1744, et n'avait que onze ans à la mort de son père. Sa mère, femme d'esprit et fort versée dans les affaires, lui fit donner une assez bonne éducation pour le temps d'alors. Quoique destiné au commerce, elle lui fit apprendre l'hébreu et le rabbinique dans l'école de Jacob Perle, rabbin de Lorraine[6]. Il étudia aussi la langue et la littérature françaises, et traduisit, en 1774, de l'hébreu en français, les prières funèbres de son maître sur la mort de Louis XV.

Admirateur de Mendelssohn et ami de Wessely, il étudia leurs ouvrages et devint leur émule. Comme eux il chercha à éclairer ses coreligionnaires par son exemple, et comme eux il remplit ponctuellement toutes les pratiques religieuses. Syndic de la communauté israélite de sa ville natale, il contribua beaucoup, après la mort de Perle, en 1777, à la nomination de son successeur Jacob Schweich, ancien rabbin de Langlau et d'Endingen, en Suisse, connu par sa piété. Quoique très religieux, Berr se montra partisan éclairé de la révolution de 1789 et prit la part la plus active à l'émancipation des israélites de France.

Le ministère, voulant adoucir le sort des juifs d'Alsace, de Lorraine et des Trois-Évêchés, qui ne jouissaient pas des droits de citoyens, leur permit, en avril 1789, de s'assembler, dans chacune de ces provinces, pardevant leurs syndics, à peu près dans la forme réglée pour les élections des bailliages, de rédiger leurs cahiers de doléances et de nommer deux députés pour chaque province. Berr-Isaac Berr fut l'un des députés de Lorraine. Admis à la barre de l'Assemblée

nationale le 14 octobre suivant, il porta la parole au nom des israélites de l'ouest de la France.

Quelque temps après, il fit paraître une réfutation de l'opinion de M. de la Farre, évêque de Nancy, député de Lorraine, contre l'admission des israélites aux droits de citoyens. Dans cette réfutation, M. Berr demande que l'Assemblée nationale conserve le pouvoir civil des rabbins et des syndics, proposition qui fut vivement combattue, entre autres par son neveu, le docteur Jacob Berr, dans une lettre datée du 25 avril 1790, et adressée à l'évêque de Nancy[7]. « Tout en avouant les efforts » qu'il a faits pour combattre l'opinion que vous avez » manifestée sur les juifs, écrit-il, nous ne pouvons » cependant passer sous silence les offres indiscrètes » qu'il s'est permis de faire au nom de ses commet- » tants. Jaloux que nous sommes de porter le titre » glorieux de citoyen français, nous n'avons jamais » donné pouvoir à ce député de transiger à cet égard, » en notre nom, sur un intérêt d'une si haute impor- » tance. Ce n'est pas lorsque nous voyons l'Assemblée » nationale triompher avec autant de courage que de » succès de tous les préjugés que nous désespérons » de lui voir vaincre ceux qui enchaînent et avilissent » notre nation. Nous croirions indigne de sa haute sa- » gesse de lui proposer de ces mezzo-termine qui ont » échappé au sieur Berr-Isaac Berr. »

Le docteur avait bien jugé l'Assemblée nationale : le 28 septembre 1791, elle décrète l'admission pure et simple des juifs aux droits de citoyens. Ce décret excita l'enthousiasme de Berr de Turique. Dans une lettre

adressée à ses confrères, il s'exprime en ces termes : « Il est donc arrivé ce jour où le voile qui nous cou- » vrait d'humiliation s'est déchiré; nous les récupérons » enfin ces droits qui depuis plus de dix-huit siècles » nous avaient été ravis. Combien ne devons-nous pas » reconnaître, en ce moment, la clémence merveil- » leuse du Dieu de nos ancêtres ! Nous voilà donc, grâce » à l'Être suprême et à la souveraineté de la nation, non » seulement des hommes, des citoyens, mais encore » des Français ! Quel heureux changement, grand Dieu, » tu viens d'opérer sur nous ! Encore le 27 septembre » dernier, nous étions les seuls habitants de ce vaste » empire qui parussent être destinés à rester pour ja- » mais avilis et enchaînés; et le lendemain 28, jour » mémorable, que nous fêterons à jamais, tu inspiras » ces immortels législateurs de la France. Ils pronon- » cent, et plus de soixante mille malheureux gémis- » sant sur leur sort se trouvent dans l'ivresse de la joie » la plus pure. »

Dans cette lettre remarquable, l'auteur insiste avec force sur la nécessité d'améliorer l'éducation de la jeunesse. « Notre éducation, dit-il, a été vicieuse sur plu- » sieurs points de vue; déjà le fameux rabbin Hartwig » Wessely, de Berlin, nous a rendu grand service en » publiant différents ouvrages, écrits en hébreu, sur » cette matière : l'une de ces œuvres, intitulée *Instruc-* » *tions salutaires adressées aux communautés juives de* » *l'empire*, a été publiée en français pendant l'année » 1782. On y trouve et la cause de notre ignorance et » les moyens de redevenir le peuple appelé par Dieu

» même le peuple savant et intelligent. Je ne vous
» répéterai pas ce que vous pourrez lire dans ces
» beaux ouvrages; mais je vous engage, mes chers
» frères, à suivre cet auteur dans ses méditations,
» et vous remarquerez facilement que notre sort,
» celui de nos descendants, dépendent uniquement
» du changement que nous apporterons à l'éduca-
» tion. »

Sous l'empire, il s'établit entre M. Grégoire, évêque de Blois, et M. Berr-Isaac Berr, un débat dans lequel ce dernier, en repoussant les assertions de son adversaire, sut se servir, avec le prélat le plus tolérant de tous, de la douceur, de la modération la plus remarquable. Il défendit quelques passages du Talmud attaqués par M. Grégoire. Ce petit ouvrage, qui se recommande autant par la justesse des idées que par l'agrément du style, l'a rendu célèbre dans toute la France.

Appelé successivement à siéger dans l'Assemblée israélite de 1806 et dans le grand Sanhedrin convoqué à Paris en 1807, il coopéra efficacement à l'organisation du culte israélite en France et en Italie. Heureux d'avoir servi ainsi à l'amélioration de l'état moral de ses coreligionnaires, il retourna au sein de sa famille et se renferma dans le cercle de ses affections. S'il n'éclaira plus ses frères en religion par des écrits, son exemple fut une leçon vivante pour ceux qui voulaient jeter quelques regards sur le spectacle qu'il offrait au milieu des siens : il excitait l'émulation par sa considération et ses lumières, il observait fidèlement la religion de ses ancêtres et faisait rougir ceux qui

croient être éclairés en désertant la foi de leurs pères.

Il continua toutefois à être conseiller municipal de Nancy et accepta la dignité de membre laïque et ancien du consistoire israélite. Sous la restauration il obtint de Louis XVIII et de Charles X une pension ; une ordonnance royale lui permit d'ajouter le nom de Turique au sien. Mais, tandis que le vénérable vieillard se réjouissait de la faveur du gouvernement, une noire ingratitude l'élimina du consistoire! Il mourut bientôt après, le 5 novembre 1828, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Berr de Turique était un esprit éminent, éclairé et religieux. Ses écrits, rédigés avec clarté, pleins de sens et quelquefois de verve oratoire, respirent l'amour le plus pur du bien-être de ses coreligionnaires. Négociant actif et intelligent, il continua avec honneur la maison de banque de son père ; sa sévère probité le fit toujours distinguer. Plus tard, lorsqu'il fut libre au citoyen français israélite de suivre l'honorable carrière de l'industrie, M. Berr se rendit acquéreur d'une fabrique de tabac. Unissant l'austérité des mœurs, la sévérité des principes, la fermeté des convictions, à la bonté du cœur, à la douce religion, il vivait à la tête de sa nombreuse famille comme un rabbin, comme un patriarche.

Voici le titre des principaux travaux littéraires de cet homme de bien. Plusieurs ont été traduits en hébreu, en allemand et en hollandais, et méritent d'être réimprimés. Nous les donnons d'après l'ordre chronologique de leur publication.

I. Plaintes et lamentations sur la mort du roi Louis XV, de glorieuse mémoire, ordonnées par les syndics de la communauté des juifs de Lorraine et récitées dans leurs synagogues après avoir fait distribuer des aumônes; composées par le rabbin de Lorraine et traduites par le sieur Berr-Isaac Berr le jeune. Nancy, Antoine et Barbier [1774], in-8°.

II. Discours des députés des juifs des provinces des Évêchés d'Alsace et de Lorraine, prononcés à la barre de l'Assemblée nationale par le sieur Berr-Isaac Berr, l'un des députés de la Lorraine, et l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale y relatif. A Paris, Belin, 1789, in-8°. Une traduction hébraïque de ce discours se trouve dans le journal intitulé *Measef*, Berlin, 1790. Il existe aussi des versions allemande et hollandaise.

III. Discours de la communauté des juifs à messieurs les municipaux et notables de la ville de Nancy, réunis en assemblée générale, le 12 avril 1790, prononcé par le sieur Berr-Isaac Berr, l'un des syndics de ladite communauté. Nancy, 1790, in-4°.

IV. Lettre du sieur Berr-Isaac Berr, négociant à Nancy, juif naturalisé en vertu de lettres-patentes du roi, enregistrées au parlement de Nancy, député des juifs de la Lorraine, à Monseigneur l'évêque de Nancy, député de l'Assemblée nationale. Paris, 1790, in-8°. C'est une réfutation à l'écrit de la Farre intitulé : Opinion de Mgr l'évêque de Nancy, député de Lorraine, sur l'admissibilité des juifs à la plénitude de l'état civil et des droits de citoyens actifs, 1790, in-8°. Cette ré-

plique a donné naissance entre autres à une lettre citée dans la note 7.

V. Lettre d'un citoyen, membre de la ci-devant communauté des juifs de Lorraine, à ses confrères, à l'occasion du droit de citoyen actif décrété le 28 septembre 1791. Nancy, 1791, in-8°. L'auteur, dans cet écrit remarquable, représente comme point de départ de toute régénération l'éducation de la jeunesse israélite.

VI. Réflexions sur la régénération complète des juifs en France, par Berr-Isaac Berr, membre du conseil municipal de Nancy, député de la Meurthe à l'assemblée des juifs convoquée par décret impérial du 30 mai 1806. [Paris, 1806,] Guiguet et Michaud, in-8. Une traduction hollandaise de ces réflexions se trouve dans les *Bjidragen Betrakkelijk, de Verbetering van den Maatschappelijken Staat der Joden*, tome I, n° 29, pages 250-263.

VII. Lettre du sieur Berr-Isaac Berr, manufacturier, membre du conseil municipal de Nancy, à M. Grégoire, sénateur. Nancy, 1806, in-8°.

VIII. Discours du sieur Isaac Berr, fabricant de tabac, membre du conseil municipal de Nancy, département de la Meurthe, député à l'assemblée des Français, professant la religion juive convoquée par décret impérial du 30 mai dernier. [Paris, 1806,] Porthmann, in-8°.

Parmi la nombreuse postérité que M. Berr de Turique a laissée après lui se fit remarquer d'une manière distinguée son fils Michel Berr, le premier avocat israélite en France. Nous en parlerons plus loin.

1. Ce nom, qui dérive de l'allemand *Baer*, se trouve écrit, en français, tantôt Berr, et tantôt Beer ou Behr. — 2. Mirbeck, mémoire pour Mayer-Isaac Berr, juif, banquier à Nancy, etc., p. 4. — 3. Voyez notre *Revue orientale*, tome II, p. 337. — 4. Mayer-Isaac Berr, Abraham-Isaac Berr, Louis-Isaac Berr et Berr-Isaac Berr. Voy. le Mémoire cité, p. 1. — 5. Nanon Berr, femme de Garçon Lévy, *ibid.* — 6. Ce rabbin, dont le nom entier était Abraham-Jacob-Cohen Perle, se fit remarquer par une instruction solide et variée. — 7. Lettre de sieur Jacob Berr, juif, maître en chirurgie à Nancy, à monseigneur l'évêque de Nancy, député de l'Assemblée nationale, pour servir de réfutation de quelques erreurs qui se trouvent dans celle adressée à ce prélat par le sieur Berr-Isaac Berr. [Nancy,] 1790, in-8°

ÉLIE DE PARIS.

Toutes les histoires et chroniques de Paris constatent l'existence des israélites dans cette capitale depuis les temps les plus reculés. Elle nous décrivent les quartiers qu'ils ont habités, les synagogues qu'ils ont élevées et les cimetières qu'ils ont possédés pendant le moyen âge et les temps modernes. Elles nous parlent de leur état civil et politique, de leurs persécutions et de leur exil, tous faits extérieurs; mais personne, que je sache, ne s'est jamais avisé de nous entretenir de leur vie intérieure, de leurs écoles, de leurs progrès dans les études et des hommes remarquables qu'ils ont produits. Cependant cette partie de l'histoire est la plus intéressante et la plus instructive. Elle sert à détruire bien des préventions, bien des préjugés, que l'ignorance des mœurs et des coutumes des fils d'Israël a formés contre eux.

Depuis le dixième siècle, ce qu'on nommait les scien-

ces du judaïsme commençait à se relever de l'état de misère dans lequel elles étaient déjà tombées à Paris ; mais elles ne sortaient pas de la sphère étroite des écoles, où elles s'étaient en quelque sorte réfugiées. On ne les traitait que dans un hébreu devenu aussi barbare que la langue vulgaire que le peuple parlait. Un homme s'avança si rapidement dans la carrière, qu'il fit perdre de vue tous ceux qui l'avaient précédé dans l'école de Paris : ce fut Élie ben Juda.

Cet homme remarquable florissait vers le milieu du douzième siècle. Il prit le nom de sa ville natale, Paris, pour se conformer aux usages du temps. Savant, pieux et humble, Élie de Paris était l'oracle non seulement des docteurs de la loi de la capitale, mais encore de plusieurs rabbins de son époque. Il remplit la France du bruit de ses vertus et de son savoir. L'école qu'il dirigea fut fréquentée par de nombreux disciples, qui portèrent sa renommée au-delà des limites de sa patrie.

Élie ben Juda était poète ; il composa plusieurs prières très élégantes qui sont encore en usage dans la synagogue. Il s'occupa beaucoup de la liturgie et réforma plusieurs coutumes du culte public ; l'une de ces réformes obtint une grande célébrité. Voici ce que le fameux Meschullam ben Nathan écrivit à cet égard à l'illustre Jacob ben Meïr[1] :

« On m'a dit, au nom du docte Rabbi Élie (aucun temple ne se fermera à un homme comme lui), de cet homme si renommé par son humilité et sa crainte de pécher, que la septième personne doit lire la section de Mousef. On suit cet usage à Paris, et nous, nous l'obser-

vons après lui en faisant réciter à la septième personne la section de Mousef. »

Le maître de Ramerupt répondit au rabbin de Melun[2]: « Tu m'as écrit qu'on te dit, au nom du docte Rabbi Élie, que la septième personne lit dans la section Mousef, etc. Sans doute, à mes yeux comme aux tiens, ce docteur est un homme pieux et humble ; il est, ainsi que ses enfants, de notre famille (que Dieu prolonge ses années !). Mais ceci n'est point de l'humilité, c'est de l'orgueil ; s'il s'élève contre la doctrine de ses maîtres, contre le Tosefta de Meguilla, contre le traité de Sofrim, contre les Gaonim, chefs des écoles de Sora et de Machasia, c'est presque une hérésie. »

Cette correspondance nous apprend quelle était la supériorité de la synanogue de Paris sur les autres synanogues françaises. On imitait ses usages, ses coutumes. D'ailleurs on sait que, dès le douzième siècle, les rabbins de la capitale furent connus dans toute l'Europe sous le nom de *sages de Paris*[3]. Leurs rapports avec l'académie de Rome sont surtout célèbres. On a publié, il n'y a pas long-temps encore, une décision rabbinique adressée par les sages de Paris aux docteurs Salomon ben Abraham, Esrach ben Matatia et Menachen ben Juda de Rome[4].

Parmi les objets qui furent alors enseignés dans l'école juive, on remarque, au premier rang, la langue hébraïque, la Bible, le Talmud, les casuistes et la liturgie. Elie, à ce qu'il paraît, ajouta à son enseignement talmudique des commentaires. On n'a plus ces commentaires, mais l'auteur est cité souvent dans nos glo-

ses sur le Talmud, tantôt sous le nom d'Élie ben Juda, d'Élie Zarfati, et tantôt sous celui d'Élie tout court[5].

Plusieurs fragments de ses études rabbiniques sont rapportés par les Tosafôt Alfesi[6] et par quelques autres écrits des docteurs de la Synagogue, tels que Sefer Raben[7], Sefer Iéreim[8], Semag[9], Mordechaï[10], Décisions légales de Meïr de Rothenbourg[11], etc. D'après ces fragments, on peut se faire une certaine idée des connaissances de notre Élie de Paris. Il était un savant glossateur talmudique et un docte casuiste. Abraham ben Nathan Iarchi[12] le qualifie de Saint maître; d'autres le nomment le Pieux docteur[13]. Voici le commencement d'une oraison de notre savant de Paris ; c'est un acrostiche qui offre d'abord les lettres de l'alphabet, puis les chiffres de son nom:

אַטְתִּי מַטְתִּי מֵרוֹב צָרָה וְתוּגָה ·
בְּלַעְתִּי לַעֲתִי בְּלִי רְוָחָה וּפוּגָה :

Élie de Paris a laissé après lui des descendants qui se firent un nom dans la littérature israélite de France.

1. Sefer ha-Iascher de R. Tam, § 620. — 2. Même ouvrage, § 622. — 3. Comparez, entre autres, Sefer ha-Iascher, § 621 et p. 85, col. 3. — 4. S. D. Luzzatto, Bibliotheca, p. 57. Nous saisirons cette occasion pour indiquer au savant éditeur de cette décision que Menachem ben Juda, qu'il dit ne pas connaître, est cité dans le Sefer ha-Pardès, p. 40 de l'édition de Constantinople, ainsi que dans les décisions de Jacob Levi Molin, nº 18; seulement, dans ce dernier ouvrage, il y a *Nachum* au lieu de *Menachem*. — 5. Traité Ketubot, p. 54, verso, et 63, recto; traité Kidduschin, p. 40, verso; traité Guittin, p. 6 et 85, verso; traité Jebamot, p. 47, recto; traité Sota, p. 17, verso; traité

Aboda-sara, p. 32, verso, et traité Menachot, p. 35, verso. — 6. Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Sorbonne, n° 7, traité Meguilla. — 7. P. 153, col. 3. — 8. P. 13, recto. — 9. P. 41, verso. — 10. P. 13, col. 2; 20, col. 1, et 33, col. 4. — 11. Edit. de Crémone, in-4°, nos 126 et 162. — 12. Sefer ha-Manhig, § 45. — 13. Salomon Loria, Q. et R., n° 29.

SIR LÉON DE PARIS.

Juda ben Isaac, dit sir Léon de Paris, naquit dans cette capitale l'an 1166[1], et devint l'un des principaux disciples de Rabbi Isaac ben Samuel de Dampierre. Dans sa jeunesse, les persécutions des israélites en France commencèrent à se produire d'une manière déplorable et allèrent toujours en augmentant jusqu'à ce que Philippe-Auguste les bannît entièrement, en 1181. Toutes les écoles, tous les établissements scientifiques formés par la famille de Raschi et ses disciples, furent détruits par suite de ce funeste exil. De retour en France, en 1198, sir Léon entreprit le premier de former une nouvelle école, non plus à Troyes, à Ramerupt ou à Dampierre, mais à Paris, sa ville natale. Bientôt cette école devint fameuse, et de toutes parts les disciples accoururent pour étudier sous ce nouveau maître de France. Jamais l'ardeur de l'étude du Talmud ne fut plus grande parmi les israélites français, car ils attribuaient leurs malheurs à la négligence de ce célèbre code religieux.

Sir Léon, quoique peu âgé, enseigna avec une autorité et un zèle extraordinaires, et parvint à rétablir et

à faire fleurir les études talmudiques en France. Le nombre de ses disciples était fort grand, et il y en avait de fort savants ; on compte parmi eux Jéchiel de Paris, qui remplaça son maître ; Moïse de Coucy, le célèbre auteur de *Semag* ou grand livre des préceptes, et Isaac Or Seroua, de Vienne. Après avoir formé ainsi pour l'avenir une foule de docteurs de la loi, dignes de l'ancienne école talmudique de France, il descendit au tombeau l'an 1224, âgé de 58 ans.

Sir Léon ou Léontin[2], qui portait aussi le titre de *Chasid*, « le Pieux », était le gendre d'Abraham ben Jehoseph d'Orléans[3]. Ses études talmudiques soutiennent assez la comparaison avec les gloses du Talmud de son maître. Il s'est encore exercé dans l'exégèse biblique ; la Massorah, et notamment les notes toniques de l'Écriture-Sainte, occupa également ses loisirs. Parmi plusieurs travaux qu'il a laissés après lui, on remarque les suivants :

I. Tosafôt, ou gloses inédites sur le Talmud, citées par les Tosafôt imprimées[4], par l'Or Seroua[5], par le Kholbo[6], le Mordechaï[7] et autres. On connaît notamment celles sur le Traité Berachot[8], sur le Traité Sabbat[9], sur le Traité Sukha[10], sur le Traité Jebamot[11], sur le Traité Kidduschin[12] et sur le Traité Baba-batra[13].

II. Notes massorétiques et toniques sur le Pentateuque. L'auteur de *Taamé Hachumasch*, manuscrit à la bibliothèque impériale de Paris et dans notre cabinet, les cite à chaque page de son Traité ; les marges du Pentateuque inédit, n° 7 des manuscrits de G. B. de Rossi[14], contiennent aussi beaucoup de ces notes.

III. Scolies sur le Pentateuque, très souvent mentionnées par les commentateurs, tantôt sur le nom de Juda sir Léon[15], de Juda ben Isaac[16], et tantôt sur celui de Juda Chasid, ou le Pieux[17].

IV. Consultations et décisions légales, rapportées comme autorités par les principaux rabbins des XIIIe et XIVe siècles. Il correspondait entre autres avec Isaac ben Samuel[18], Joseph ben Isaac[19] et Isaac ben Moïse[20].

V. Prières synagogales, dont l'une est encore en usage aujourd'hui[21] : c'est un acrostische qui donne le nom Juda ben Isaac.

Outre ces ouvrages de sa composition, notre rabbin de Paris a laissé plusieurs copies d'ouvrages étrangers, tels que *Seder Chaliza*[22], *Diné Rebbit*[23], etc. Tous ces travaux rendirent son nom célèbre parmi les écrivains du moyen âge; on le trouve cité dans les principaux écrits de cette époque : dans les Tosafôt imprimées, dans les vieilles Tosafôt de Joma, dans le Semag, dans l'Or Seroua, dans le Semak, dans le Mordechaï, dans les décisions de Méïr de Rothenbourg, dans le Kholbo, dans les Piské Recanate, dans les Hagahot Ascheri, et dans d'autres encore.

1. Un ancien écrivain anonyme, disciple du célèbre Méïr de Rothenbourg, cité par Salomon Loria (Q. et R., n° 29), rapporte que sir Léon mourut en 1224, à l'âge de cinquante-six ans; il est donc né en 1166. — 2. Il est ainsi nommé dans les Taamé ha-Chumasch, dont nous parlerons plus loin. — 3. Azulaï, Vaad la-Chakhamim, I, 4. — 4. Traité Chullin, p. 47, recto. — 5. Comparez Hagaot Archeri, Chullin, chap. 3. — 6. N° 31, p. 33, verso. — 7. Traité Aboda-sara, § 1254, p. 92, col. 3. — 8. Kholbo, § 37; Azulaï, Schem ha-Ghedolim, II, 9. —

9. Joseph Kolon, Q. et R., nº 31. — 10. Orchot Chaïm, p. 112. —11. Tosafôt, Chaguiga, p. 25, verso; Jos. Kolon, Q. et R., nº 167. — 12. Q. et R. inédites de Chaïm Or Seroua, nº 55. — 13. Méïr de Rothenbourg, Q. et R., édit. de Prague, nº 557. — 14. G. B. de Rossi, var. lect., tom. III, p. 232. — 15. D'Illescas, Imré Noam, p. 20 de l'édition de Crémone. — 16. Chiddusché Zarfat, manuscrit dans notre cabinet, page 144 et ailleurs. — 17. *Ibid.*, p. 49; Daat Sekenim, 23, recto; Minchat Jehouda, 47, recto. — 18. Mordechaï, p. 34. — 19. Hagahot Mordechaï, p. 189, col. 3. — 20. Or Seroua, manuscrit, p. 13. — 21. Comparez Heidenheim, art. Juda ben Isaac. — 22. Manuscrit hébreu de la Bibliothèque impériale, fonds de la Sorbonne, nº 144. — 23. Méïr de Rothenbourg, Q. et R., nº 796.

JÉCHIEL DE PARIS.

La fable était au moyen âge un champ fécond, surtout pour les légendaires, qui, en qualité d'historiens et de théologiens, ont été constamment les dépositaires des traditions. Doués en naissant de la faculté d'invention, ils ont voulu intéresser par le merveilleux des gens à qui le merveilleux paraissait seul vraisemblable; et, changeant la tradition au gré de leurs caprices, ils ont remplacé l'histoire par la fable, la vie des hommes célèbres par la légende. Ouvrez la *Chaîne de la Tradition*, de Guedalia ben Jachia, vous trouverez à chaque page la confirmation de ce que nous venons d'avancer. Pour ne pas entrer ici dans trop de détails, je me bornerai à Jéchiel de Paris, fameux docteur de la loi qui florissait sous Louis IX. Voici ce qu'on lit sur ce rabbin dans l'œuvre de Jachia[1] :

« J'ai vu dans un cahier que ce saint rabbin Jéchiel

de Paris était extrêmement versé dans la kabbalah pratique. Il avait dans son cabinet d'étude une lampe qui éclairait sans huile d'un vendredi à l'autre. Cette chose, connue dans toute la ville, vint jusqu'aux oreilles du roi Louis. Celui-ci fit demander au docteur si le bruit qui courait était vrai ; le rabbin répondit d'une manière évasive, soit pour ne pas montrer d'orgueil à raison de ce fait, soit afin de ne pas passer pour sorcier. Le roi, qui avait l'intention de se rendre en personne chez lui pour voir de ses propres yeux la lampe, consulta ses seigneurs, et décida qu'il irait le mercredi soir surprendre l'habile docteur de la loi.

» Or il existait alors à Paris un singulier usage : des gens sans aveu venaient chaque nuit frapper aux portes des maisons juives pour obtenir quelque chose. Rabbi Jéchiel, pour ne pas être importuné ou interrompu dans ses études, avait placé à côté de lui un clou enchanté. Dès que ces vauriens frappaient à sa porte, il poussait le clou, et, à mesure que le clou entrait dans le plancher, ceux-ci s'enfonçaient dans la terre. Lors donc que le roi vint frapper à sa porte, le kabbaliste poussa de suite son clou, et le prince s'enfonça en terre jusqu'à la ceinture. Mais le roi frappant une seconde fois sur la porte, et le rabbin poussant une seconde fois son clou, le clou saute en arrière. Le kabbaliste, effrayé, s'écria :

» — C'est le roi qui frappe !

» Il courut aussitôt ouvrir la porte et se prosterna devant le monarque en disant :

» — Grâce ! je ne vous avais pas reconnu.

» Le roi n'était pas moins effrayé : car, en même temps que le clou était sorti de terre, lui avait été rejeté hors du tombeau. Il avait craint, comme ses seigneurs, d'être englouti dans la terre, et tous avaient crié au rabbin :

» — Sauve-nous !

» Celui-ci les conduisit dans son appartement, les plaça près du feu et les régala de confitures. Ils se remirent ainsi dans leur état normal. Le kabbaliste demanda alors au roi :

» — Sire, que veniez-vous faire à ma porte ? Vous savez pourtant qu'il y a là un esprit qui veille sur ma porte. Si je n'étais pas venu vous sauver, vous seriez entièrement englouti.

» Le roi lui répondit :

» — C'est déjà assez comme cela ; tu m'as sauvé, merci. Je suis venu auprès de toi parceque j'ai ouï dire que tu es un grand sorcier, et que pour preuve tu possèdes une lampe merveilleuse.

» Le docteur répliqua :

» — Je ne suis pas un sorcier, à Dieu ne plaise ! Mais je suis versé dans la physique, et je connais quelques vertus de la nature.

» La-dessus, il lui présenta sa lampe, lui montra qu'il n'y avait là ni miracle, ni sortilége, et qu'au lieu d'huile, il y avait placé une autre matière combustible. Peut-être, dit Basnage, qui reproduit dans son *Histoire des Juifs* cette légende comme un fait historique, était-ce du phosphore qui mettait ainsi en émoi tout le peuple de Paris. Louis IX, transporté d'admiration, em-

mena Jéchiel à sa cour et en fit son conseiller. Dès ce moment, notre docteur devint grand en richesses et en honneurs. Les seigneurs de la cour en furent jaloux et dirent au roi :

» — Sire, votre conseiller vous abhorre ; il ne boirait pas même une goutte de vin touché par votre main royale.

» Là-dessus, le roi garda le silence ; mais, un jour, il lui présenta un verre de vin. Le rabbin dit :

» — Sire, je ne puis boire maintenant ; mais avant de quitter la table je boirai.

» Lorsque le moment fut arrivé, et que, selon l'usage, le roi lavait ses mains, Jéchiel saisit la cuvette d'or et but l'eau qui avait servi au roi pour se laver, en disant :

» — Sire, je bois cette eau, qu'il m'est permis de boire ; mais point le vin, qui m'est défendu par ma religion.

» Le roi, enchanté de cette réponse, ne fit qu'aimer davantage notre docteur. »

Tels sont les détails et autres faits semblables qu'on rapporte sur la vie de Jéchiel de Paris. Si nous interrogeons l'histoire, nous ne trouvons rien de tout cela, mais bien une autre série de faits, dont voici l'esquisse :

Rabbi Jéchiel, fils de Joseph, plus connu sous le nom de Jéchiel de Paris, naquit à la fin du douzième siècle, mais probablement pas dans la capitale à laquelle il doit son nom, car, à cette époque, les israélites étaient bannis de Paris et des états de Philippe-Auguste. Mais il y fit ses études, sous la direction du savant Juda ben

Isaac, dit sire Léon [2]. Il avait épousé la fille d'un rabbin [3] qui avait donné le jour à deux fils, Joseph d'Amaillé et Musire de la Soute, et à deux filles, mariées à deux célèbres rabbins, Isaac de Corbeil et Mardochée ben Hillel.

Après la mort de sire Léon, en 1224, Jéchiel lui succéda comme rabbin et chef de l'école de Paris. Cette école, fondée par sire Léon, conserva sous sa direction la même importance que sous son maître. Il y avait trois cents disciples, qui étaient logés et nourris aux frais de l'école. Pour subvenir à ces frais considérables, Jéchiel envoya, en 1238, l'un des membres du rabbinat de Paris, Rabbi Jacob, ainsi que cela est rapporté à la tête de la relation de ce docteur Jacob, que j'ai publiée en français, d'après deux manuscrits. [4]

Les études de cette grande école de Paris consistaient dans la connaissance du Talmud et des casuites rabbiniques de France. On y enseignait les commentaires de Raschi et les suppléments ou Tosafôt des écoles de Champagne, notamment celles de Troyes, de Ramerupt et de Dampierre. Mais ces suppléments n'étaient pas adoptés sans discussions et sans restrictions ; au contraire, on les soumettait à la critique, on les rejetait en partie ou on les remplaçait par d'autres faits à Sens, à Tuch et ailleurs. Souvent on en composa de nouveaux.

En 1240, les 25 et 26 juin, il y eut entre notre théologien et Nicolas Donim, juif renégat, une discussion en présence du roi Louis IX, de la reine Blanche, de toute la cour, et du clergé de Paris, de Sens et de Senlis. Jéchiel était accompagné de trois autres rabbins, de Sa-

muel ben Salomon, de Château-Thierry, de Juda ben David, de Melun, et de Moïse ben Jacob, de Coucy. L'objet de cette conférence était de convaincre les docteurs israélites que le Talmud renferme des paroles impies et injurieuses à l'égard de Jésus de Nazareth. Mais Jéchiel soutint que Jésus dont il est mention dans le Talmud n'est point le chef du Christianisme, mais un autre personnage qui a vécu long-temps avant lui. L'illustre Jacob ben Méïr de Ramerupt avait déjà soutenu cette même assertion.

Cette conférence ne fut que le prélude d'un autodafé du Talmud, en 1244. Ce fut l'Université de Paris qui fut appelée à donner son avis sur ce livre, qu'Innocent IV qualifiait de sacrilége. Des perquisitions furent faites dans toutes les maisons israélites de Paris et ailleurs, et on enleva le Talmud partout où on put le trouver. Le chancelier de l'Université et les docteurs en théologie firent brûler publiquement vingt-quatre charrettes remplies des volumes de ce code religieux. Dès ce moment, l'étude talmudique commença à décliner en France; Louis IX défendit de posséder et de lire ce monument antique. Jéchiel lui-même quitta Paris et la France.

On ignore l'époque précise de ce départ; on le place ordinairement après l'année 1257, parcequ'il existe un document de notre professeur parisien daté de Paris du 7 novembre de cette année-là[4]. Il se retira d'abord, à ce qu'il paraît, en Grèce, et c'est pour cela qu'un auteur le nomme quelque part Jéchiel de Grèce[5], comme jadis son compatriote Baruch ben Isaac; puis il se rendit à Saint-Jean-d'Acre[6]. Il mourut à Kaïfa, où l'on

montre son tombeau[7]. L'époque de sa mort est inconnue, ainsi que l'âge auquel il était parvenu alors. Il laissa après lui deux fils fort savants, dont nous parlerons plus loin, et deux filles mariées, comme nous l'avons dit, à deux célèbres rabbins, qui continuèrent l'œuvre de Jéchiel en France, en Allemagne et en Palestine.

Jéchiel de Paris, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait composé des Tosafôt ou Gloses sur le Talmud, citées très souvent dans les treizième et quatorzième siècles[8]. Les citations de Jéchiel dans nos Tosafôt imprimées[9] sont probablement tirées de ces Tosafôt, dont on ne connaît plus aujourd'hui aucune copie. Il est aussi auteur de commentaires ou scolies sur le Pentateuque, d'où les auteurs du moyen âge ont tiré sans doute les passages qu'ils reproduisent[10]. On ne connaît non plus aucun exemplaire manuscrit de ce travail du rabbin de Paris. Mais on trouve à la bibliothèque publique de Strasbourg et à la bibliothèque bodléienne d'Oxford des copies de la conférence de Jéchiel et de ses collègues avec Nicolas Donim.

Nous avons vu et examiné ces différents exemplaires. Celui de Paris est le plus ancien et le plus correct. Il est écrit sur parchemin à la suite d'un autre ouvrage polémique, intitulé : *Joseph ha-Mekana* «Joseph le Zélateur», un volume in-4° ; l'écriture est du treizième siècle. La copie de Strasbourg est beaucoup plus moderne ; elle est du seizième siècle, et a servi de copie pour l'édition qu'en a donnée Wagenseil en 1681, à Altorf, avec une traduction latine, dans sa collection intitulée : *Tela ignea*

Satanæ. On voit que l'exemplaire qui lui a servi de texte est incomplet et qu'il y a des omissions remarquées par l'éditeur, surtout à la fin. Wolf nous apprend qu'à Offenbach il s'était procuré une copie de la conférence de Jéchiel de Paris où le texte offre de nombreuses variantes. Enfin l'exemplaire d'Oxford[11], qui avait appartenu autrefois à Wolf Heidenheim, a été copié par Samuel Bacharach en 1611. On y lit par erreur que la conférence a eu lieu en 1252, quoique le texte de toutes les copies porte expressément 1240.

Finalement, ces différentes copies ne donnent pas expressément Jéchiel de Paris comme le rédacteur de la relation de cette fameuse conférence, mais comme l'expression fidèle des opinions du docteur de Paris. Elle a été connue, dès le treizième siècle, sous le nom de Rabbi Jéchiel, et des fragments en ont été reproduits par divers écrivains de France et du moyen âge.

Jéchiel est encore auteur des Décisions rabbiniques mentionnées Mordechaï, Traité Pesachim[12]. Un fragment d'une de ses décisions se trouve dans l'Aschéri, traité Jebamot[13], avec cette singulière inscription : *Ainsi décida Rabbi Jéchiel ben Joseph de Paris* (*dont la mémoire soit en bénédiction!*) *du pays de Grèce.*

Il avait un frère nommé Samuel[14], qui parvint à la dignité de docteur de la loi. Il mourut en France, estimé de ses contemporains et honoré de ses collègues.

1. Schalschelet ha-Kabbala, édition de Venise, p. 57, recto; édition de Cracovie, p. 55, recto, et édition d'Amsterdam, p. 44, verso. — 2. Salomon Loria, Q. et R., nº 29. — 3. Itinéraires de la Terre-Sainte, p. 173 et suiv. — 4. Tofas ha-Ghet, inséré

dans le Semag, p. 133 de l'édition de Venise, 1547. — 5. Ascheri, Jebamot, chap. 4, n° 6. — 6. Semak, n° 184, p. 71, verso, de l'édition de Crémone. — 7. Itinéraires de la Terre-Sainte, p. 254 et 449. — 8. Hagahot Maïmoniot, liv. III, traité V, chap. 8; Semak, n° 151, p. 50; Kholbo, n° 50, p. 53, verso; Mordechaï, traité Chullin, n° 924, p. 131, col. 4. — 9. Traité Berachot, p. 37, verso; 43, verso; traité Pesachim, p. 100; recto; 102, verso; traité Ioma, p. 18, verso; traité Khetubot, p. 86, recto. — 10. Daat Zekenim, p. 38 et 71, verso; d'Illescas, Imri Noam, p. 19, verso, et 58, recto; Chidduschê Zarfat, manuscrit, p. 134; Minchat Jehouda, p. 39, verso, etc. — 11. Fonds de Michael, n° 229. — 12. N° 807, p. 19, col. 3. — 13. Chap. IV. — 14. Voyez les articles Joseph d'Armaillé et Samuel ben Joseph.

GERSON BEN CHISKIA.

Gerson ben Chiskia, écrivain inconnu jusqu'à présent. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du moyen âge n'ont point daigné s'occuper de lui. La Biographie universelle ne l'a pas jugé seulement digne d'une mention de deux lignes; humiliation d'autant plus vive que ce recueil célèbre a de la place pour des êtres imaginaires.

Tout inconnu qu'il est, Gerson ben Chiskia se recommande à nous par sept ouvrages, dont le principal est intitulé : « Af Chakhmati », *Ma Sagesse.* C'est l'art de guérir, en vers hébreux; il a été composé, en 1419, dans la prison de *Cordoue*, au pays d'*Ézob*, ainsi que l'auteur le raconte dans la préface. Le pays d'Ézob, dans les écrivains israélites du moyen âge, désigne la terre située entre Arles et Vaison, dont la dernière ville

était appelée la ville d'Ézob [1]. Cordoue est la montagne de Cordes, aux environs de la ville d'Arles. Anibert publia, en 1779, une dissertation savante [2], dans laquelle il prouvait que la montagne de Cordes avait été ainsi appelée parceque les Sarrazins d'Espagne, dont la capitale était Cordoue, s'y établirent pour inquiéter de là tout le voisinage.

Quoi qu'il en soit, Gerson ben Chiskia nous apprend, dans son livre, qu'à l'âge de vingt-cinq ans, il avait déjà composé un petit ouvrage intitulé : « Achi Jaktan », *le Frère de Jaktan.* Plus tard, il a mis au jour, sous le titre de : « Schibaa Enaïm», *les Sept Yeux*, un traité de scribes sur la ponctuation et sur les notes toniques de l'Écriture sainte; ensuite il en publia deux autres, qui portent le nom de : « Schibaah Misbechot», *les Sept Autels;* et de « Chelki mi-Khol Aamali », *Ma part de tout mon travail.* Enfin il fit paraître un poème intitulé : « Schibaah Chakhmot », *les Sept Sciences*, sur les sept arts libéraux. Ce dernier ouvrage a été fait par l'auteur à l'âge de quarante-cinq ans; il contient cinq mille quarante vers.

Pour revenir à son livre qui porte le nom d'Af Chakhmati, la seule de ses productions littéraires que nous connaissions, l'auteur l'a divisé en sept parties, qu'il nomme : « Schibaa Schibbolim », *les Sept Épis.* Le nombre sept était, comme on voit, le nombre favori de Gerson ben Chiskia. Il a accompagné le tout d'un commentaire qu'il appelle; « Erech Appaïm, » *Tartif à colère*, parcequ'il y a peu de critique. La Bibliothèque impériale de Paris [3] en possède un exemplaire, copié par

l'auteur lui-même, en 1420. Hottinger[4], Bartolocci[5], Schabtai Bas[6] et Wolf[7], qui ne connaissaient cet ouvrage de Gerson que de nom, le considèrent comme l'œuvre d'un anonyme. Les mêmes bibliographes attribuent à l'auteur inconnu d'Af Chakhmati, un autre ouvrage intitulé : « Aïl me-Schullasch», *un Bélier de trois ans.*

1. Voy. ci-après l'article Jehoseph Ezobi. — 2. Dissertation topographique et historique sur la montagne de Cordes et ses monuments, par Alibert. Arles, 1679, in-12. — 3. Fonds hébreu de l'Oratoire, n° 148. — 4. Bibl. orient., classe X. — 5. Bibl. rabbin., t. I, p. 422. — 6. Schifté Jeschenim, Alef., n° 178. — 7. Bibl. hébr., t. II, p. 1263.

JEHOSEPH EZOBI.

Parmi les poëtes hébreux que la Provence vit naître au XIII[e] siècle, les plus renommés et les plus instruits furent, sans contredit, les Ézobi ou d'Ézob, ainsi appelés du lieu de leur naissance. La position géographique de cet endroit a singulièrement préoccupé les savants, qui l'ont cherché en vain sur nos cartes et dans nos dictionnaires. Grâce à une notice de Bernard de Valabrègue concernant un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris[1], nous sommes parvenu à établir, dans nos recherches sur la géographie rabbinique en France[2], que c'est Vaison, petite ville de Provence au ci-devant comtat de Venaissin, où les juifs avaient, au moyen âge, un établissement scientifique remarquable, et d'où sont datés les principaux ouvrages du célèbre Lévi ben Gerson, surnommé Léon de Baniolas. Bernard de Valabrègue s'exprime de la manière suivante :

« Ce manuscrit contient le commentaire du rabbin
» Lévi ben Gerson’ sur les trois derniers livres du Pen-
» tateuque. On trouve à la fin de cet ouvrage ces
» mots : והיתה השלמתו בכ״ג לירח שבט של שנת תשעים
» ושמונה לפרט האלף הששי פה בעיר האזוב וגו׳ · צריך לדקדק
» כל־זה הספר כי עשיתי בעודי בעיר אביניון בנחץ גדול בזולת
» ספרי התלמוד והפסוק ; c’est-à-dire : Et ce dernier livre
» fut fini d’être expliqué le 23 de la lune de Chebat
» (décembre[3]) de l’an 98 du sixième millième (1338
» de l’ère chrétienne), ici dans la ville de *Vaison*[4].
» (L’auteur ajoute encore :) Qu’il faut examiner soi-
» gneusement ce dernier livre, parcequ’il en a fait le
» commentaire ou l’explication, à Avignon, précipi-
» tamment, et sans aucuns livres, ni de l’Écriture, ni
» du Talmud. »

» Quant au ms. en général, on trouve ces mots :
» אני יצחק כתבתי זה הספר להחכם הכולל רבי יצחק בן שם
» טוב וגו׳ ונשלמה כתיבתו יום שלישי ששי לחדש אדר שנת
» קומי אור״י לפרט האלף הששי בכאן באגילאר דקאנפו:
» c’est-à-dire : Moi, Isaac, ai transcrit ce livre pour le
» parfait philosophe et sage rabbin Isaac, fils de
» Schemtob, etc., et l’ai fini d’écrire le mardi[5] sixième
» du mois d’adar (février[6]) de l’an 217 du sixième mil-
» lième, 1452[7] de l’ère chrétienne, dans la ville d’A-
» guilar[8].

» I. BERNARD DE VALABRÈGUE. »

Israël Bernard de Valabrègue, qui était d’Avignon, savait que les juifs provençaux de son temps, comme ceux du moyen âge, donnaient à la ville de *Vaison* le nom d’*Ésob* ou d’*Hysope*. Aussi est-il étonnant que

M. Munk[9], qui s'est servi de ce manuscrit, ait passé sous silence l'observation de Valabrègue placée à la tête du code inédit, et il est plus surprenant encore que ce savant ait pu tirer de la note dudit manuscrit la conclusion qu'*Ézob* est Avignon. Il résulte de cette note, au contraire, que le commentaire de Lévi ben Gerson, achevé, comme tous ses autres ouvrages, à Ézob, c'est-à-dire à Vaison, a été composé à Avignon, où l'auteur s'était trouvé momentanément, et sans recourir à la bibliothèque qui était à Ézob ou Vaison. Mais revenons à notre famille Ézobi.

Le chef de cette famille célèbre se nomme Chanan ou Chanin Ezobi; il était fils du rabbin Nathan, et florissait vers l'an 1250. A cette époque, les juifs du Comtat-Venaissin, protégés par les évêques, jouissaient d'une grande tranquillité. Ceux d'Avignon furent confiés à l'évêque Pons dès l'an 1178; Raymond de Barjolis, évêque de Carpentras, les appela en 1269 dans cette ville, d'où ils avaient été chassés au commencement du XIII[e] siècle. A l'ombre de cette protection, les israélites se livrèrent avec ardeur à l'étude de la loi écrite et orale, et produisirent des rabbins fort instruits; d'autres s'adonnèrent à la langue et à la versification hébraïques, et se firent un nom comme grammairiens et poètes hébreux. Du nombre de ces derniers fut notre Chanin Ezobi; il composa plusieurs morceaux de poésies religieuses, lesquelles, par l'élégance et la vigueur du style, méritent d'être placées au premier rang des cantiques sacrés de l'époque. Son disciple, Abraham Bedarschi,

le cite comme l'un des plus grands versificateurs de son temps[10].

Chanin eut trois fils, tous trois très versés dans la littérature hébraïque. Le premier, Elasar Ezobi, fut un poète renommé; le second, Meschullam Ezobi, cultiva avec succès la grammaire et la langue hébraïques, à l'exemple de son père et de son frère. Son amour pour l'étude le conduisit en Espagne, où il publia en 1272, à Ségovie, une grammaire hébraïque sous le titre d'*Agoudat ha-Ezob*, à la sollicitation d'un grand de cette ville qui lui avait confié l'éducation de son fils. Le troisième enfin, Joseph ou Jehoseph Ezobi, gendre et successeur du rabbin Samuel de Perpignan, fit paraître un grand nombre de compositions poétiques que le public accueillit avec faveur : réponse péremptoire aux reproches de Charizi, qui accusa la France de n'avoir produit que de médiocres poètes hébreux[11].

Le plus remarquable des poèmes de Jehoseph Ezobi est le *Kaarat Khesef*, ou *Vase d'Argent*. Ce titre fait allusion au vase dont il est question dans le Pentateuque, Nombres, VIII, 13. L'auteur a porté le nombre de ses distiques à cent trente, chiffre qui répond aux cent trente sicles, poids du vase de l'Ecriture. Jehoseph le composa à l'occasion du mariage de son fils Samuel, et le récita au festin des convives. C'est une espèce d'épithalame où le poète enseigne au nouvel époux ses devoirs envers sa femme, ses enfants, et la manière dont il doit gouverner sa maison.

Ce poème, également estimé pour l'élégance et l'har-

monie du style et pour la profondeur et la solidité des pensées, a joui et jouit encore de la plus grande faveur auprès des hébraïsants instruits. Les nombreux manuscrits de cet opuscule que le moyen âge nous a légués prouvent le grand cas que les rabbins de cette époque en faisaient. On en trouve dans toutes les bibliothèques ; de Rossi seul en possédait dix ; la Bibliothèque impériale en conserve sept. Il fut aussi très souvent imprimé, presque toujours avec le Mousar Haskhel de R. Hai Gaon. La première édition, Constantinople, 1511, in-4°, chez David Nachmias, à la suite du Mousar Haskhel, est devenue fort rare. La seconde édition, faite dans la même ville en 1531, et non en 1533, est sortie des presses de Gerson Soncino. Paris, Venise, Hambourg, Altona et Wilna, nous ont fourni cinq autres éditions (texte hébraïque). Reuchelin en a donné une traduction latine, assez incomplète, sous le titre : *R. J. Hysopæus Perpinianensis, ex hebr. lingua in latinam traductus;* Tubingue, 1512 et 1514, in-4°. Le savant Mercier, professeur d'hébreu au collége royal de France, en a donné une nouvelle traduction latine, accompagnée du texte, à la suite de sa version latine du cantique de R. Hai Gaon. J. Ch. Wolf, dans le quatrième volume de sa bibliothèque hébraïque, a reproduit le texte hébreu et la version latine de ce poème célèbre avec des variantes ; mais il y a bien des omissions. En général, le *Vase d'Argent* a été jusqu'à présent imprimé d'une manière assez incorrecte. Tandis que l'auteur a fixé le nombre de ses strophes à cent trente, on en trouve dans toutes les éditions cent trente et une. Dans l'édition de

Paris et dans toutes celles qui en ont été faites d'après elle, il manque le vers final de la strophe : תְּנָה לֵב בָּה, page 31. Il y a aussi dans toutes les éditions des transpositions, par exemple dans l'éloge du Rabbi Isaac Alfesi.

L'édition de Paris est de 1559, petit in-8°, chez Guillaume Morel; celle de Venise est de 1578, in-32, chez Jean de Gara. L'éditeur Jean Duranti a publié, dans le même format, même année et même imprimerie, les Hanhagat Rabbenou Ascher. Ces deux éditions sont ponctuées et fort belles. L'édition de Hambourg, 1733, in-4°, ainsi que celle d'Altona, 1794, petit in-8°, ne sont ni ponctuées, ni belles. La dernière édition est accompagnée du *Mamar ha-Achdut*, de Joseph Jaabez, et de la *Khetubat Jisrael*, d'Israël Nagara; celle de Wilna, 1835, in-8°, ne contient que le poëme.

Ces nombreuses éditions prouvent la faveur dont le *Vase d'Argent* jouissait dans tous les temps, et cela avec raison, car il est impossible de traiter avec plus de précision et d'éloquence un sujet important. Moïse ben Chabib et Menachem de Lonzano, tous deux juges compétents en matière de poésie hébraïque, faisaient le plus grand cas de ce poëme. Le premier dit[12] : « De même, » le docte rabbin Joseph Ezobi a composé le *Vase d'Ar-* » *gent*, auquel ni or ni cristal ne peuvent être égalés pour » les nombreuses moralités qu'il y a renfermées. » Le second s'exprime en ces termes[13] : « Le poëme du *Vase* » *d'Argent* est le livre des hommes droits; lie-le à ton » cou et médite-le toujours : il te fera détester les choses » défendues. »

Parmi les autres productions poétiques de notre

Jehoseph Ezobi, on remarque une épître en vers, *Igheret el ha-Kaara*, adressée à son fils. Elle se trouve manuscrite à la Bibliothèque impériale de Paris, dans la Bibliothèque bodléïenne d'Oxford et dans la Bibliothèque de Rossi à Parme. En 1839, cette épître fut publiée à Prague dans le quatrième volume du recueil hébreu intitulé : *Kerem Chemed*. Plusieurs cantiques sacrés de notre poète sont insérés dans les anciens rituels de la synagogue de Provence, et il en est quelques uns qui font encore aujourd'hui partie des offices annuels des communautés juives d'Avignon et de Carpentras.

Une élégie sur les dix martyres de la synagogue se trouve dans notre cabinet des manuscrits. C'est une pièce de vers écrite dans un style très élevé et très énergique. Le savant Ahron de Lunel, et, après lui, David Abudraham, citent de Jehoseph Ezobi un curieux passage au sujet du voyage d'Aben Esra dans l'Inde. Nous ignorons si ce passage est extrait du *Sefer ha-Mélouim*, qu'on dit être rapporté par le célèbre Salomon ben Aderet. Nous avons cherché dans les ouvrages de cet auteur renommé, et nous avons trouvé dans un recueil intitulé : « Questions et réponses de Rabbi Salomon ben Aderet et d'autres rabbins et gaonims », Constantinople, 1516, petit in-4°, chez Moïse ben Samuel Facilini, tome Ier, page 28, un extrait du livre de Mélouim. On peut conjecturer, d'après cet extrait, que ce livre du poète de Perpignan est un ouvrage de morale.

Sans doute, d'autres compositions de Jehoseph Ezobi existent disséminées en divers points de l'Europe, et il

en est beaucoup que les malheurs des temps ont fait perdre. Nous nous estimerions heureux si la version française du *Vase d'Argent* que nous nous proposons de publier contribuait à populariser un nom digne de l'être, et s'il venait à quelque homme studieux l'idée de rassembler en un seul recueil les œuvres diverses de Jehoseph Ezobi.

1. Ancien fonds, n° 79. — 2. Revue orientale, t. II, page 398. — 3. Le 23 Schebat 5098 de l'ère juive correspond avec le 14 janvier 1338. — 4. Le texte porte *Ezob*, que Bernard de Valabrègue rend par *Vaison*. — 5. Il y a ici une erreur : le 6 Adar de l'an 5217 ne fut pas un *mardi*, mais un *lundi*. — 6. Lisez *janvier*, car le 6 Adar de l'an 5217 correspond au 31 janvier. — 7. Il faut lire 1457 au lieu de 1452. — 8. Le texte ajoute *del Campo*, ville d'Espagne, pour la distinguer d'Aguilar en Portugal. — 9. La philosophie chez les Juifs, p. 31. — 10. Diwan, manuscrit à Oxford, fonds Pocock, n° 74. — 11. Tachkhemoni, ms. chap. XVIII. — 12. Darkhé Noam, page 9. — 13. Derech Chaïm, page 121.

ELASAR EZOBI.

Nous venons de parler d'Elasar Ezobi à l'occasion de son frère Jehoseph Ezobi. Voici quelques détails sur ce poète. Il florissait à Béziers en 1275. En cultivant, comme son père et son frère, la poésie hébraïque, il devint l'ami et l'émule d'Abraham Bédarchi. Dans le *Diwan* de ce dernier, manuscrit à la Bibliothèque bodléïenne d'Oxford[1] et dans celle de Vienne[2], il y a une pièce de vers que l'auteur adresse à notre poète de Béziers.

Parmi les poésies inédites d'Elasar Ezobi qui se trouvent dans notre cabinet de manuscrits[3], on re-

marque un poème très élégant sur l'homme, dans le rhythme du poème de *Ben Adama* d'Aben Esra. La suscription de ce morceau est : *Poëme du docte Rabbi Elasar, fils du rabbin Chanin. Que le souvenir du juste soit en bénédiction! Il est fait selon le rhythme de Ben Adama.* Ce poème est divisé en trente strophes, non compris les deux vers du commencement que voici :

נֵר אֱלֹהִים נִשְׁמַת אֱנוֹשׁ נִקְרֵאת ·
כִּי לְחַפֵּשׂ. קֶרֶב וְלֵב נִבְרֵאת :

1. Fonds Pocok, n° 74. — 2. Voyez Krafft, page 125. — 3. Cod. hébr., n° 5, pages 36, 48, 54 et 145.

MESCHULLAM EZOBI.

Meschullam Ezobi, fils de Chanin Ezobi et frère de Jehoseph et d'Elasar Ezobi, était poète et grammairien. Il composa une bonne grammaire hébraïque sous le titre : *Agoudat Ezob*, «un bouquet d'hysope», qui se trouve manuscrite à la Bibliothèque impériale de Paris [1]. Dans la préface, l'auteur dit qu'il a quitté sa patrie, la Provence, pour se rendre en Espagne. Voici ses propres paroles : « Meschullam Ezobi, fils de Chanin, dit : « Dans l'année 1279, j'arrivai à Ségovie, en Espagne. » Je me rendis chez un homme instruit nommé Rabbi » Isaac ha-Katan, fils de Samuel. Parmi ses enfants, » j'en voyais un très intelligent, appelé Daniel, qui » n'avait pas encore atteint l'âge de treize ans. J'écrivis » pour lui ce petit livre, que j'ai intitulé : *Agoudat* » *Ezob* (un bouquet d'hysope). »

On voit, par ce passage, que Meschullam Ezobi quitta

sa patrie en 1279, et qu'il enseigna la langue hébraïque à l'étranger. Pour ses poésies, il est cité comme auteur de poésies religieuses dans une liste des poètes du midi de la France, avec son père et ses frères[2]. Cependant on n'a plus aujourd'hui aucune de ses poésies synagogales.

1. Fonds de l'Oratoire, n° 101.—2. Manuscrit de notre cabinet.

MEIR DE TRINQUETAILLE.

Trinquetaille, faubourg d'Arles, est situé à la pointe de l'île de la Camargue, formée par le Rhône en face de la ville, avec laquelle il communique par un joli pont de bateaux bordé de trottoirs et de siéges. La communauté israélite de Trinquetaille s'élevait, pendant le moyen âge, au rang des établissements juifs les plus éclairés et les plus savants du midi de la France; plusieurs rabbins en portent le nom, tels que Meïr Trinquetaille, Nathan Trinquetaille, etc.

Meïr de Trinquetaille, célèbre rabbin de la fin du douzième siècle. Ses parents étaient de Carcassonne; mais il vint, jeune encore, en Provence, et il y passa toute sa vie. On a de lui un ouvrage critique intitulé : *Sefer ha-Eser*, « Livre de l'Aide », parcequ'il vient à l'aide de Rabbi Isaac Alfesi contre les attaques de Rabbi Zerachia ha-Lévi. L'illustre Menachem ha-Meïri, un de ses descendants, s'exprime en ces termes au sujet de cette œuvre et de son auteur[1] :

« Quoique l'ouvrage de Rabbi Alfesi ait soulevé la « critique du grand docteur Rabbi Zerachia ha-Lévi,

» de glorieuse mémoire, dans son ouvrage intitulé :
» *Sefer ha-Maor*, « livre de lumière », nous trouvons un
» appui dans le *Sefer ha-Eser*, « Livre de l'Aide », fait
» par un des grands de notre famille, le sublime savant
» Rabbi Meïr, fils d'Isaac de Trinquetaille. Son père
» l'avait conduit de Carcassonne au pays de Provence
» pour étudier avec le grand docteur Rabd[2], d'heu-
» reuse mémoire, et il y resta toute sa vie. Il devint son
» disciple-collègue, en sorte qu'il lui adressa un jour
» une décision relative à un divorce, d'où il s'était
» élevé une dispute entre les deux rabbins. Rabd lui
» écrivit avec peu d'estime pour son honneur. Il lui
» répondit : Que mon maître ne pardonne pas pendant
» le jugement, qu'il ne diminue pas mon honneur.
» S'il est l'unique parmi les maîtres, moi je suis, après
» lui, l'unique parmi les disciples. Si je m'accorde à
» mon Seigneur et lui donne mon approbation, chacun
» est libre de me combattre, et, si je suis en désaccord
» avec lui, chacun peut l'approuver ; mais le désaccord
» n'existera pas moins. »

Un autre descendant de notre docteur de Trinquetaille, le savant Estori ha-Parchi, le cite aussi très souvent dans son *Khaftor ve-Perach*[3]. S'il faut en croire Isaac de Lattes[4], notre docteur est encore auteur d'autres ouvrages. Voici ses propres paroles : « Le docte » Rabbi Meïr de Trinquetaille a composé de beaux livres, » et il fut un soutien de tout par son Livre de l'Aide. » En effet, Rabbi Menoach, qui fait souvent mention dans ses commentaires[5] de notre rabbin de Trinquetaille, cite quelque part[6] un autre ouvrage de lui intitulé :

ha-Mukza. On ignore la date de la mort de ce savant docteur.

1. Préface du commentaire sur les Pirké Abôt. — 2. Rabd est l'abréviation de Rabbi Abraham ben David, le célèbre docteur de Posquiers. — 3. Voyez chapitre 3, page 8 verso de l'édition de Venise, et page 5 recto de l'édition de Berlin; chap. 5, p. 8, et 11 verso; chap. 44, p. 96 verso, etc. — 4. Schaaré Zion, manuscrit de la Bibliothèque bodléïenne, fonds Michael, n° 823. — 5. Voyez pages 25, 26, 31, etc. — 6. *Ibidem*, page 53.

NATHAN DE TRINQUETAILLE.

Nathan de Trinquetaille, fils de Meïr de Trinquetaille, figure avec distinction parmi les talmudistes du XIIIe siècle. C'est dans les ouvrages de ses descendants et dans ceux de quelques écrivains de ses contemporains qu'il faut chercher le peu de détails que nous possédons sur les circonstances de sa vie. Il étudia sous son père, auquel il ressemblait, et portant, suivant l'expression de Menachem ha-Meïri[1], du fruit selon son espèce. Aussi parle-t-il de lui dans les termes les plus respectueux et le nomme le grand docteur.

Il était correspondant de Samuel ben Isaac ha-Sardi, auteur du *Sefer ha-Terumot*[2], qui le cite souvent[3] et mentionne de lui un écrit intitulé : *Schaari ha-Tefisa*[4]. Estori ha-Parchi, son petit-fils, parle également de lui dans son savant ouvrage[5]. L'erreur apparente de cet ouvrage, que nous avons signalée dans le journal allemand *l'Orient*[6], a été corrigée dans la nouvelle édition d'Estori. Nathan de Trinquetaille paraît avoir professé, comme son père, à Trinquetaille, où il était probable-

ment à la tête de la communauté. Cette communauté était encore très florissante au commencement du XIVe siècle. Nous verrons qu'à cette époque plusieurs savants, entre autres Todros Todrosi, y ont établi leur résidence.

1. Préface du commentaire sur les Pirké Abôt. — 2. Porte 7, § 4. — 3. Porte 7, § 2; porte 51, § 4, 8; porte 52, § 64, 65. — 4. Porte 67, § 2. — 5. Khafter va-Perach, chap. 3, p. 5; chap. 59, p. 125. — 6. Année 1840, page 705.

TODROS TODROSI.

Todros Todrosi, qui cultivait le talent des muses en même temps qu'il professait la science philosophique, naquit à Arles au commencement du XIVe siècle. Son véritable nom était Todros ben-Meschullam ben-David Todrosi. A l'âge de vingt ans, il traduisit en prose et en vers, sous le titre d'*En Mischpat*[1], « Source de la Justice », une espèce de Logique d'après Aristote, par Abou-Nasr Alfarabi. A la fin de sa version, le jeune traducteur dit l'avoir faite à l'honneur de ses coreligionnaires éclairés, après avoir lu l'excellente traduction des Opinions des Philosophes d'Algazali composée par En Bongodas Salomon Nathan : « Car, ajoute-t-il, Alfarabi a été suivi par Algazali, l'auteur des Opinions. »

Plus tard, il traduisit la Physique d'Abou-Ali Ibn-Sina, tirée de son ouvrage intitulé en arabe *al-Nadjah*, « la Délivrance », et en hébreu *ha-Zalat ha-Nefesch*, « la Délivrance de l'Ame[2]. » Cet ouvrage se divise, comme on sait, en trois parties : la logique, la physique et la métaphysique. La partie traduite par

notre Todrosi est la troisième. Vers le même temps, il fit aussi la traduction d'une dissertation d'Ibn-Roschd, dans laquelle l'auteur traite de la connaissance de Dieu[3].

En 1336, le savant d'Arles traduisit dans le bourg de Trinquetaille, sur le Rhône, vis-à-vis d'Arles, les commentaires d'Ibn-Roschd sur la Rhétorique et la Poétique d'Aristote[4]. A la fin de chacun de ces deux ouvrages, on trouve l'épigraphe que voici : « Ici finit la » traduction de cet ouvrage, etc., faite par moi Todros » Todrosi, de race juive, le 3e mois de l'an 97 du VIe » millième (c'est-à-dire le mois de kislev de l'an 5097 » de la création, décembre 1336 de l'ère vulgaire). Et » c'est dans le village de Trinquetaille, le lieu de ma » résidence, près du Rhône, lequel village fait la sépa- » ration entre Trinquetaille et Arles, lieu de ma nais- » sance, etc. »

Enfin, en 1340, Todrosi mit au jour la traduction d'un autre ouvrage du même auteur, intitulé : Traité d'Ibn-Roschd, dans lequel il critique la classification des êtres qu'Ibn-Sina a faite dans ses ouvrages physiques[5]. La classification des êtres établie par Ibn-Sina consiste en possibles absolument et possibles par leur essence, et en nécessaires extérieurement et nécessaires par leur essence.

A la tête de sa version, Todros Todrosi chante en vers hébraïques la gloire de la philosophie et de ses dignes représentants Ibn-Sina et Ibn-Roschd; mais ses vers n'offrent que des fleurs, et point de fruits, car la poésie et la philosophie n'ont jamais su s'unir.

De tous ces travaux de Todros Todrosi, il n'y a que

sa traduction de la Rhétorique qui a été publiée : *Averroes Commentarius in Aristotelis de arte rhetorica libros tres hebraice versus a Todros Todrosi Arlatensi*, Lipsiæ, 1841, in-8°. Mais les manuscrits sont assez nombreux : presque toutes les bibliothèques en possèdent quelques uns; celle de Paris en conserve plusieurs exemplaires.

1. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 452 ; Cod. Taurin., n° 40. Dans le premier manuscrit, l'auteur est nommé Todros Todrosi ; dans le second, Todros ben Meschullam ben David Todrosi. — 2. Bibliothèque impériale, au même numéro. — 3. Bibliothèque impériale, *ibid.* — 4. *Ibid.*, ancien fonds, n°s 322, 332, etc. — 5. Même dépôt littéraire et même fonds, n°s 356 et 452.

CALONYMOS TODROSI.

Calonymos Todrosi, dont le nom entier est Calonymos ben-David ben-Todros, savant Provençal du XIVe siècle. Il était l'oncle de Todros Todrosi, et vivait également à Arles. En 1328, il traduisit de l'arabe en hébreu *la Destruction de la Destruction;* en arabe, « Tehafot el-Tehafot », et en hébreu, « ha-Palat ha-Happala », par Ibn-Roschd[1]. C'est une réfutation de l'ouvrage d'Algazali intitulé : *Destruction des Philosophes*, ouvrage que Calonymos avait traduit auparavant. Dans la préface de sa version du livre *la Destruction de la Destruction*, le traducteur dit que cet ouvrage avait déjà été traduit en hébreu par don Boniac de Nechana, et en latin par l'illustre Calonymos ben Calonymos, surnommé maistre Calo.

Bartolocci, qui, dans sa Bibliothèque rabbinique[2]

attribue *la Destruction des Philosophes* à un *Algezal Kalonymon*, confond le traducteur Calonymos avec l'auteur Algazali. Cet ouvrage est un traité contre les sentiments des anciens philosophes, académiciens, stoïciens, péripatéticiens, et de leurs systèmes métaphysiques, tant sur l'antiquité du monde que sur les attributs de la Divinité et de l'âme. Il existe une seconde version de l'ouvrage d'Algazali, faite plus tard par Zerachia ha-Lévi ben-Isaac Saldin[3].

La Bibliothèque impériale de Paris possède l'une et l'autre versions de Calonymos Todrosi. D'autres travaux littéraires du même auteur ne sont pas connus, car il ne faut pas confondre notre Calonymos ben-David ben-Todros avec un autre Calonymos ben-David qui vivait trois siècles après lui.

1. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 345 ; fonds de l'Oratoire, n° 93. — 2. Bibl. rabb., I, p. 14. — 3. Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 508.

EN BONGODAS NATHAN.

Le Midi, cette Judée de la France, comme en a appelé le Languedoc, ne rappelait pas l'autre seulement par ses bitumes et ses olives, mais aussi par le judaïsme, qui y avait jeté de profondes racines. C'est l'invasion des Maures qui porta d'abord des améliorations sensibles dans la situation de la nation hébraïque. Pendant leur domination, les juifs vécurent tranquilles, se multiplièrent considérablement et préparèrent l'état brillant dans lequel nous les trouverons après le Xe siècle.

Par leur industrie, ils acquéraient des richesses, ils prenaient du goût pour les lettres et les sciences. Les relations des Arabes avec les Provençaux devinrent fréquentes et intimes, tant pour les juifs que pour les chrétiens; elles produisirent cette opposition contre le clergé catholique que nous trouvons dans les chants de Troubadours et dans le cœur des Albigeois. En attendant que sonnât l'heure de la vengeance, où ces populations furent égorgées par ces mots cruels mis en action : *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens*, les chrétiens ne se faisaient faute de sympathiser avec les israélites, qui furent élus baillis, consuls ou maires, et revêtus des charges publiques. Ceux-ci, de leur côté, les payaient de retour par leur dévouement aux intérêts publics, par leur participation à la gloire nationale.

L'israélite du midi de la France se distingua, au moyen âge, par son extérieur tout provençal. D'abord il porta un nom vulgaire, *Astruc, Bongodas*, *Crescas, Dislesal*, *Estori*, etc. ; puis il se donna les titres usités d'*En*[1], seigneur, de *Senh'En*[2], seigneur, seigneur. Son costume était celui du chrétien et souvent même du clergé, et, tandis que les rabbins rappelaient sans cesse les souvenirs de la Palestine par les noms bibliques qu'ils donnèrent aux villes, tels que *Jéricho* à Lunel, *Kiriath Jearim* à Carcassonne, *Har* à Montpellier, ils illustrèrent la Provence par leurs écoles et leurs académies.

En Bongodas Salomon Nathan, le savant cité avec tant d'éloges par Todros Todrosi[3], était, à ce qu'il paraît, fils de Salomon ben-Salomon Nathan de Béziers, qui

vivait en 1305[4]. Il fut un des célèbres traducteurs de l'arabe en hébreu qui fleurirent dans le midi de la France au XIV[e] siècle. *En Bongodas*, « seigneur Bongodas », ou *Magister Bongodas*, « maître Bongodas », comme il est cité ailleurs[5], étaient les dénominations qu'on lui donnait vulgairement, car son nom véritable était Juda ben-Salomon Nathan. La famille Nathan portait aussi le nom d'*Isai*, ce qui a trompé des biographes, qui, par erreur, en ont fait deux races différentes. Juda Nathan eut un fils, Calonymos Nathan, et un petit-fils, Isaac Nathan. Nous en parlerons plus loin.

On a de Bongodas Nathan diverses traductions de l'arabe en hébreu ; on en distingue particulièrement deux : *Khavanot ha-Philosophim*, « les Opinions des philosophes », d'Algazali, et *Me-Réschot ha-Rosch*, « du Sommet de la Tête », d'Ibn-Wafid. La première, qui se trouve dans plusieurs Bibliothèques, et notamment dans celle de Parme en quatre exemplaires[6], ne porte point de date ; mais elle a été faite avant 1340, puisqu'elle est déjà citée par Todros Todrosi ; la seconde, qui est une œuvre de médecine, a été composée en 1352[7]. Ibn-Wâfid, l'auteur du texte arabe, était l'un des premiers médecins d'Espagne de son temps. Il florissait à Tolède en 1050, et il est connu chez les écrivains latins sous le nom d'*Abenguefid*. Son ouvrage, qui traite des onguents, porte le titre de *Liber cervicalis de medicina*.

1. Voyez Raynouard, *Lexique Roman*, art. *En*. — 2. *Ibidem*, art. *Senh'En*. — 3. Voyez son article ci-dessus, page 91. — 4. Minchat Kenaot, page 173.— 5. Cod. Taurin., n° 150.— 6. Cod. Rossi, n[os] 143, 286, 437 et 515. — 7. Cod. Rossi, n° 623.

SEN ASTRUC DE NOVES.

Sen Astruc de Noves, astronome et philosophe de Salon, jolie ville près d'Aix. Il fut, au commencement du XIVe siècle, le maître du célèbre Samuel ben Juda, surnommé Muels de Marseille, lequel en parle avec éloges dans la préface de sa version hébraïque de l'abrégé de l'Almageste de Ptolémée[1]. Il le nomme « Abbamari, vulgairement Sen Astruc de Noves. » C'est le savant Abbamari, fils d'Eligedor, surnommé seigneur Astruc de Noves, à Salon, auteur d'un commentaire philosophique inédit sur le livre de Job, qui se conserve à Rome [2] et à Parme[3]. Isaac des Lattes, qui le cite sous le nom de R. Abbamari Eligedor, surnommé Sen Astruc de Noves, dit qu'il est auteur d'ouvrages dans tous les genres[4]. Malheureusement le temps n'a pas respecté ces ouvrages, et, outre le commentaire sur Job, on ne connaît plus aucun des écrits du philosophe de Salon.

1. Bibliothèque impériale, fonds de l'Oratoire, n° 165. — 2. Cod. Vatican, n° 244. — 3. Cod. Rossi, n° 1372. — 4. Bibliothèque bodléïenne, fonds Michael, n° 823.

SAMSON BEN SAMSON,

SURNOMMÉ

LE SIRE DE COUCY.

Coucy est un nom commun à une ville et à un village du département de l'Aisne, distants l'un de l'autre d'un quart de lieue, entre Soissons, Laon et Noyon. Les sires

de Coucy furent des seigneurs trop illustres pour avoir besoin de les faire connaître ici : nous ne parlerons que d'un sire de Coucy, si obscur et si inconnu, qu'aucun écrivain français n'en a jamais fait mention. C'est un grec, le docte Conforti, qui le premier a prouvé, dans son histoire littéraire[1], que le *sire de Coucy*, השר מקוצי, dont il est si souvent question dans les écrits rabbiniques du moyen âge, est *Rabbi Samson de Coucy*. Le passage des Gloses talmudiques qu'il cite à l'appui de son opinion est des plus convaincants : car, dans ce passage, on commence par citer le *sire de Coucy* comme son auteur, et on finit par dire que jusque là ce sont les paroles de *Samson de Coucy*.

C'est par allusion aux sires souverains de Coucy qu'on lui donne quelquefois le surnom de *sire de Coucy*, car il n'était ni pair ni baron. S'il faut en croire Guedalia ben Jachia[2] et Azulai[3], le savant Moïse de Coucy porta aussi ce surnom de sire de Coucy. Quoi qu'il en soit, Samson de Coucy fut un docte glossateur du Talmud, fort estimé de son temps.

Il eut pour père le Rabbi Samson, et pour beau-frère Rabbi Moïse de Coucy. Ce dernier docteur de la loi le cite deux fois dans son Grand livre des préceptes[4], et toujours avec l'épithète de : *Mon beau-frère le révérend Rabbi Samson, fils de Rabbi Samson*. Guedalia ben Jachia[5] rapporte, d'après un ancien document, la même chose; mais il s'est glissé une faute dans sa citation. Au lieu de dire que « Rabbi Samson, fils de » Rabbi Samson de Coucy, surnommé sire de Coucy, » était le beau-frère de l'auteur du Grand livre des

» préceptes », il dit : « Rabbi Samson, fils de Rabbi » Abraham de Coucy. »

Un auteur, qui a le malheur de se tromper toujours, confond notre Samson de Coucy avec Samson de Sens, sans songer que ce dernier ne se nommait pas Samson ben Samson, comme l'auteur du Grand livre des préceptes l'appelle expressément, mais Samson ben Abraham. D'un autre côté, Moïse de Coucy, qui cite Samson de Sens plus de vingt fois dans son ouvrage des Préceptes, ne dit nulle part qu'il était son beau-frère.

Quoi qu'il en soit, Samson de Coucy, l'un des principaux disciples d'Isaac de Dampierre [6], était un savant talmudiste et un profond casuiste. Il florissait en 1210 et correspondait avec Isaac Or Seroua de Vienne [7]. Ses opinions sur plusieurs passages talmudiques sont rapportées dans les Tosafôt [8], ou Gloses de nos éditions du Talmud, dans les Tosafôt des disciples de R. Perez sur Kama [9] et Mezia [10]. Il est aussi souvent cité dans les Tosafôt de Sens sur Makhot [11], et toujours sous le nom de Rabbi Samson ben Samson. L'auteur de Chiddousché Zarfat, manuscrit de notre cabinet [12], en fait mention sous celui de sire de Coucy.

1. Koré ha-Dorat, p. 18. — 2. Schalschelet ha-Kabbalah, p. 55.—3. Schem ha-Gedolim, II, p. 76.—4. Semag, p. 37, 43. 5. Schalschelet, *ibid.* — 6. Salomon Loria, Q. et R., n° 29. — 7. Mordechai, traité Mezia, § 362. — 8. Traité Berachot, p. 20 et 54 recto; Traité Erubin, p. 11 recto, 16 verso; Traité Joma, p. 41 verso. — 9. Edition de Livourne, 1819, in-fol., p. 64 verso. — 10. Comparez R. Bezalel Schitah me-Kebuzet, Traité Mezia, p. 2. — 11. Edition de Livourne, 1806, p. 3 et 18 recto. — 12. Page 135.

MOISE DE COUCY.

Parmi ceux qui ont travaillé sur les préceptes mosaïques, il n'y a personne qui ait obtenu plus de succès que le docte Moïse de Coucy, l'un des hommes les plus remarquables de son temps en France. Sa famille était fort ancienne, mais elle fut moins distinguée par cet avantage que par les lumières de Moïse, de Jacob, son père, et de Chaïm Cohen, son grand-père.

Ce dernier surtout fut un docteur de la loi qui jouit de la plus haute considération. Il se l'était acquise par ses connaissances et par ses rapports avec le grand Jacob Tam. Moïse de Coucy, qui était son petit-fils du côté maternel, le cite souvent[1]; mais il ne paraît pas l'avoir jamais connu personnellement.

Né à la fin du XIIe siècle, Moïse fut à la fois le disciple de Samson de Sens, de Baruch ben Isaac de Troyes, de sire Léon de Paris[2]. Ce dernier rabbin, mort en 1224, fut son principal maître, et les nombreux emprunts qu'il fait à l'enseignement de ce docteur de la loi prouvent la grande estime qu'il professait pour lui.

Après avoir terminé ses études dans les différentes villes que nous venons de nommer, il revint dans sa ville natale, Coucy, à laquelle il doit son surnom. Là, il avait une sœur mariée à un savant nommé Samson ben Samson. C'est à lui-même que nous devons ces détails[3]. On ne sait pas combien de temps notre Moïse resta à Coucy, mais on sait que, dès l'année

1235, il parcourut la France pour prêcher publiquement sur les préceptes mosaïques dans les différentes synagogues[4].

En 1236, notre docteur de Coucy se rendit en Espagne, où il continua ses prédications et ses discours sur les préceptes de Moïse[5]. Par son éloquence et son zèle actif, il parvint à réformer les mœurs un peu relâchées des israélites de cette contrée. Il parvint surtout à faire cesser les unions illégitimes contractées entre des israélites et des femmes chrétiennes, comme il nous l'apprend lui-même[6]. Ailleurs, il parle de milliers d'Espagnols israélites effrayés des songes des juifs, des chrétiens, et des prédictions des astrologues, qui faisaient de grandes pénitences et s'étaient imposé l'obligation d'observer religieusement les cérémonies de leur culte[7].

Il paraît qu'outre l'Espagne, Moïse de Coucy a encore prêché le judaïsme dans d'autres contrées de l'Europe [8]. Les langues vulgaires de cette époque lui étaient familières. Dans son livre, il nous donne souvent l'explication de mots difficiles, soit en français[9], soit en espagnol ou en arabe[10]. Quoi qu'il en soit, Moïse de Coucy fut de retour en France en 1240, puisqu'il assista à la discussion religieuse que Jéchiel, fils de Joseph, Samuel, fils de Salomon, et Juda, fils de David, soutinrent contre Donim, les 25 et 26 juin de cette année, à Paris[10].

A quelque temps de là, notre rabbin de Coucy entreprit de réunir en un corps d'ouvrage les nombreux discours qu'il avait prononcés sur la loi mosaïque en

France, en Espagne et ailleurs. Il publia ce recueil vers 1245[12], sous le titre de *Sefer Mitzvôt,* « Livre des préceptes[13]. » Il existait déjà, avant lui, un ouvrage de ce nom, cité par son maître Baruch ben Isaac[14]; mais ce livre ne paraît pas avoir eu un grand succès. On n'en connaissait pas l'auteur, ni le pays qui avait vu naître celui-ci, et, depuis lors, le Livre des préceptes de Moïse de Coucy l'a fait entièrement oublier. L'ouvrage de ce dernier a reçu plus tard l'épithète de *Gadôl*, grand, qui sert à le distinguer du Manuel des préceptes d'Isaac de Corbeil, auquel on donna généralement le titre de *Sefer Mitzvôt Katon,* Petit livre des préceptes.

Peu de livres ont été accueillis des savants avec plus d'enthousiasme que le traité de Moïse de Coucy. Français et étrangers s'accordent à le combler d'éloges, et le temps n'a point affaibli sa réputation. L'auteur a, sur tous ceux qui avaient jusque là traité les mêmes matières, l'avantage d'exposer avec clarté les doctrines du Talmud et les décisions des casuistes qui se rattachent à chaque précepte. Dans sa préface, il combat Maïmonide, qui avait rédigé sa *Mischné Tora* sous la forme d'un code où les lois et les décisions sont présentées sans aucune preuve, sans aucune discussion, sans citation d'aucune autorité.

Cet inconvénient du célèbre ouvrage de Maïmonide avait été remarqué avant le rabbin de Coucy, déjà même du temps de l'auteur; il a beaucoup nui au succès de la *Mischné Tora*. Moïse de Coucy écrivit son *Sefer Mitzvôt* avec l'intention d'en faire un traité mieux en harmonie avec l'autorité traditionnelle. Plus de

cent autorités, de tous les temps et de tous les pays, y sont soigneusement mentionnées, et, sous ce rapport, cet ouvrage est une source féconde pour l'histoire littéraire. Déjà l'auteur du *Sefer Iuchasin* en avait fait un extrait et l'avait ajouté comme appendice à son ouvrage; mais son inhabile éditeur a supprimé cet appendice, ainsi qu'une infinité d'autres choses intéressantes. Parmi plus de soixante ouvrages qu'on y trouve également cités, plusieurs se sont perdus depuis, et leur existence n'est révélée que par les citations du livre de Moïse de Coucy.

Cette vaste composition est divisée en deux parties : la première contient les trois cent soixante-cinq préceptes négatifs; la seconde, les deux cent quarante-huit préceptes affirmatifs, auxquels sont joints quelques préceptes rabbiniques. Chaque précepte est interprété et commenté selon la tradition de la synagogue, avec indication des autorités les plus universellement reconnues.

Le *Sefer Mitzvôt Gadôl*, ou, par abréviation, le *Semag*, jouissait et jouit encore, comme nous l'avons déjà remarqué, d'une grande autorité parmi les docteurs de la loi. Plusieurs d'entre eux l'ont commenté ; d'autres l'ont annoté. Il fut très souvent copié, et un grand nombre d'exemplaires manuscrits sont encore conservés dans la plupart des bibliothèques publiques. Il obtint aussi plusieurs fois les honneurs de l'impression, et il fut également abrégé. Nous allons faire connaître cet abrégé, ainsi que les diverses éditions et les principaux manuscrits de cet ouvrage important.

Il en existe à Paris six copies complètes : cinq à la Bibliothèque impériale et une à la Bibliothèque Mazarine. Ces copies paraissent presque toutes être de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Une seule porte une date ; elle a été exécutée pour un nommé Samuel ben Meïr, par deux mains différentes, le 3 juin 1290 et le 27 août 1293. Un exemplaire plus ancien, et daté de 1267, s'est conservé à l'Escurial. On en compte quatre exemplaires complets et deux autres incomplets dans la collection de J. B. de Rossi, à Parme. La Bibliothèque bodléïenne, à Oxford, en possède aussi plusieurs copies.

L'édition *princeps*, sans date ni indication de lieu, remonte au XIVe siècle. De Rossi, dans ses Annales typographiques, l'a décrite avec soin, ainsi qu'une seconde de la même époque. Celle-ci, publiée à Soncino, porte la date de 1488-1489. Une troisième édition est due aux presses de Daniel Bomberg (Venise, 1522). En 1547 parut chez le même imprimeur une nouvelle édition, accompagnée des Nouvelles d'Elie Misrachi et des Commentaires d'Isaac Stein. Toutes ces éditions sont in-folio.

Azulai, dans ses Noms des grands, parle d'un abrégé du Semag « récemment publié et fait par l'auteur lui-même. » Il veut parler sans doute de l'abrégé publié à Carlsruhe en 1763, in-18; mais cet abrégé n'est pas de Moise de Coucy, mais de Sébastien Munster, qui l'a fait et publié à Bâle en 1532. L'édition de Carlsruhe n'est que la réimpression de celle de Bâle; on en a seulement supprimé la préface de Munster, en latin, où il

dit expressément qu'il est l'auteur de cet abrégé. On a attribué aussi par erreur les expositions ou gloses sur le Pentateuque de Moïse de Coucy à notre rabbin : elles sont d'un écrivain postérieur du même nom que l'auteur du Grand livre des préceptes; mais notre Moïse paraît être l'auteur des *Tosafôt Ieschenim*, ou Gloses anciennes sur le Talmud, Traité Ioma, imprimées à Berlin et à Amsterdam.

Nous ne pouvons pas terminer cet article sans faire mention des *Piské Semag*, ou Sommes du grand livre des préceptes, manuscrit à la Bibliothèque bodléïenne, fonds Oppenheim. Outre les commentaires de Stein et de Misrachi, il y en a encore plusieurs autres : d'un auteur anonyme de Prague, qui se trouve à la Bibliothèque bodléïenne, fonds Oppenheim, et qui a été mal à propos attribué à Élie Louans de Worms; de Salomon Loria, de Joseph Cremnitz, de Chaïm Benviniste, de Benjamin Casès, de Jona Nabon, etc.

Dans tout le cours de ses ouvrages, Moïse de Coucy se montre homme éminemment religieux. Il voyait dans la loi de Moïse la doctrine d'un Dieu unique, des préceptes de charité, d'un sincère amour du prochain, et propre à former l'homme parfait. Quant à la tradition, il la considère comme émanée de Moïse. Dieu, dit-il, n'avait pas voulu que le grand législateur écrivît tout, afin que sa loi ne fût pas pervertie par les infidèles, mais que ces préceptes sont indispensables, puisqu'à leur défaut la loi ne serait pas exécutable, à cause des contradictions et des obscurités qui s'y trouvent, et que

l'explication orale doit faire disparaître ; que c'est pour la transmettre de génération en génération que Dieu fit naître les prophètes, et puis les sages docteurs leurs disciples, à l'exemple desquels les rabbins modernes enseignent ces mêmes traditions importantes. Dans un âge futur, ajoute-t-il avec un ancien docteur, Dieu demandera : « Où sont mes fils ? » Aussitôt les autres nations se présenteront, avec le livre de la loi, pour se faire reconnaître comme les siens. Mais Dieu demandera de nouveau : « Où sont les préceptes que j'ai donnés de vive voix sur le mont Sinaï ? » Alors tous les peuples demeureront stupéfaits ; Israël seul s'avancera et sera reconnu par son père.

C'est ainsi que le célèbre rabbin de Coucy relevait les espérances pieuses de ses coreligionnaires, qui avaient la plus haute opinion de son savoir. Il était, en effet, un très grand théologien, et il portait dans la théologie un esprit éclairé et méthodique qui le distingue éminemment des autres rabbins de son temps ; il écrivait très bien l'hébreu et se livra souvent à des considérations fort élevées.

1. Semag, p. 10, col. 4 ; p. 30, col. 2 et 3 ; p. 53, col. 3 ; p. 58, col. 1 ; p. 118, col. 3, etc., de l'édition de Venise, 1547, in-fol.—2. Sefer Juchasin, p. 132 ; Schem ha-Ghedolim, art. Moïse de Coucy.—3. Voyez ci-dessus l'article Samson ben Samson, surnommé sire de Coucy. — 4. Semag, p. 96, col. 4. — 5. *Ibid*, p. 39, col. 4, et p. 96, col. 4. — 6. Même ouvrage, p. 39, col. 4. — 7. Semag, *ibid*. — 8. Même ouvrage, p. 95, col. 3. — 9. Semag, p. 118, col. 2. — 10. Même ouvrage, p. 22, col. 1, et p. 118, col. 2. — 11. Voyez ci-dessus l'article Jéchiel de Paris. —

12. La date de 1244 se trouve dans l'ouvrage, p. 206, col. 1. — 13. Semag, préface. — 14. Sefer ha-Teruma, § 201. Toutefois cette citation paraît être une interpolation de l'ouvrage de Moïse de Coucy, p. 107, col. 4. — 15. Article, Moïse de Coucy.

ZÉRACHIA HA-LÉVI,

SURNOMMÉ

HAIZHARI.

Il est étonnant que Benjamin de Tudèle, qui passa, vers 1160, par Lunel, ne parle ni de Zérachia ha-Lévi, ni de son père Isaac ha-Lévi, ni de sa famille, l'une des plus considérables alors dans le midi de la France. Schemtob ha-Lévi, chef de cette famille, qui porte le nom de Haïzhari, florissait à la fin du XIe siècle, et son fils Zérachia ha-Lévi, dit l'Ancien, sous Bertrand, comte de Toulouse. Le dernier donna le jour à Isaac ha-Lévi, poète et littérateur; et celui-ci eut trois fils : Joseph, Bérachia et Zérachia, tous trois fort lettrés, surtout Zérachia, sur la vie et les écrits duquel nous allons essayer de donner une notice historique.

Zérachia ha-Lévi, surnommé Haïzhari, naquit vers 1131, s'il est vrai qu'il a composé son *Sefer ha-Maor* en 1150, comme l'assure Abraham Zacut[1], et qu'il n'avait alors que dix-neuf ans, comme le rapporte David Conforti[2]. L'autorité que ce dernier invoque à l'appui de son assertion est la pièce de vers qui se trouve à la tête du *Sefer ha-Maor*, composée, non pas par le père de Zérachia, comme le prétend Conforti, mais par Zérachia lui-même, comme il est dit expressément. Dans

ces vers, écrits en chaldéen, on lit en effet la strophe suivante :

וְלָא תֵימַר זְעִירִין
שְׁנוֹהִי, וּבְצִירִין
בְּגִין דִּי מִן עַסְרִין
בְּצִירָא לֵיהּ שַׁתָּא

c'est-à-dire : « Ne dit pas (de l'auteur) : Son âge est jeune encore, car, pour avoir vingt ans, il lui manque encore un an. » Toutefois, ces vers ne peuvent se rapporter qu'aux premières notes critiques du *Sefer ha-Maor,* commencé dans sa jeunesse, car l'ouvrage entier ne fut achevé qu'à la fin de ses jours, comme l'auteur le dit lui-même expressément[3]. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que Zérachia vit le jour beaucoup plus tôt qu'en 1131, puisqu'il était le condisciple et le collègue d'Abraham ben David, de Posquières, mort en 1198.

La même obscurité qui règne au sujet de l'époque précise de la naissance de Zérachia existe aussi au sujet du lieu de sa naissance. Comme il a toujours vécu et qu'il est mort à Lunel, beaucoup de biographes ont cru qu'il naquit aussi dans cette ville; mais il parle quelque part[4] de son arrivée à Lunel, ce qui prouve qu'il n'est pas né dans cette ville. D'autres, confondant le père de notre rabbin avec Isaac Gerondi ha-Lévi, disent qu'il naquit à Geronde. Mais Isaac Gérondi ha-Lévi était le fils de Bérachia[5], tandis que le père de notre rabbin était le fils de Zérachia.

Nous croyons qu'il est né à Narbonne, où il avait étu-

dié avec Abraham ben David, sous le savant rabbin Moïse ben Joseph, ainsi qu'il le rapporte dans son *Sefer ha-Maor*[6]. Il se rendit à Lunel avant l'âge de dix-neuf ans, et il y devint l'ami du docteur Juda Aben Tibbon et le maître de Samuel Aben Tibbon, son fils. Il était un grand talmudiste, un profond casuiste, et devint un adversaire redoutable du très illustre Isaac ben Jacob de Fez. Il avait l'esprit hardi et ne respectait guère l'autorité de ce grand homme. Dans ses notes critiques sur son *Sefer Halachot*, il expose ses propres vues en les développant d'après le Talmud et les commentaires de Raschi et de ses disciples. Il envisagea la collection des lois de l'illustre savant avec un sang-froid vraiment dangereux.

Ces notes critiques, quoique commencées quand il était encore fort jeune, ne furent cependant réunies en corps d'ouvrage que long-temps après. Il les divisa en deux parties, sous les titres de *Méor ha-Gadôl* « Grande Lumière», et de *Méor ha-Katon*, «Petite Lumière »; le tout porte le nom de *Sefer ha-Maor*, «Livre de Lumière». Dans une préface fort savante, il s'excuse d'avoir pris la liberté grande de réfuter les opinions d'un homme aussi illustre qu'Isaac Alfesi. Il n'a suivi en cela que l'usage établi dans l'école juive de tous les siècles : l'amour de la vérité se fait jour sans s'arrêter à l'autorité de qui que ce soit. Néanmoins ces notes critiques n'avaient pas été destinées à être publiées. Il les avait commencées dans sa jeunesse pour lui seul, et ce n'est qu'à la sollicitation d'un ami intime qu'il les offre au public. Il observe qu'il avait trouvé déjà de semblables notes

critiques de feu Rabbi Éphraïm, mais qu'elles étaient sans ordre et sans liaison aucune. Il reproduira celles de ces notes qui lui ont paru exactes. Ceci est une réponse à ce que l'éditeur du *Sefer Iuchasin* fait dire à l'auteur : que Rabbi Éphraïm, disciple d'Isaac Alfesi, prit la défense de son maître contre Zérachia ha-Lévi. Cette erreur, qui se réfute d'elle-même, car le disciple d'un maître mort en 1103 n'a pas pu réfuter les attaques d'un écrivain né trente ans après, ne se trouve pas dans l'ouvrage manuscrit d'Abraham Zacut. Voici ce qu'on y lit : « Notre maître Zérachim ha-Lévi a com-
» posé le *Sefer ha-Maor* à Lunel, l'an 910 (1150), pour
» réfuter Rabbi Alfesi. Avant lui, ce dernier avait déjà
» été critiqué par Rabbi Éphraïm, disciple d'Alfesi, et
» Rabbi Zérachia le cite. Rabd combattit Zérachia[7]. »

Rabd, ou Rabbi Abraham ben David, est le célèbre docteur de Posquières, à deux lieues de Lunel. Quoique ayant fait lui-même la critique de l'œuvre d'Alfesi, il combattit Zérachia ha-Lévi, qui était son condisciple et son collègue. Le docteur de Lunel critiqua à son tour un ouvrage de Rabd intitulé *Baal ha-Nebesch*, comme nous le verrons plus loin.

Pour revenir à la préface du *Sefer ha-Maor*, il y est question de grands malheurs qui ont poursuivi l'auteur pendant sa carrière, et de tourments qui ne lui ont pas permis de donner à son œuvre toute la perfection dont elle aurait été susceptible; puis il conjure les copistes de ne pas omettre cette préface, selon leur habitude, dans le pays, de retrancher des ouvrages les avant-propos et les introductions des auteurs. Il termine par

deux vers en hébreu qui renferment son nom et celui de son père. Déjà, à la tête de sa préface, il avait inséré un petit poème de treize vers en chaldéen, qu'il avait composé jadis lorsqu'il avait commencé cet ouvrage, à l'âge de dix-neuf ans, et les vers que son père lui avait adressés alors dans la même langue. Après ces strophes chaldaïques viennent deux autres pièces de vers en hébreu qui dénotent son talent poétique, déjà connu par d'autres compositions.

Il n'écrivait pas moins bien en prose, et son *Sefer ha-Maor* est généralement écrit d'un style correct et élégant. Zérachia ha-Lévi, issu d'une famille de poètes et de littérateurs, se piquait de bien écrire; il soignait ses compositions et les soumettait au jugement de ses amis. Juda Aben Tibbon assure qu'il n'a jamais envoyé une lettre ou des vers à qui que ce fût sans les lui montrer auparavant : « Le docte Rabbi Zérachia, de glo-
» rieuse mémoire, qui était unique dans son temps et
» beaucoup plus instruit que moi, depuis le jour qu'il
» me connut, n'écrivit rien et ne fit pas un vers pour
» être envoyé sans me les montrer auparavant; il me
» montrait même les lettres à son frère avant de les
» lui envoyer[8]. »

Nous avons parlé plus haut de la polémique de Zérachia ha-Lévi et d'Abraham ben David. Cette polémique fut extrême de la part de ce dernier; il l'accuse partout de plagiat : « Tout ceci est de moi »; « Celui-ci se glorifie du savoir d'autrui »; « Cela, il me l'a volé »; « Il a tiré ceci de l'ouvrage du rabbi Aben Giat », etc. A ces

injures, notre savant opposa une critique calme, non pas sur les observations de son adversaire, mais sur ses propres œuvres, critique qu'il publia dans deux différents ouvrages, auxquels il donna les titres : *Dibré ha-Ribot*, « Paroles polémiques », et *Sélaa ha-Machlekot*, « le Rocher de la division ».

Le premier ouvrage contient diverses observations critiques sur la jurisprudence d'Abraham ben David. L'auteur le cite dans son *Sefer ha-Maor*, traité Babba Mezia, chapitre 8; traité Babba Batra, chapitre 3. La polémique longue et importante entre Zérachia ha-Lévi et Abraham ben David, au sujet de deux vaches, insérée dans la collection de Schita me-Kubezat, traité Baba Mezia, chapitre 8, est tirée de Dibré ha-Ribot, comme on peut le voir dans le *Sefer ha-Terumot*, porte 7, seconde partie, § 4. Cet ouvrage, au reste, ne paraît pas s'être conservé entièrement; du moins on n'en connaît plus aucune copie complète dans nos bibliothèques publiques.

Le second ouvrage est, au dire de l'auteur lui-même, relatif aux lois de la femme quand elle aura ses règles. C'est, à ce qu'il paraît, le même ouvrage que celui de la critique sur le livre d'Abraham ben David, intitulé : *Baalé ha-Nefesch*, concernant les lois de la femme pendant ses mois.

D'après une pièce de vers qui se trouve à la tête, l'auteur l'avait dédié à son frère Bérachia. Cet ouvrage a été publié sans titre spécial à Livourne et à Berlin. Il est suivi de poésies diverses, entre autres de deux mor-

ceaux concernant son commentaire sur le traité Kinim, et plusieurs pièces de vers sur son livre intitulé *Pisché Nidda.*

Ces diverses poésies, et un grand nombre d'autres qui sont restées inédites, mais qui furent très répandues du temps de l'auteur, le placèrent au rang des poètes hébreux de Provence, si célèbres au moyen âge. Deux morceaux imprimés de ces poésies peuvent donner une idée de son esprit et de ses talents. Le premier est une méditation adressée à son âme, les images y sont généralement justes, la diction nerveuse, la versification coulante. L'autre, qui est une méditation adressée à son cœur, est d'un style pur et élégant.

Une élégie sur la destruction de Jérusalem et la captivité d'Israël nous a occupé dans notre jeunesse. Voici la traduction littérale que nous en avons faite :

« Les loups du soir et les ours en embûches ont mis en désolation la ville qui faisait ma joie. Il n'y a personne qui ait jugé ma cause, personne qui ait plaidé mon différend. Hélas ! me voici, moi colombe blanche, devenue noire comme un corbeau, parceque ma maison est détruite.

» Ma tête est une source d'eau pour pleurer et verser des larmes sur le sanctuaire devenu l'héritage du pélican et du hérisson ! Quel cœur ne se lamentera et ne se désolera en voyant les Térafims en place de l'Efod, la croix à l'endroit de la sainte Arche, et les Tables de la loi reçues sur le mont Horeb !

» Oh ! mon péché d'avoir versé des pleurs à Kadès, à la voix de ceux qui ont prononcé des blâmes infâmes, m'a chassé de la sainte demeure et m'a condamné à verser continuellement des larmes ! Hélas ! la fille de Juda est revêtue de deuil, parceque les ombres du soir se sont étendues.

» Oh! que les enfants du Très-Haut ont été prodigieusement abaissés! Ils ont été livrés sans rachat; la gloire de la fille de Sion a cessé, et l'honneur a disparu de son lit nuptial. Un mélange de troupes infâmes s'est joué du tabernacle divin et de tous ceux qui l'approchaient.

» Mes jours se sont écoulés dans le chagrin et se sont évanouis; je suis prisonnier, je ne puis sortir. Mes ennemis m'ont raillé et s'en sont enorgueillis. Hélas! les enfants exilés se sont dépouillés de leurs ornements pour les envoyer vers l'Assyrie, comme dons au roi, leur persécuteur.

» Espère en moi et en ma bonté, ô colombe! Je relèverai comme jadis encore mon tabernacle; j'y préparerai une lampe à David, ton roi. Et, lorsque tu seras reblanchie, je réprimerai ces bêtes féroces qui se sont tenues en embuscade pour te dévorer, ô belle colombe! dont la voix est si agréable! »

On peut apprécier la considération dont jouissait Zérachia ha-Lévi par ce qu'écrivait sur lui Aben-Tibbon et par les fréquentes questions qui lui ont été adressées, par exemple, de Béziers, d'Aix et de Marseille. Dans ses réponses, ainsi que dans ses autres ouvrages, Zérachia fait mention de son père Isaac, de son frère Bérachia, de son maître Moïse ben Joseph et des principaux docteurs de son temps. Il est remarquable que le rabbin de Lunel ne cite nulle part Maïmonide, d'autant plus que l'ouvrage de cet illustre docteur était entre les mains de Zérachia, comme l'assure le savant Menachem Lunzano [9]. Sans le témoignage de ce dernier, on aurait pu penser que notre rabbin était mort avant que le livre du philosophe d'Egypte se fût répandu en France. En effet, Zérachia ha-Lévi termina déjà sa carrière en 1186 [10].

Il laissait après lui un fils nommé Rabbi Joseph, que

Juda Aben Tibbon recommande à son fils Samuel Aben Tibbon en ces termes [11] : « Au fils de ton maître le sa-
» vant Zérachia, d'heureuse mémoire! consacre l'a-
» mour de son père pour moi et pour toi. Aime-le
» comme un frère, honore-le comme un condisciple
» supérieur : car c'est ainsi que son père (que le souve-
» nir du juste soit en bénédiction !) t'honorait, t'aimait
» et te louait. Il te laissait aussi après sa mort une bé-
» nédiction et une louange. »

Un autre fils de notre savant de Lunel s'appelait Isaac. Celui-ci fut un poète distingué, qui prit fait et cause pour Maïmonide pendant la guerre de plume contre les œuvres du philosophe de Cordoue, en 1232. Quant à son frère Joseph, il n'est guère connu que par son fils Benbenaste ha-Lévi, père de Joseph ha-Lévi II. Celui-ci eut trois fils, Rabbi Benbenaste ha-Lévi III, Rabbi Pinchas ha-Lévi, et Rabbi Ahron ha-Lévi, le fameux adversaire de Salomon ben Aderet.

Rabbi Ahron ha-Lévi, célèbre dans ses ouvrages, son illustre trisaïeul, et cite de lui plusieurs écrits qui n'existent plus aujourd'hui dans aucune Bibliothèque publique de l'Europe. Voici, d'après ses indications et les renseignements de Zérachia lui-même, la liste complète de ses œuvres :

I. *Sefer ha-Maor,* « Livre de lumière », la célèbre critique sur les Halakhot de Rabbi Isaac Alfesi, imprimée plusieurs fois avec le texte et les contre-critiques d'Abraham ben David et de Moïse ben Nachman.

II. *Sefer ha-Zaba*, « Livre de l'armée », ouvrage qui contient treize règles propres à expliquer le Talmud.

Ce traité, qui se trouve manuscrit au Vatican, a été imprimé dans le recueil intitulé : *Témim Déïm*, Venise, 1622, in-fol., § 225, et séparément à Sclow, 1803, in-4°. Ce petit traité méthodique du Talmud dénote un esprit supérieur et profondément versé dans la dialectique talmudique [12].

III. *Hilkhot Schechita*, traité sur les cérémonies relatives à la manière de tuer les bêtes, que l'auteur mentionne dans son Sefer ha-Maor, traité Chullin [13].

IV. *Hilkhot Bedika*, traité sur l'examen de la chair des bêtes après les avoir tuées. Cet ouvrage, inédit comme le précédent, est également cité par l'auteur, dans son Sefer ha-Maor, au même endroit [14].

V. *Sela ha-Machlakot*, « le Rocher de division ». Cet ouvrage, cité dans le Sefer ha-Maor [15], paraît être, d'après deux vers de l'auteur, la critique sur les Baalé ha-Nefesch, qui a été publiée sans titre spécial à Venise, 1741, et à Berlin, 1762, in-4°.

VI. *Dibré ha-Ribot*, « Paroles polémiques »[16], recueil critique sur la jurisprudence d'Abraham ben David, dont une partie a été imprimée dans la collection de Bezalel Askhénasi, traité Baba-mezia, page 98.

VII. *Commentaire* sur le traité Kinim, qui n'est connu que par quelques vers de l'auteur, que nous mentionnerons ci-après.

VIII. *Pitché Nidda*, traité sur les femmes pendant leur temps critique; ouvrage cité par le descendant de l'auteur, Ahron ha-Lévi, Bedik ha-Baït, VII, 3. Zérachia célèbre cet écrit inédit dans des vers imprimés.

IX. *Questions et réponses légales*, collection qui n'est connue aujourd'hui que par des citations d'anciens ouvrages, entre autres le *Sefer ha-Terumot*, de Samuel Sardi. On voit par ces citations que Zérachia était le correspondant de Joseph Aben-Palat, d'Abraham ben Isaac Ab-bet-din, et qu'on lui adressait des demandes de Marseille, d'Aix et de Béziers.

X. *Poésies diverses*, recueil qu'on peut diviser en trois classes, savoir : Pièces de vers pour célébrer ses différents ouvrages ; méditations morales et philosophiques; hymnes et élégies religieuses. Dans la première partie, on remarque quatre morceaux, dont un en chaldéen, qui se trouve à la tête du Sefer ha-Maor ; une pièce de vers sur son livre intitulé : *le Rocher de Division*, imprimée à la fin du n° V des œuvres de notre docteur ; deux autres sur son commentaire, imprimées avec la précédente; enfin trois pièces sur le traité intitulé : *Pitché Nidda*, publiées également à la suite de la critique sur les Baalé ha-Nefesch.

Dans la seconde partie, on distingue les deux méditations dont nous avons parlé plus haut et une épître adressée à deux amis, Rabbi Zérachia et Rabbi Meschullam. Les deux dernières sont imprimées à la fin du n° V, et la première à la suite du n° II des œuvres de notre poète de Lunel. La troisième partie contient tout un rituel d'hymnes et de prières poétiques, au nombre desquelles sont les dix-sept pièces suivantes : *Zêebé Ereb*, l'élégie citée plus haut; אמרת ה' צרופה, Azhorot pour le grand Sabbat ; זכור זכר, Pismon ; זכור יה, pour le sabbat Schékalim ; זבחי אלהים, pour le jour

d'expiation; זרון בנים, pour les jours de jeûne; זועק בקולו, pour le jour d'expiation; זיו כבודך, Meschullosch; זך הכיר, Sulat; זכר פורים, Pismon; זכרון לדור אחרון, pour la fête de Pourim; זעום אל, également pour Pourim; זרע עשו, manuscrit, comme le précédent, dans notre cabinet, cod. hébr., n° 5; ה׳ זעקתי בחבלי, pour le dix-sept Tammus; ה׳ זעקתי בצירי, pour le neuf Ab; יום יצאת, Pismon; קומו ישרים, Ofan, manuscrit dans notre cabinet, même cod. hébr., n° 5.

M. Jacob Reifmann a publié la *Biographie de Zérachia ha-Lévi*, en hébreu. Prague, 1853, in-12.

Personne ne parle de Halachot, ou Prescriptions talmudiques, sans citer Zérachia ha-Lévi avec éloges. Il fut long-temps à faire l'amas des matériaux nécessaires à son grand ouvrage, le *Livre de lumière*. Les noms de ses adversaires ont autant contribué à sa gloire que sa propre œuvre. Outre l'illustre Abraham ben David, Méir de Trinquetaille et Moïse Nachmanide ont cherché à défendre Isaac Alfesi contre les attaques profondes du docteur de Lunel. Si Zérachia ha-Lévi aimait ce qui est vrai, il n'affectionnait pas moins ce qui est exact. Il avait fait sur la manière d'étudier le Talmud un petit traité qui se distingue surtout par son exactitude. Mon opinion est que les talmudistes ne doivent point avoir de lecture plus ordinaire que celle de cet écrit. L'auteur avait une profonde connaissance de la méthode des anciens rabbins. Zérachia ha-Lévi s'acquit aussi beaucoup de réputation par ses vers hébreux, car il avait du génie pour la poésie.

1. Sefer Iuchasin, p. 151. — Koré ha-Dorot, p. 8 verso. —

3. Dans la préface et traités Rasch ha-Schana, chap. 4; Babba-batra, chap. 3, et Chullin, chap. 3. — 4. Traité Aboda-sara, chap. 5. — Comparez Luzzatto, *Literblatt, des Orients*, 1848, p. 551. — 6. Traité Chullin, chap. 3. — 7. Cod. Hebr. de notre cabinet, p. 22. — 8. Igherel ha-Musar, édit. de Londres, p. 9. — 9. Scheté Jadot, p. 8. — 10. Schebet-Jehouda, p. 55. — 11. Igheret ha-Musar, p. 12. — 12. Ahron ha-Lévi le cite dans son commentaire sur le traité Khetubot, chap. 12. — 13. Chap, 1. — 14. Traité Chullin, chap. 1. — 15. Traité Chullin, chap. 1. — 15. Traité Schebuot, chap. 2. — 16. L'auteur le cite, traités Babba-mezia, chap. 8; Babba-batra, chap. 3.

ABRAHAM BEN DAVID.

Benjamin de Tudèle, qui passa par le midi de la France vers 1160, rapporte qu'au sortir de Lunel il vint à Posquières, où il trouva une école célèbre, sous la conduite d'Abraham ben David, qui n'était pas moins recommandable par ses bonnes actions que par ses profondes connaissances des sciences rabbiniques. Il ajoute que l'on venait des pays éloignés en ce lieu pour apprendre de lui la loi; que ses disciples jouissaient dans sa maison de la commodité et de la tranquillité nécessaires pour vaquer à l'étude, et que, si quelques uns d'entre eux n'avaient pas le moyen de s'entretenir, il étendait l'effet de ses libéralités jusqu'à leur fournir de son propre bien les choses dont ils avaient besoin [1].

Posquières est, comme nous l'avons indiqué ailleurs[2], le Vauvert d'aujourd'hui, non loin de Nîmes. Dans l'histoire abrégée de la ville de Nîmes[3], on lit ce qui suit: « Ce fut sous la minorité d'*Aton VI* que les juifs établirent des universités ou académies dans les en-

virons de Nîmes. Cette nation produisit alors des hommes recommandables par leur savoir. Le rabbin Abraham, qui était professeur à Vauvert, voyait arriver des disciples des pays les plus éloignés ; il ajoutait souvent au don de ses connaissances celui d'une partie de ses biens pour subvenir aux besoins de ses élèves indigents. Si nous n'avions des monuments certains sur cette partie de l'histoire de l'esprit humain, on aurait aujourd'hui bien de la peine à se persuader qu'un juif ait eu cette générosité, et que c'est à cette nation que l'on doit dans l'Europe la renaissance des lettres et des beaux-arts. »

Rabbi Abraham ben David, et par abréviation Rabd, est l'un des hommes qui ont le plus marqué dans l'école rabbinique du midi de la France. Il naquit à Lunel, et devint disciple de Rabbi Moïse ben Joseph[4], de Rabbi Meschullam ben Jacob[5], et gendre du célèbre Abraham ben Isaac, surnommé Ab-Bet-din[6], de Montpellier, où il vécut d'abord. En 1160, il habitait, comme nous l'avons vu plus haut, à Posquières, près de Nîmes, et plus tard il s'établit à Nîmes même. Son tribunal, dans cette dernière ville, est honorablement cité par Moïse ben Juda[7] comme la troisième instance à l'égard de Montpellier et de Lunel.

Enfin, il vint demeurer à Carcassonne, en hébreu *Kiriath-Jearim*, et c'est de ce nom que notre docteur est quelquefois appelé Rabbi Abraham ben David de Kiriath-Jearim[8], ou simplement le rabbin de Kiriath-Jearim[9]. En parlant de deux poètes, Salomon ben Abraham et son frère Moïse ben Abraham, tous deux de Carcassonne, nous nous arrêterons à cette dénomina-

tion de *Kiriath-Jearim*, et nous montrerons qu'elle désigne Carcassonne, et non pas Nîmes, comme le prétend un écrivain allemand peu versé dans la littérature des israélites de France.

Doué des plus heureuses dispositions pour l'étude, Abraham ben David parcourut, jeune encore, le domaine presque entier du savoir rabbinique; mais il s'attacha de préférence à la kabbalah et à la critique. Dans cette dernière branche, il eut pour collègue Zérachia ha-Lévi, son compatriote. Tous deux avaient entrepris la critique du fameux *Séfer Halachot* d'Isaac Alfesi; mais l'œuvre de Zérachia parut la première. La rivalité de ces deux savants docteurs de la loi fut vive et de longue durée. Abraham ben David publia la réfutation de la critique de Zérachia ha-Lévi sur Alfesi, et celui-ci à son tour fit la critique des travaux du premier.

Rabd fut aussi un redoutable adversaire de Maïmonide, et ses nombreuses annotations sur la *Mischné-Tora* prouvent sa profonde érudition dans toutes les parties de la halakha. Maïmonide, qui connaissait notre Abraham ben David par son disciple Rabbi Méir, le qualifiait ainsi dans sa lettre à Samuel Aben-Tibbon, datée du 10 septembre 1198[10] : « Le grand docteur de Posquières. » Mais Maïmonide n'a jamais connu la critique d'Abraham ben David sur son grand ouvrage, et Siméon Duran, le premier qui ait rapporté le contraire[11], avoue qu'il n'a trouvé nulle part ce fait consigné par écrit; il l'a seulement entendu dire verbalement. Mais il assure avoir lu dans les consultations légales d'Abraham qu'en parlant de Maïmonide, il

disait : « Lui, il est jeune, et nous, nous sommes vieux. »

La renommée que lui firent ses ouvrages, jointe au grand nombre de disciples qu'il forma, attira sur lui l'attention et les faveurs du public; néanmoins il se plaint de grandes souffrances et de violentes persécutions [12]; nous ne connaissons à ce sujet qu'un court emprisonnement, en 1172, après lequel son persécuteur fut relégué à Carcassonne [13]. Naturellement porté au mysticisme, il fut encouragé à s'y livrer par l'essor que cette doctrine avait pris alors dans le midi de la France. Quoiqu'il règne une grande obscurité sur le nom de celui qui l'avait initié dans la kabbalah, il est certain que notre docteur de Posquières s'occupa de cette science. On en trouve des traces dans plus d'un endroit de ses ouvrages; nous nous contenterons de la citation d'un seul. Dans ses annotations critiques sur la *Mischné-Tora* de Maïmonide, où il est question du fameux passage de l'Exode (XXXIII, 23) : *Et je tirerai ma main, et tu me verras par derrière; mais ma face ne sera pas vue*, Abraham ben-David dit : « Face et derrière est un grand mystère, qu'on ne devait pas découvrir à tout le monde. Peut-être l'auteur de cet ouvrage (Maïmonide) ne l'à pas connu [14]. »

Quelques biographes, non contents de le présenter comme un grand kabbaliste, affirment qu'Elie lui apparaissait pour lui dicter ses interprétations mystiques de la kabbalah; d'autres en parlent comme d'un écrivain incomparable. Sa dialectique, en effet, était ferme, vigoureuse ; aussi se montrait-il d'une force rare dans

les controverses talmudiques, et la victoire lui était souvent fidèle. Mais sa critique fut parfois violente et personnelle. « Cet homme mérite qu'on lui verse de l'or fondu dans le gosier », dit-il quelque part de Maïmonide; « il m'a volé ceci : depuis long-temps je l'ai écrit ainsi devant le maître, Rabbi Meschullam », s'écrie-t-il en parlant de Zérachia ha-Lévi. Il joignit le goût de la morale aux études religieuses, et c'est à sa demande que le savant Juda Aben-Tibbon a traduit de l'arabe en hébreu *les Devoirs du cœur,* par Bechaï [15]. Il mourut en odeur de sainteté le 27 novembre 1198, laissant un fils aveugle et un grand nombre d'ouvrages. Nous les diviserons en trois classes, selon qu'ils concernent la critique, les commentaires et les livres originaux. Les premiers sont :

I. *Hassagot,* ou critique sur la *Mischné-Tora* de Maïmonide, plein de remarques exactes, mais aigres et quelquefois injurieuses. Cette critique, qui a beaucoup diminué l'autorité de Maïmonide, a été imprimée avec la *Mischné-Tora* dans toutes les éditions de ce livre célèbre. On prétend que Maïmonide, ayant appris que Rabd écrivait contre lui, dit qu'on l'avertît qu'il n'achèverait pas sa critique; que cette prédiction fut véritable, et qu'il mourut dans l'année. C'est une fable.

II. *Hassagot*, ou critique sur les *Halakhot* d'Isaac Alfesi, sur lesquelles son collègue Zérachia ha-Lévi avait déjà écrit son fameux livre *ha-Maor*. On ne connaît de cette critique contre Alfesi que sur trois Traités, imprimée dans le Témim Déïm, §§ 227-240.

III. *Hassagot*, ou critique sur le *Sefer ha-Maor* de

Zérachia ha-Lévi. Une partie de cette critique a été publiée dans la collection Témim Déïm, §§ 240-249. Les huit ouvrages suivants ont rapport aux commentaires.

IV. Commentaire sur le *Sifra,* ou *Torat-Khohanim*, ouvrage inédit que l'auteur cite lui-même dans ses *Hassagot*, sur Maïmonide et ailleurs. Nous avons vu ce commentaire à Amsterdam.

V. Commentaires sur le Talmud. Rien n'a été imprimé encore de ces commentaires, qui sont souvent cités par Moïse Nachmanide, par Salomon ben Aderet et par Bezalel Askhenasi. Azulai assure en avoir vu sur quelques traités. Isaac d'Acco cite dans son *Méirat Enaïm*, section Bo, le commentaire sur le traité Berakhot. Celui sur le traité Guittin est mentionné dans les *Questions et Réponses*, de Bezalel, n° 22. Enfin, l'auteur fait mention lui-même de son commentaire sur le traité d'Aboda sara, Témim Déïm, n° 84.

VI. Commentaire sur le traité mischnaïque d'Eduïot, *Des témoignages*, imprimé à Constantinople, 1751, avec les commentaires sur les deux traités suivants :

VII. Commentaire sur le traité mischnaïque de Kinnim, *Des nids,* et

VIII. Commentaire sur le traité mischnaïque de Tamid, *Du sacrifice perpétuel*. Ce dernier commentaire avait déjà été publié à Prague, 1725, in-4°, avec le commentaire d'Ascher ben Jéchiel et autres commentaires, puis à Livourne, 1781, in-fol., dans la collection intitulée : Laschon Chakhamim.

IX. Commentaire sur le traité mischnaïque de Middot, *Des mesures ou dimensions du temple.*

X. Commentaire sur le traité mischnaïque de Iadaïm, *Des cérémonies à observer en se lavant les mains*[16], etc.

XI. Commentaire sur les treize règles de Rabbi Ismaël, inséré dans la collection intitulée : Laschon Chakhamim. Livourne, 1781, in-fol.

Enfin, les ouvrages originaux sont au nombre de sept, savoir :

XII. Discours, cités par Nissim, sur les Halakhot d'Alfesi, traité Rasch ha-Schana, chap. 2, par Ahron Cohen de Lunel, Orchot Chaïm, Hilkhot chol ha-Moad, § 120; Hilkhot lel-Pesach, § 28.

XIII. Issur Maschhou, traité de cérémonie, cité par Salomon ben Aderet dans le Torat ha-Baït, p. 20 recto et p. 44 verso.

XIV. Issur ve-Heter, traité de cérémonie, que l'auteur dit avoir composé devant son maître Rabbi Meschullam [17].

XV. Hilkhot Luleb, autre traité de cérémonie, cité par l'auteur lui-même dans le Téim Déim, § 243.

XVI. Baalé ha-Nefesch, quatrième traité de cérémonie, imprimé d'abord à Venise, 1602, in-4°, à la suite d'Abodat ha-Kodesch, même ville, 1741, in-4°, dans la collection intitulée Todat Schelamim, et en 1762, à Berlin. Tous ces traités paraissent être des parties d'une vaste composition, dans le genre de celle de Maïmonide, et que l'auteur cite parfois dans ses notes critiques sur l'œuvre du philosophe de Cordoue.

XVII. Diné Mikva, traité de bain, inséré dans la collection des Questions et Réponses de Méïr de Rothenbourg, n° 193.

XVIII. Questions et Réponses. Plusieurs ont été insérées dans le Témim Déïm; d'autres sont citées par Salomon ben Aderet et autres. Parmi ses correspondants, on peut citer Joseph ben Plat, Selachia, Ahron, Juda ben Abraham, Moïse ben Juda, etc.

Rabd, aussi renommé de son temps que célèbre aujourd'hui, inspirait à la fois l'estime et l'amitié. Ses connaissances rabbiniques étaient immenses : théologie, jurisprudence, liturgie, usages, coutumes, kabbalah, etc., il avait tout embrassé. Il fut en France ce que les Isaac ben Giat, les Isaac ben Reuben, ont été en Espagne. Il ouvrit le premier, dans le midi, cette veine d'érudition rabbinique qui n'y avait encore presque point été entamée. Il est aussi, avec Zérachia ha-Lévi, le premier qui ait introduit en France la saine critique, et à ce titre il doit être compté dans le petit nombre d'hommes qui ont avancé la science qu'ils ont cultivée. Ses notes critiques sur la célèbre Mischna Tora de Maïmonide font époque dans la littérature rabbinique. L'auteur a le grand mérite d'avoir résisté à l'illustre rabbin avec tout le poids de son érudition talmudique, aussi vaste que profonde: car, il faut le dire franchement, le livre de Maïmonide est l'ouvrage le plus tranchant de la synagogue. Tandis que le Talmud et les autres livres du rabbinisme respectent religieusement la liberté de penser en reproduisant les opinions opposées les unes aux autres, et prononcent rarement, Maïmo-

nide, de sa seule autorité, écrase toutes les controverses et décide partout, sans jamais indiquer ni la source où il a puisé, ni qu'il y a quelques opinions opposées.

On regrette seulement que le style d'Abraham ben David soit trop violent à plusieurs endroits; mais son zèle pour la vérité et sa grande érudition lui firent négliger la forme pour le fond, car il avait l'esprit doux, le cœur bon et généreux. Il avait traité avec la même énergie Zérachia ha-Lévi, comme nous l'avons rapporté à son article, qui était son ami et son collègue. Il avait partagé, avec ce dernier, l'amitié du docteur Juda Aben Tibbon, qui le cite avec éloge dans la préface de sa traduction hébraïque du livre de Behaï. Toutefois, il n'avait pas reçu, comme il l'avoue lui-même[18], une éducation scientifique, et les difficultés du temps l'ont empêché de la perfectionner dans les connaissances profanes, alors enseignées dans les écoles juives du midi de la France.

1. Benjamin de Tudèle, p. 2. — 2. Revue orientale, I, p. 122. 3. Edition d'Amsterdam, p. 24 et 25. — 4. Azulai, Schem ha-Gedolim II, 33. — 5. Témim Déïm, 8, 14, 245, etc. Comparez Orchot Chaïm, p. 102, où il faut lire *Rabd* au lieu de *Rabi*. — 6. Menachem ha Méïri, préface du commentaire sur les Pirké Abot. Comp. Témim Déïm, §§ 39 et 56. — 7. Témim Déïm, § 1. — 8. Abraham ben Nathan Jarchi, Sefer ha-Manhig, Pesach, §3 ; Bartolocci, Biblioth., t. I, p. 23. — 9. Abraham ben Nathan Jarchi, Sabbat, § 69. — 10. Igheret ha-Rambam, p. 14. — 11. Taschbaz, t. I, nº 72. — 12. Témin Déïm, § 238. — 13. Schebet Jehouda, p. 55. — 14. Iésodé ha-Toré, chap. I, § 10. — 15. Préface d'Aben-Tibbon sur les Devoirs du cœur, chap II. — 16. Ce commentaire a été publié dans la collection Témim Déïm, § 66. — 17. Témim Déïm, § 14. — 18. *Ibid.*, § 238.

JOSEPH LOUANS,

SURNOMMÉ

JOSELMAN ROSHEIM.

Les prévôts des juifs, ou juges des juifs, *advocati judæorum*, furent créés par les empereurs, soit pour donner aux israélites des protecteurs, soit pour recevoir de leurs mains les impôts prélevés sur cette nation. Ils étaient choisis ordinairement dans la noblesse ou dans la chevalerie, et leurs fonctions s'étendaient tantôt sur toute l'Allemagne et tantôt seulement sur certaines circonscriptions ou certaines villes[1].

Cette fonction paraît avoir été donnée pour tout l'empire aux archevêques de Mayence, afin de pouvoir protéger plus efficacement les fils d'Israël par l'influence du prêtre sus la populace ennemie. D'après l'ancien droit provincial et féodal, ainsi que d'après le Schwabenspiegel, l'électeur de Mayence devait être le protecteur universel de tous les juifs en Allemagne.

Cependant on trouve, en 1090, l'évêque de Spire comme prévôt des juifs, ayant été nommé à cette dignité par l'empereur Henri IV. L'empereur Robert le confirma dans ses fonctions; il ajouta à son district tout le haut et le bas Rhin. Quoi qu'il en soit, nous voyons les électeurs de Mayence recevoir de différents empereurs des priviléges particuliers à cet égard, notamment de l'empereur Othon IV en 1212, de Rodolphe I en 1287, d'Adolphe en 1292 et 1297, d'Albert Ier l'an-

née 1299 ; de Henri VII, en 1317 ; de Robert et de presque tous ses successeurs jusqu'à Maximilien II.

Les israélites de Francfort, dont l'électeur de Mayence était spécialement le protecteur, étaient obligés de lui payer un tribut annuel, d'abord de cinq cents livres hellers, et puis de neuf cents livres. L'archevêque Gerlach vendit, en 1358, ce tribut à la ville de Francfort, pour 7,500 florins. D'après le privilége accordé par l'empereur Albert Ier, en 1299, l'électeur de Mayence avait le droit de prélever le dixième sur toute la recette des impôts israélites.

Ce bénéfice avait cessé par la suite, ou était tombé hors d'usage; cependant, jusqu'au règne de l'empereur Frédéric III, il paraît avoir existé: car, dans un document de l'an 1457, l'électeur du Palatinat offrit à l'électeur de Mayence de faire des démarches auprès de l'empereur pour obtenir de lui en sa faveur, comme par le passé, la jouissance du dixième des revenus des juifs.

Dans d'autres documents de ce temps on trouve cités les électeurs de Trèves comme protecteurs des israélites de Wesel et d'autres endroits; ils reçurent pour cela *decimam partem de bonis, petitionibus et exactionibus judæorum*, c'est-à-dire le dixième des impôts prélevés sur les israélites.

Les mêmes soins et la même juridiction furent étendus, en 1328, par Louis de Bavière, à quelques parties de l'état, notamment aux évêchés d'Osnabruck et de Munster, et aux domaines du comte Henri de Waldeck.

L'empereur permit à ce dernier de garder pour lui le dixième des contributions juives.

En 1379, l'empereur Wenceslas nomma le duc Léopold d'Autriche chef et prévôt impérial des israélites du pays de Souabe. Sigismond de Luxembourg revêtit, en 1429, le baron Erckinger de Saimheim, seigneur de Swarzenbourg, de la dignité de prévôt des israélites d'Allemagne. Frédéric III accorda aussi, en 1471, au comte Ulric de Wurtemberg, la fonction de juge des juifs en Allemagne, et le nomma leur *advocatum, tutorem, protectorem, judicem et executorem.*

L'empereur Sigismond transmit par une ordonnance au comte Frédéric Ier la faculté de percevoir des israélites de Franconie, de Souabe, de Bavière, d'Alsace, de Vétéravie et du Rhin, les impôts dont ils étaient grevés pour le compte du fisc impérial. Les comtes de Wertheim furent aussi, à différentes époques, appelés à la dignité de prévôt des juifs; c'est ainsi également que les seigneurs de Dalberg devinrent les protecteurs des israélites de Worms.

Enfin, des juifs eux-mêmes furent quelquefois élevés à cette dignité avec le titre de *comites cameræ.* C'est ainsi, par exemple, que, dans *Meichelbeckii historia Frising.*, t. 2, Cod. prob., p. 23, on rapporte un diplôme de l'an 1259 où il est dit : *Ego Lublinus et frater meus Neckelo, judæi, comites cameræ illustris ducis Austriæ, etc.* Sous Maximilien Ier et Charles-Quint, Joseph Louans devint prévôt impérial des israélites de toute l'Allemagne.

L'histoire de cet homme célèbre mérite une place à part dans les annales israélites du temps moderne. Sa famille, originaire de la Touraine, du village de Louans[2], qui lui a donné son nom, était, depuis l'expulsion des israélites de France, en 1395, établie en Suisse, dans la petite ville d'Endingen. Là elle a eu beaucoup à souffrir pendant le XV[e] siècle jusqu'en 1471 ; elle fut enveloppée dans une fausse accusation d'infanticide. Trois frères Louans furent arrêtés et mis à la question; leur neveu n'échappa qu'avec beaucoup de peine. La violence des tourments leur fit avouer un mensonge, que l'enfant chrétien trouvé enterré avait été caché par eux. Ils furent tous trois brûlés vifs. La quatrième personne, qui s'était sauvée, vint s'établir à Obernay, en Alsace, avec sa femme[3].

C'était un homme instruit; il se nommait Gerson Louans, ou, comme les Allemands prononçaient ce nom *Loans* et *Luanz*. Établi à Obernay, il goûta peu de repos dans cette ville, car, dès l'an 1477, les Suisses à la solde de Louis XI contre Charles le Téméraire, tué devant Nancy, traversèrent l'Alsace pour gagner leurs montagnes, pillèrent et tuèrent sans pitié tous les juifs qu'ils rencontrèrent sur leur passage. Gerson Louans et sa femme se sauvèrent avec les autres israélites de leur ville dans une forteresse. Plus de trois mille personnes furent les victimes de cette horde sauvage, et trois cent soixante-quatorze d'entre elles furent tuées et jetées à l'eau[4].

Ce Gerson Louans, après cet orage, vint s'établir à Rosheim, où il lui naquit un fils, qui, pendant cinquante

ans de suite, défendit les intérêts de ceux de sa religion auprès des empereurs et des princes, et fit tous ses efforts pour améliorer leur état et condition. Le nom de cette providence visible de ses coreligionnaires est écrit de différentes manières dans les diverses lettres d'affranchissement qu'il avait obtenues des empereurs d'Allemagne : *Josel Judei de Rossem*, *Josel de Rossem, Joselman de Rosheim;* les israélites l'appellent ordinairement : *le grand avocat*, *Rabbi Joselman* de *Roschem* ou *Rosheim;* lui-même, dans ses écrits hébraïques, se nomme toujours *Joseph ben Gerson* [5]. Quelquefois il ajoute : *surnommé Joselman Rossem.*

En réalité, il s'appelait Joseph Louans, et le nom de Roschem, Rossem, ou Rosheim lui vient seulement du lieu de sa naissance et de son domicile. Quoi qu'il en soit de son nom, Louans, après avoir fait de grands progrès dans les sciences rabbiniques et dans les lettres hébraïques, fut utilisé par ses coreligionnaires pour défendre leurs intérêts à la cour impériale. En 1502, il fut formellement désigné par l'empereur Maximilien comme prévôt et défenseur général des israélites dans l'empire romain, ainsi qu'on peut le conclure d'un écrit de notre savant de Rosheim à Einolf de Rappolstein, daté de 1553, où il est dit :

« Depuis cinquante ans, je suis établi et désigné
» pour m'occuper de tout ce qui concerne les juifs et
» leurs intérêts dans tout l'empire romain de la nation
» allemande [6]. »

Ce même fait est rapporté en ces termes par un historien qu'il ne m'appartient pas de louer [7] : « Ce Rabbi

» Joselman de Rosheim est le célèbre défenseur des
» israélites qui, en 1502, fut établi en cette qualité
» par l'empereur Maximilien, et qui travailla sans
» cesse pour le bien-être de ceux de sa foi. »

Son cœur était généreux, ses manières grandes et nobes, et son nom respecté par toutes les autorités de l'empire allemand. Il vivait ordinairement à la cour impériale, et suivait l'empereur dans tous ses voyages. Il tenait un journal en hébreu de tous les faits et gestes concernant les israélites, y insérait toutes les pièces et tous les documents historiques et littéraires des hébreux qu'il rencontrait dans ses nombreuses excursions sur tous les points de l'Allemagne.

Un auteur anonyme, qui a fait un grand nombre d'extraits de ce journal, mémoire que j'ai acheté à Bâle en 1841, trace ainsi la manière de notre grand avocat à la tête de son livre :

« Il est notoire et connu que ce savant, le révérend
» Rabbi Joselman Roscheim, chef et administrateur
» de toutes les saintes congrégations israélites des pays
» sous la domination de l'empereur, était l'un des
» plus rares esprits de son temps. Par lui tout se
» faisait; tout ce qui était relatif aux affaires des com-
» munautés juives de l'empire allemand passait par
» ses mains. Il avait sous les yeux les relations des
» événements et persécutions du reste de la captivité,
» ainsi que les ouvrages des savants de chaque siècle,
» principalement un grand nombre d'écrits inédits.
» Il en tirait beaucoup de choses et les transcrivait
» dans des mémoires afin de les conserver à la posté-

» rité, pour que les dernières générations pussent
» raconter à leurs enfants ce qui était arrivé à leurs
» ancêtres.

» Voici comment ce chef et ce grand homme, qui
» procura le bien-être à son peuple, avait l'habitude
» de faire, soit chez lui, soit en voyage: Il portait tou-
» jours avec lui des cahiers de parchemin en blanc,
» sur lesquels il écrivait toutes ses pensées et observa-
» tions sur la loi, la morale et l'intelligence. Sur les
» mêmes cahiers, il transcrivait aussi tout ce qu'il
» trouvait déjà écrit, mais digne d'être copié. Par suite
» de cela, ses ouvrages sont fort nombreux et tous
» mêlés avec d'anciens écrits. A côté d'une relation
» historique se trouve une dissertation morale, une
» notice biographique sur tel ou tel savant, sur leur
» pays et époque et leur naissance, sur les institutions
» qu'ils ont fondées, sur les événements qui ont eu lieu
» de leur temps, et le tout exactement reproduit. »

Plusieurs de ces mémoires ont été long-temps répandus en Alsace, d'où l'auteur anonyme que nous venons de citer a tiré ses extraits. D'autres se sont trouvés à Worms et à Francfort-sur-le-Mein, où plusieurs savants les ont consultés [8]. Aujourd'hui on conserve à la bibliothèque Bodléïenne d'Oxford, fonds Oppenheim, deux de ces recueils autographes que nous avons découverts, car les catalogues de ce célèbre dépôt littéraire ne les indiquent pas.

Le premier est un gros volume de 218 feuillets in-4°, écrit sur parchemin, ancien n° 1704, nouveau 712; les 62 premiers feuillets manquent. Le titre que les ca-

talogues donnent à ce manuscrit est faux. Il paraît que les feuillets manquants contenaient, entre autres choses, un ouvrage historique divisé en neuf parties ou colonnes; six parties en sont entièrement perdues; il ne reste plus que la fin de la septième et les deux dernières parties, qui finissent au feuillet 79 verso. Peut-être est-ce le *Derech ha-Kodesch* de notre Joselman, car, à la fin de celui-ci, feuillet 80, commence son second ouvrage, le *Séfer ha-Makneh.*

Ce dernier écrit occupe 58 feuillets (80 à 138), et se termine par une bénédiction à Dieu de l'avoir aidé à le terminer ce jour-ci, première lune d'Élul, l'an 306 du petit comput (le 30 juillet 1546), dans la forteresse impériale de Ratisbonne. Il y était alors, comme il le dit, pour terminer de graves affaires, et il ne la quitta que le 7 Sebat 307 (le 30 novembre 1546), pour accourir au secours des israélites de Francfort-sur-le-Mein.

Depuis le feuillet 139 jusqu'à la fin du Recueil se présente cette foule de pièces et d'écrits copiés avec toute garantie d'authenticité. Par exemple, en transcrivant la censure du Guide des Egarés de Rabbi Moïse ben Isaac, de 1467, il rapporte tous les noms des personnes qui ont copié ce document, avec la date exacte, et puis il signe lui-même, comme dernier copiste : Joseph, fils de Gerson, à Francfort, mercredi 27 Sebat, l'an 307 (le 20 décembre 1546). Les notices historiques que ce recueil renferme sont du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire des israélites; plusieurs d'entre elles ont été reproduites par l'auteur anonyme des Extraits que nous possédons.

Le second recueil autographe de notre docte écrivain, qui se conserve à Oxford, porte le numéro 1707 ancien, nouveau 715. Le commencement, qui manque, nous prive de la connaissance du titre du recueil. C'est une chronique curieuse des principaux événements arrivés aux juifs de l'Allemagne, particulièrement aux israélites de l'Alsace, alors sous la domination de la Germanie. Comme une partie de cette chronique est perdue, il est impossible de dire à quelle époque elle commence; le manuscrit actuel retrace les événements depuis 1471 jusqu'à 1547. Plusieurs notices de cette chronique nous ont été fournies par l'auteur anonyme prénommé.

Comme nous venons de le voir, les deux recueils de Joselman s'arrêtent en 1547; un troisième recueil, une chronique que nous avons vue dans la Bibliothèque de Pincas-Samuel Hirsch, va jusqu'en 1554. Il paraît que l'auteur mourut cette même année à Rosheim. Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont illustré son nom et rappelé ses souvenirs dans leurs écrits. Le partage qu'ils firent de sa riche et belle Bibliothèque et de ses propres ouvrages a empêché de connaître tous les ouvrages de notre savant, qui furent, à ce qu'il paraît, très nombreux.

D'après le témoignage de plusieurs écrivains, Louans était versé dans toutes les connaissances rabbiniques enseignées alors dans les écoles juives de l'Europe. Son fils, Rabbi Jacob Louans, le représente comme un grand casuiste, et fait mention de ses décisions légales, dont une partie seulement se trouvait chez lui. Presque tou-

tes étaient faites, ajoute-t-il, après l'autorité du fameux livre intitulé *Mordechai*[9].

Dans un exemplaire inédit du livre *Nizachon* (victoire), copié en 1607, de la main d'un arrière-petit-fils de notre Joseph, R. Aaron ben Juda, se trouve une note qui dit que son bisaïeul travailla avec activité pour le bien-être de ses frères en Allemagne, en Pologne, en Moravie et dans tous les pays de l'empereur.

Son petit-fils, R. Elie Louans, dans la préface de son commentaire sur le Zohar, que j'ai vu à Mayence chez Herz Scheyer, et à Oxford, fonds Oppenheim, fait mention de deux ouvrages : ספר דרך הקודש et ספר המקנה que son grand-père avait composés. Voici ses propres paroles :

« L'honorable *gaon*[10], le pieux et révérend Rabbi
» Joseph Joselman, ce grand défenseur, célèbre par les
» qualités et vertus éminentes et considérables qu'il
» possédait, avait aussi composé le *Séfer ha-Makneh* et
» *Derech ha-Kodesch*, ainsi que d'autres livres semblables. »

Ses prestations de serment sous Maximilien et Charles-Quint sont à voir parmi les diplômes de ces empereurs; ils existent en partie en manuscrit aux Archives du royaume de Belgique, chancellerie allemande, n° 59; dans les Archives de Cologne et ailleurs. Comparez aussi Arétin, *Histoire des juifs en Bavière*, 52 et 57.

La synagogue de Hanau honore encore aujourd'hui la mémoire de ce grand homme en récitant à chaque fête la prière suivante, insérée dans son Mémorial : « Que Dieu se souvienne de l'âme du vénérable sei-

» gneur le docte Rabbi Joseph, fils de Gerson, sur-
» nommé Joselman, parcequ'il a pendant plus de
» quarante ans exposé sa fortune, sa vie et son hon-
» neur, pour le bien-être des communautés et des par-
» ticuliers. Il a empêché une foule de persécutions
» religieuses contre le peuple israélite, et a obtenu pour
» les juifs allemands des priviléges considérables de la
» part de S. M. l'empereur. Tout cela, il l'a fait sans
» demander un liard à qui que ce soit, mais par pur dé-
» voûment, etc. A cause de ce mérite, que sa part soit
» avec les autres chefs et autorités d'Israël! »

1. Spiker, Lage der Juden, p. 184 et suiv. — 2. לואנש. Comp. Méir Louans, cité dans les Questions et Réponses de Joseph Kolon, nº 172, et dans le Schalschelet ha-Kabbalah, p. 62. — 3. Mémoire de Joseph Louans, manuscrit à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford, fonds Oppenheim, année 5231. — 4. *Ibidem*, année 5236. — 5. Dans le Mémorial de la synagogue de Hanau, il est également nommé Joseph ben Gerson, surnommé Joselman. — 6. Ficher, *Comment. de statu et jurisdic. Judæorum*, p. 91. — 7. Méïr Carmoly, Seferha- Iuchasin, année 5261. — 8. Comparez Hahn, Josef Omez, § 18 et § 482. — 9. Manuscrit hébreu de la Bibliothèque d'Oxford, fonds Oppenheim, nº 619. Q. — 10. L'excellent.

SAMUEL SCHLETTSTADT.

Non loin de Colmar, on remarque un joli bourg gracieusement dessiné : c'est Wintzenheim, au dessus duquel se trouve le château de Hohenlandsberg en ruines. Ce château, détruit en 1635 par ordre de Louis XIV, était le plus grand fort de l'Alsace. Tristement célèbre par les excès qui s'y commirent au moyen âge, il servit

aussi d'asile, à cette époque, à plusieurs personnages distingués.

Au nombre des personnages qui trouvèrent un refuge à Hohenlandsberg, l'histoire fait mention de Samuel Schlettstadt, dont nous allons tracer rapidement la vie, aussi touchante qu'extraordinaire.

Samuel Schlettstadt fut un docteur de la loi plein d'ardeur et de savoir, l'une des grandes autorités rabbiniques du XIVe siècle. Fils d'un rabbin de Schlettstadt nommé Aaron, il prit le nom du lieu de sa naissance, suivant l'usage du temps où il vivait. Chef des israélites de l'Alsace, il était à la tête d'une nombreuse école établie à Strasbourg. Entièrement voué à ses disciples et à ses fonctions, sa vie se serait écoulée dans l'uniformité, comme celle de la plupart de ses collègues, si un funeste événement n'était venu troubler sa paisible existence.

La communauté juive de Strasbourg nourrissait dans son sein, vers 1370, deux délateurs, le fléau de la congrégation. Liés avec les seigneurs d'Andlau, ces chevaliers brigands du moyen-âge, qui exerçaient impunément le vol et la rapine, ils leur découvrirent les faits et gestes de chacun des membres de cette communauté. Cette connaissance les mit en état de nuire beaucoup à celle-ci : il ne se passait pas de jour que l'un ou l'autre ne devînt leur victime.

La chose était manifeste, mais on ne pouvait pas attaquer les traîtres devant les tribunaux chrétiens sans y traîner et y accuser les seigneurs d'Andlau. Dans cette situation, la congrégation eut recours à la

justice israélite. Le rabbin Samuel instruisit secrètement leur procès et les condamna tous deux à mort. Déjà la sentence avait été exécutée contre l'un d'eux, lorsque l'autre s'échappa des mains de l'exécuteur des hautes-œuvres et se sauva auprès des seigneurs d'Andlau. Là, après avoir embrassé le christianisme, il excita ses protecteurs contre ses anciens frères en religion.

Les seigneurs d'Andlau, à la tête d'une horde armée, se présentèrent devant les portes de Strasbourg, et demandèrent à grands cris la vengeance de leur ami, pendu par ses coreligionnaires. La magistrature de la ville s'adressa aux syndics de la communauté pour connaître le fait, et, dès qu'elle apprit que c'était sur la sentence du chef de la congrégation que l'exécution avait eu lieu, elle renvoya les seigneurs d'Andlau à Samuel le rabbin. Le malheureux docteur fut obligé de se sauver avec ses disciples à Hohenlandsberg.

Là, séparé de sa famille et de ses ouailles, il réclama en vain l'intervention des chefs de la congrégation de Strasbourg pour obtenir son retour dans la ville. Soit que ces chefs de la communauté ne pussent rien obtenir, soit que leurs démarches en sa faveur ne fussent pas assez vives, plusieurs années se passèrent, et Samuel resta enfermé dans le château de Hohenlandsberg.

Pour charmer sa solitude, il entreprit de faire l'abrégé du livre *Mordechai*, qui avait été publié en Allemagne avec le plus grand succès par Mardochée ben Hillel. Dernière autorité de la synagogue, ce rabbin avait renfermé dans sa vaste composition un répertoire de toutes

les décisions et opinions de ses prédécesseurs, des rites et usages du culte et de la croyance israélites. Samuel, tout en suivant généralement dans son abrégé l'opinion de Mardochée, la modifia cependant sur plusieurs points, et ses observations furent adoptées par ses successeurs.

Enfin, fatigué d'attendre plus long-temps l'intervention efficace des syndics de la communauté de Strasbourg, Samuel Schlettstadt quitta en 1376 sa retraite, et se rendit dans l'Irak, où il porta plainte contre ces administrateurs devant le chef de la communauté qui existait encore alors dans cette contrée éloignée. David ben Hodia, qui en était le dignitaire, lui donna un *cherem* ou anathème contre les syndics de Strasbourg, afin de les forcer à arranger son affaire avec les seigneurs d'Andlau.

Muni de ce document important, le rabbin alsacien revint en Europe par l'Allemagne. Arrivé à Ratisbonne, les rabbins et chefs de la congrégation de cette ville furent tellement effrayés de ce cherem de l'autorité supérieure de la synagogue, qu'ils écrivirent aussitôt à Strasbourg pour sommer l'administration israélite de régler l'affaire de leur rabbin; sans cela un terrible anathème allait les atteindre. Ceux-ci firent des démarches si actives auprès des seigneurs d'Andlau, qu'ils obtinrent l'autorisation du retour de Samuel Schlettstadt dans sa ville.

Samuel revint en effet dans sa patrie. Le jour de son arrivée à Strasbourg, tous les syndics et anciens de la communauté israélite, avec le fils du rabbin et son école

à leur tête, allèrent au devant de lui. Ils étaient dans un bateau de passage pour traverser le Rhin lorsque, au milieu du chemin, le bateau se renversa, et Rabbi Abraham Schlettsladt, le fils de Samuel, se noya. Le malheureux père, placé sur l'autre rive du fleuve, ouvrait déjà les bras pour embrasser son fils bien-aimé, lorsque des cris de mort vinrent frapper ses oreilles.

Il s'abandonna à sa douleur et arracha ses cheveux blancs. « Mon fils! mon fils! s'écria-t-il, tu es mort victime du terrible anathème que j'ai sollicité contre les chefs d'Israël! Oh! pourquoi ne suis-je pas mort pour toi! pourquoi, ô mon fils! mon fils! les flots mortels ne m'ont-ils pas englouti à ta place! Que le jour de ton trépas soit maudit! que son nom soit à jamais effacé devant Dieu! qu'il ne soit pas mis au nombre du temps! »

Tel est ce récit touchant que le judicieux Joseph Louans, surnommé Joselman Rosheim, nous a conservé dans ses mémoires autographes, qui se trouvent à la Bibliothèque bodléïenne, à Oxford[1]. L'auteur ajoute que bientôt après, en 1388, les magistrats de Strasbourg se liguèrent avec les seigneurs d'Andlau et d'autres nobles des environs contre les juifs pour les chasser du pays; mais, avant d'exécuter cette résolution, ils se rassemblèrent une nuit, tombèrent sur les israélites, tuèrent grands et petits, s'emparèrent de tous leurs biens et profanèrent un grand nombre de livres saints, excepté quatre rouleaux de la loi, qui existent encore aujourd'hui, dit Louans, avec le tabernacle qui les renferme, dans la chancellerie de Strasbourg. « En 1536, continue-t-il, j'obtins par la bienveillance de l'autorité

de cette ville de voir ces précieux codes sacrés. Leur vue m'a vivement touché ; je les pris l'un après l'autre dans mes bras, je les embrassai, et mes larmes coulèrent avec abondance. »

Dans ce recueil de fragments extraits des mémoires de Joselman Rosheim que nous avons acheté à Bâle en 1841, ce récit se trouve également[2], ainsi que l'anathème prononcé contre la communauté de Strasbourg. M. Kirchheim, à Francfort, a publié en 1845 ce même cherem, dans un journal de Leipzig[3], d'après un manuscrit qui le donnait sous le nom du même écrivain ; mais comme l'histoire de notre Samuel ne se trouve pas dans le document du savant de Francfort, on ne savait pas de quelle affaire il y était question.

Quant à l'ouvrage de Samuel Schlettstadt généralement connu sous le nom de *Mordechaï Katon* (le Petit Mordechai), il n'a jamais été imprimé ; mais les manuscrits n'en sont pas rares. Nous en avons vu à la Bibliothèque d'Oxford[4] un magnifique exemplaire sur vélin, écrit par l'un des disciples de l'auteur, ainsi qu'il est marqué à la fin :

סליק המרדכי אשר קיצר מ"ו הר"ר שמואל שליטשטט
י"ץ וסליק הלכות ס"ת טלית ותפילין ומזוזה אני הכותב
יהודה בר יוסף חיים :

c'est-à-dire : « Fin du Mordechai, que mon maître et Rabbi Samuel Schlettstadt, que Dieu protége ! a abrégé, etc. Moi, le scribe Juda, fils de Joseph Chaïm. »

Le premier propriétaire de ce bel exemplaire, Élie, fils de Moïse Belin, a ajouté à la fin plusieurs acrosti-

ches de son nom. De lui, il passa entre les mains de son fils Moïse Belin, qui a mis son nom à la tête, puis à Rabbi Éliézer Troyes (nous ne savons pas si c'est l'ancien, rabbin à Worms, ou son petit-fils, rabbin à Francfort). Le frontispice de ce code inédit porte :

מרדכי קטן שקיצר ע"י שמואל שלעטשטאט בשנת קנ"ג :

« Petit Mordechai, abrégé fait par les mains de Samuel Schlettstadt en l'année 153 », c'est-à-dire l'an 1393; mais c'est une erreur : l'ouvrage de Samuel a été composé en 1375. Ce titre a été ajouté après coup par la main d'un ignorant, comme l'indique assez le style et l'orthographe.

Dans la Bibliothèque impériale de Paris on conserve un exemplaire de l'ouvrage de notre rabbin de Strasbourg, copié par une femme à l'usage de son mari. Le succès de cet ouvrage fit la grande réputation de l'auteur. Le fameux Jacob Lévi, surnommé Mahril, est très redevable aux travaux de Samuel Schlettstadt, et Jacob Weil l'a souvent mis à contribution. L'un et l'autre le citent dans leurs questions et réponses légales [5]. On ne sait pas très bien l'époque de sa mort. Un petit-fils de Samuel Schlettstadt, fils d'Abraham Schlettstadt, a laissé un court traité d'histoire littéraire sous le titre de *Schem ha-Guédolims*, « le Nom des Grands », imprimé, il y a quelques années, à Leipzig, sans nom d'auteur.

1. Fonds Oppenheim, n° 1704 ancien, 712 nouveau, page 65 et suiv. — 2. Lekutem, § 6. — Literaturblatt des Orients, n° 47, page 739. — 4. Fonds Oppenheim Q, n° 612. — 5. Lévi, n° 155; Weil, n° 88. Comparez aussi Jacob Lévi Minhaghim, traité Soukhot.

DAVID GRADIS.

La philosophie péripatéticienne, qui a si long-temps dominé la synagogue du midi de la France, a été renouvelée par David Gradis, vrai disciple de l'illustre Lévi ben-Gerson de Bagnols et du célèbre Moïse ben-Josué de Narbonne.

Quoique le commerce ait absorbé une grande partie de ses moments, il trouva cependant le temps d'écrire plusieurs ouvrages métaphysiques et d'économie politique; il est un nouvel exemple de ces hommes qui servent à prouver qu'une vie contemplative peut s'allier avec la vie la plus occupée.

N'est-il pas étrange que le nom de cet homme remarquable soit à peine connu chez nous, tandis qu'on nous parle sans cesse d'une foule de gens non lettrés? Qu'il nous soit donc permis de tracer ici la vie de David Gradis, dans laquelle la grandeur morale est unie au talent et à l'intelligence. Nous suivrons dans nos détails biographiques une excellente notice de M. Brochon, son ami et collègue, et que le zélé Rodrigues avait insérée dans son *Bulletin polymathique* [1].

David Gradis naquit à Bordeaux en 1742, d'une famille célèbre et justement honorée par sa probité commerciale, sa bienfaisance et ses lumières. Il fit de très bonnes études, et montra, dès ses premières années, un goût décidé pour les belles-lettres. Esprit réfléchi et naturellement enclin aux conceptions abstraites et métaphysiques, il lisait avec soin les philosophes juifs du moyen âge. Il savait parfaitement la langue hébraïque,

et il a donné à la synagogue de Bordeaux une excellente copie du Pentateuque.

Mais, quoique la métaphysique fût l'objet chéri de ses études, il était néanmoins très versé dans les sciences physiques et mathématiques, dans l'histoire et l'économie politique ; il avait suivi avec beaucoup d'application les progrès de la chimie, et se trouvait parvenu au degré de supériorité auquel les Lavoisier et les Fourcroy ont porté cette science.

Aussi communicatif que savant, le jeune David sut gagner particulièrement l'affection de son oncle Abraham Gradis, l'honneur et la grandeur du commerce bordelais. Cet oncle, le prenant sur ses genoux, lui récitait toutes les histoires de la Bible, et, quand il fut devenu grand, il lui parlait de l'état et des progrès de sa puissante maison de commerce en Europe et dans les colonies. Ensuite il lui abandonna l'administration de ses affaires et lui livra sa signature, quoiqu'il fût le plus jeune de ses neveux.

Devenu l'héritier de sa riche maison de commerce, David Gradis sut en conserver tout l'éclat, par la pureté de ses mœurs, l'excellence de son esprit et l'extrême délicatesse de ses principes. Modeste dans tout ce qui n'avait que lui pour objet, sa vie privée pourrait servir de modèle par la douceur et la facilité de son caractère. Bien loin de vivre en sybarite au sein des jouissances du luxe, ce que sa grande fortune lui rendait facile, il consacrait au contraire tous les moments de sa vie à des études profondes et à enrichir son esprit de ces sciences sans la connaissance desquelles l'homme riche est trop souvent indigent.

Le vénérable rabbin David Athias et le savant Mardochée Tama, ses amis, mirent en commun avec lui leurs connaissances; ils formèrent entre eux une espèce d'enseignement mutuel où, tour à tour maîtres et élèves, ils faisaient échange de leurs talents, de leurs arts, de leurs sciences. C'est par ces deux amis, très versés dans la littérature hébraïque, que David Gradis connut les philosophes juifs du moyen âge, principalement Lévi de Bagnols et Moïse de Narbonne, dont il adopta les doctrines.

Sa maison fut dans tous les temps le rendez-vous des hommes les plus recommandables; le dimanche particulièrement, dans un banquet embelli par l'amitié, il cultivait les plus heureuses affections au milieu de l'aimable gaîté du bon vieux temps et des agréments d'une société choisie.

Mais, s'il faisait honneur de sa fortune, c'est surtout par des actes multipliés de bienfaisance et de charité ; c'est au sein du malheur qu'il aimait à répandre ses bienfaits, et le pauvre a toujours trouvé en lui un père et un consolateur.

Il prit singulièrement à cœur la fondation des écoles de charité, et ce fut à raison de son zèle et de ses vertus qu'il fut nommé administrateur de la Société de charité maternelle.

Vers 1785, Malesherbes, touché de la triste situation des israélites de France et décidé à leur rendre enfin justice, forma sous sa présidence une commission composée de délégués choisis parmi les israélites les plus notables, à la tête de laquelle était notre David Gradis. Cette commission avait pour mission d'examiner tou-

tes les questions relatives à l'émancipation des juifs et de préparer le travail qui devait servir de base à la réalisation de la pensée du vertueux Malesherbes[2].

Dans les premiers jours de la révolution, au mois d'août 1789, les créoles résidant à Bordeaux eurent de vives inquiétudes sur le sort des colonies. Ils se réunirent au couvent de Saint-Dominique, et, rendant hommage aux lumières et à la probité de David Gradis, il fut élu pour présider leur assemblée.

Il prévit à cette époque les désastres qui ont affligé l'Amérique; il conseilla des mesures salutaires et coopéra aux adresses et aux utiles renseignements qui furent alors transmis à l'Assemblée nationale.

Il servit la cause si légitime des colonies françaises avec un zèle et une activité dont les amis de l'ordre et de la prospérité publique conserveront toujours le souvenir.

David Gradis devint bientôt l'objet du choix de ses concitoyens. Il fut nommé l'un des membres de l'assemblée de quatre-vingt-dix électeurs, et un petit nombre de voix seulement lui manqua pour aller siéger à l'Assemblée nationale comme député du tiers-état[3].

L'assemblée de quatre-vingt-dix électeurs fut, dans les premiers temps de la révolution, la seule autorité municipale; Gradis se fit remarquer par la droiture de ses intentions et par les opinions les plus sages. Il se montra très éloigné de cette exagération si funeste qui a répandu en France tant de malheurs.

Lorsqu'il fut question d'établir le papier monnaie, David Gradis, toujours puissamment encouragé par la pureté de ses motifs, osa, dans l'assemblée générale des

négociants, s'élever contre cette mesure désastreuse : il en prophétisa les déplorables résultats. On applaudit à la justesse et à la force de ses raisonnements ; mais les assignats furent créés, et Gradis vit autour de lui s'accomplir l'événement qu'il avait prédit.

Il avait trop de vertus et l'estime était trop générale en sa faveur pour qu'il ne fût pas atteint à l'époque funeste des proscriptions : on lui enleva toute son argenterie et plusieurs sommes d'argent qu'il avait en dépôt ; mais il montra dans ses malheurs cette noblesse d'âme qui l'avait fait aimer dans la prospérité, et les pertes qu'il éprouva alors n'ont dans la suite frappé que lui seul.

Il apprit bientôt les désastres de Saint-Domingue, l'incendie de riches habitations qu'il possédait dans cette colonie, la perte d'un grand nombre de créances considérables que la maison Gradis avait sur des colons fugitifs et dépouillés ; il réduisit alors ses dépenses personnelles, mais il ne diminua point ses actes de bienfaisance, et sa maison fut constamment l'asile des pauvres et des infortunés.

Les moments qu'il dérobait aux affaires de commerce et aux douces affections de l'amitié étaient encore, comme nous l'avons dit, consacrés dans son cabinet à des méditations profondes et philosophiques ; elles n'ont pu être soumises qu'à des hommes d'un esprit mûr et d'un jugement réfléchi.

Il fit imprimer, avant la révolution, quelques brochures sur des questions d'économie politique, dont les meilleurs esprits alors s'occupaient généralement ; il

se fit distinguer par des vues sages et modérées et par son zèle ardent pour le bien public.

Depuis la révolution il publia son système péripatéticien sur l'éternité de la matière, puisé dans les écrits de Lévi ben-Gerson et de Moïse Narbonni. La *Dissertation sur l'origine du monde, ou Réfutation du système de la Création*, publiée en 1798, et ses *Discussions philosophiques sur la préexistence de la matière*, etc., mises au jour en 1799, sont pleines d'érudition. La dissertation sur l'origine du monde surtout se distingue : elle obtint la mention honorable au procès-verbal de deux conseils du Corps législatif, qui en ont ordonné le dépôt à leur bibliothèque.

Cependant cet ouvrage ne fut pas jugé par tous ses lecteurs d'une manière également favorable : on l'accusa d'erreur et de témérité, on prétendait qu'il attaquait dans ses fondements des vérités devenues l'objet de la vénération générale par le respect des hommes sages et le suffrage des écrivains.

On fut plus loin, on accusa cet ouvrage d'impiété et d'athéisme, et on prétendit que la lecture ne pouvait en être que dangereuse. L'auteur fit paraître une *Réponse à divers contradicteurs sur la coéternelle existence de la matière*, etc., Bordeaux et Paris, 1799, in-8. Sa *Réplique à l'auteur de l'écrit intitulé : Dieu créateur*, parut assitôt après la publication de l'attaque de M. D...

L'an IX et X (1800 et 1801), notre philosophe fit imprimer son *Essai de philosophie rationnelle sur l'origine des choses et sur leur éternité future*, deux parties en un volume in-8. La première partie est la réim-

pression de sa dissertation sur l'origine du monde. L'auteur y ajouta la réponse à une objection qu'on pouvait y faire, ainsi que quelques petites notes et quelques additions aux notes précédentes. La seconde partie est la reproduction de ses *Discussions philosophiques* sur la coéternité de la matière, sur la providence divine, contre la création et l'athéisme.

Par cet ouvrage on voit clairement que les opinions émises par l'auteur sur le créateur du monde sont étrangères à toute idée et à toute intention d'athéisme.

Il ne faut, en effet, qu'en parcourir au hasard quelques pages, pour demeurer bien convaincu que l'auteur était profondément pénétré de l'existence de la Divinité, de sa profonde sagesse et de l'étendue infinie de sa toute-puissance.

Notre philosophe écrit dans un passage de son livre :

« Nous croyons devoir répondre à une objection grave qu'on pourrait vouloir nous faire, c'est que l'incréation de la matière contredirait la toute-puissance divine, *dont personne ne peut être plus pénétré que nous.* »

Il dit ailleurs :

« C'est ainsi que toutes les forces de notre raison se perdent dans cette foule innombrable de rapports, de combinaisons, d'espaces, de temps et de mouvements divers, qui ne se confondent jamais. Elles se perdent bien plus encore dans l'immensité des perfections infinies de l'Être suprême, qui fait le grand objet de l'admiration de l'homme et du perfectionnement de ses facultés intellectuelles.

« Tous les ouvrages de la Divinité sont des chefs-d'œuvre de solidité et de perfection, non moins admirables dans l'infiniment petit que dans l'infiniment grand.

« Plus cependant nous approfondirons tous ces phénomènes de la nature, plus nous perfectionnerons la notion de la toute-puissance et de la profonde sagesse de leur auteur, et plus seront parfaites les idées que nous nous formons de tous les autres attributs ou perfections infinies de l'Être suprême, sans qu'il soit jamais besoin de chercher la preuve ni de son existence ni de ses divines qualités dans les pures abstractions métaphysiques, qui, par leur abus, ne les ont que trop altérées, et qui, dans cette mer sans rive ni fond, auraient immanquablement achevé de nous les faire méconnaître si dans la beauté, l'ordre et l'harmonie de toutes ses merveilles la divinité ne se manifestait pas aussi authentiquement qu'elle le fait aux yeux des impies, qui paraissent en étouffer en eux l'intime conviction, quoiqu'elle dépose constamment contre leurs propres assertions. »

Notre philosophe dit encore, et ce passage est bien éloigné de toute idée de matérialisme :

« Que Dieu a éclairé l'âme sur la constante et iné-
« puisable béatitude que sa bonté infinie réserve pen-
« dant la durée immense de la vie à venir à toutes les
« âmes qui s'en seront rendues dignes dans le court
« intervalle de celle-ci.

« Le matérialisme est un système insensé, dont toute
« la nature atteste l'insigne fausseté, et que tout homme
« raisonnable et de bonne foi doit rejeter avec horreur.

« Dieu sera toujours le seul auteur de notre être,
« celui de la nature entière, le mobile de l'univers, la
« source inépuisable de tous les biens et de toutes les
« perfections. »

En parlant des athées, il s'écrie : « Leur doctrine fu-
« neste a été promulguée avec un redoublement de
« scandale et d'audace dans ces temps de vandalisme,
« où la démoralisation et l'impiété étaient en vogue,
« et, selon le langage de leurs partisans, *à l'ordre du*
« *jour.* »

On pourrait citer mille passages de ce livre, qui tous s'expriment également avec respect à l'égard de la Divinité, et qui s'élèvent avec chaleur contre les opinions détestables de l'athéisme et de l'impiété.

« M. Gradis, dit son biographe, était assurément pénétré de l'idée grande et consolante de la Divinité, de sa sagesse et de sa toute-puissance au dessus de la conception humaine.

« Mais il aurait, sans doute, mieux fait de ne pas composer son livre. La science métaphysique est souvent vive et contentieuse : c'est l'hydre des conjections, qui acquiert sans cesse de nouvelles têtes, et les questions qu'elle produit, diversement controversées, ne font la plupart du temps que fournir de vains aliments à la témérité et des idées systématiques à des esprits faux.

« Il y a, d'ailleurs, il faut l'avouer, dans cet ouvrage de M. Gradis, beaucoup de pensées abstraites ; quelque droites que soient les vues de l'auteur, et quelque bonne que soit sa logique, le sujet qu'il avait entrepris de traiter est lui-même un chaos dans lequel toutes les lumiè-

res de l'esprit humain ne peuvent dissiper les ténèbres et résoudre les difficultés. »

Nous citons ce passage de Brochon pour montrer quel effet singulier les écrits de notre Gradis produisirent encore en 1811 à Bordeaux. Ils ne diminuèrent pourtant rien à la considération de l'auteur. David Gradis était membre du conseil général de la commune, président du Consistoire israélite de Bordeaux, et jouissait de la plus grande vénération parmi ses coreligionnaires. Ses collègues de l'une et de l'autre administration aimaient à rendre justice au zèle qui l'a toujours animé et à la prudence qu'il a manifestée dans ses opinions. Il a coopéré aux services divers que les conseils administratifs, si paternes, ont rendus à la ville de Bordeaux, et il doit partager avec ses collègues la vive reconnaissance de ses concitoyens.

Mais, parmi ses occupations les plus sérieuses, il montra constamment un goût décidé pour les sciences et pour la littérature. Associé à la Société philomathique du Muséum et nommé membre du comité, il fut l'un des plus assidus à ses travaux ; c'est là qu'il se livrait avec plaisir à son amour pour les belles-lettres, et qu'il manifestait une opinion toujours lumineuse sur les ouvrages soumis à l'examen du comité.

Il avait publié, en 1803, des *Discussions philosophiques sur l'athéisme et sur les preuves de l'existence de Dieu, en réponse à l'auteur de l'Introduction à l'analyse des sciences, et faisant suite à l'Essai de philosophie rationnelle sur l'origine des choses.*

David Gradis mourut le 6 novembre 1811, à l'âge de soixante-neuf ans. Ses derniers moments ont été ceux

d'un homme de bien qui, tranquille sur les actions de sa vie, s'endort avec confiance dans la miséricorde de la Divinité.

Ses obsèques ont été célébrées avec beaucoup de pompe. Le maire, l'un de ses adjoints, une députation du conseil général de la commune, le commissaire principal de la marine, les membres du Consistoire israélite, une députation de la Société philomathique du Muséum, beaucoup de personnes marquantes, un grand nombre d'habitants de cette ville et la masse entière des coreligionnaires de Gradis ont formé le cortége et accompagné les restes de ce citoyen recommandable jusqu'au tombeau qui devait le recevoir. Chacun a voulu, dans cette occasion solennelle, honorer la mémoire d'un homme vertueux, pour lequel on avait toujours eu beaucoup de respect et d'affection.

Au moment de l'inhumation, le grand rabbin a rappelé, dans un excellent discours, prononcé avec une touchante sensibilité, les titres de David Gradis à l'estime publique et aux regrets de ses concitoyens.

Les ouvrages de David Gradis, la plupart publiés sous le voile de l'anonyme, sont presque introuvables. Nous n'avons pu nous procurer que les trois suivants, dont nous allons donner les titres entiers à cause de leur rareté :

Essai de philosophie rationnelle sur l'origine des choses et sur leur éternité future, ou Dissertations et discussions philosophiques sur la coéternité de la matière et sur la providence divine contre la création et l'athéisme. Nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée dans ses dernières parties ; par D. G. de Bordeaux. Paris et Bordeaux (sans date, mais an IX et X,

comme il est marqué sur le titre de la seconde partie et à la fin de l'ouvrage). In-8 de 430 et X pages.

Sur le titre de la seconde partie on lit : « Essai de philosophie rationnelle, etc., ou Discussions philosophiques sur la coéternité de la matière et sur la providence divine contre la création et l'athéisme. »

Discussions philosophiques sur l'athéisme et sur les preuves de l'existence de Dieu, en réponse à l'auteur de l'Introduction à l'analyse des sciences, et faisant suite à l'Essai de philosophie rationnelle sur l'origine des choses ; par David Gradis. Paris et Bordeaux, an XII-1803. In-8 de 146 pages.

Discussions philosophiques sur la préexistence de la matière, sur la providence divine, et accessoirement contre l'athéisme, dans lesquelles sont examinées les meilleures raisons que les philosophes modernes ont alléguées en faveur de la création ; par D. G., négociant à Bordeaux. Paris et Bordeaux, an VIII (1799), in-8 de 208 pages.

Les autres ouvrages philosophiques de notre Gradis, que nous n'avons pas pu nous procurer, sont les trois suivants :

Dissertation sur l'origine du monde, ou Réfutation du système de la création, par D. G. Bordeaux, 1798, in-8.

Réponse à divers contradicteurs sur la coéternelle existence de la matière, suivie de l'application des principes de cette éternité de la matière, à l'examen de l'article Simonide sur Dieu, du Dictionnaire critique de Bayle. Bordeaux et Paris, 1799, in-8.

Réplique à l'auteur de l'écrit intitulé : Dieu créateur, par D. G. Bordeaux, an X, in-8.

Quant aux ouvrages d'économie politique de David Gradis, nous n'avons même pu nous en procurer les titres : car telle est l'ignorance de la bibliographie française, qu'on ignore à Paris ce qu'on publie journellement en province.

1. Le numéro du 1er décembre 1811. — 2. Notice sur l'état des israélites en France, p. 43. — Motion en faveur des juifs, par Grégoire, p. 4.

JOSEPH BEN NATHAN.

Joseph ben Nathan, fameux controversiste du XIIIe siècle, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Joseph ha-Mekaneh, Joseph le Zélateur*. C'est un recueil de controverses et de disputes contre le christianisme, rangées selon l'ordre de l'Ecriture et de l'Evangile. Il renferme aussi les réponses que firent, en divers temps, plusieurs rabbins français, aux interpellations de quelques docteurs de l'Eglise, et c'est la partie la plus intéressante de cet ouvrage inédit.

Il nous fait connaître plusieurs particularités historiques et littéraires sur les israélites de France aux XIIe et XIIIe siècles. L'auteur était issu d'une ancienne et savante famille, originaire de Narbonne. Suivant les détails qu'il nous donne lui-même, à la fin du livre de Malachie, son bisaïeul est le célèbre Meschullam ben Nathan, correspondant de Rebbenou Tam, et petit-fils du Rabbi Todros de Narbonne. Le fils de Meschullam, Rabbi Nathan, fut ce Nathan ben Meschullam si connu dans les écrits rabbiniques français des XIIIe et XIVe

siècles. Il habitait Etampes. Son fils, Joseph ben Nathan, et son petit-fils, Nathan ben Joseph, père et grand-père de notre auteur, étaient tous les deux savants docteurs de la loi.

Joseph le Zélateur qualifie le dernier : le chef des orateurs. Il ne faut pas confondre ce Nathan ben Joseph d'Etampes avec Nathan l'Official, ni notre Joseph ben Nathan avec Joseph ben Nathan l'Official; l'auteur de *Joseph le Zélateur* mentionne lui-même Joseph l'Official [1].

Quoi qu'il en soit, la controverse qui se trouve en manuscrit à la Bibliothèque impériale de Paris [2] a servi de modèle à plusieurs compositions du même genre. Il y en a même qui l'ont copiée mot à mot, et n'ont fait que changer son titre de *Joseph le Zélateur* en celui de *Nizachon*, Victoire. C'est sous ce titre que l'ouvrage de notre Joseph ben Nathan a été imprimé.

1. Genèse, section Bereschit. — 2. Fonds Saint-Germain-des-Prés, nº 282.

IOCHANAN LORIA.

Iochanan Loria était, si l'on s'en rapporte à la notice historique qui se trouve à la tête des *Questions et Réponses légales* de Salomon Loria [1], un descendant de Raschi. Il possédait la généalogie de sa famille, mais il la perdit dans la guerre suisse. L'auteur de la note désigne sous ce nom la persécution des juifs d'Alsace en 1477, dont l'excellent Joseph Louans, de Rosheim, nous a laissé un si triste tableau [2]. A cette époque, les Suisses à la solde de Louis XI, contre Charles le Téméraire,

tué devant Nancy, traversant l'Alsace pour regagner leurs montagnes, pillèrent et massacrèrent sans pitié les israélites de l'Alsace. Plus de trois cent soixante-quatorze d'entre eux furent victimes de ces fanatiques sauvages.

Quoi qu'il en soit de cette extraction, l'auteur de la notice historique fait remonter la famille de Iochanan Loria au XIV[e] siècle. Parmi ses ancêtres, il nomme Rabbi Nathanel, fils de Jéchiel, qui est également cité par Jakob Molin, et Rabbi Ahron, fils de Rabbi Nathanel, savant mentionné par Iserlès et par Moïse Minz.

Ce Rabbi Ahron Loria était le père de notre Iochanan, qui le cite dans son principal ouvrage, section *Va-Ieza*. C'était un homme fort savant, qui donna une éducation soignée à son fils Iochanan. Celui-ci enseigna premièrement dans différentes villes d'Allemagne, notamment à Heilbronn, dans la Souabe, pendant plusieurs années. Après la persécution des juifs dans ce pays, ayant été obligé de le quitter, il demeura quelque temps à Strasbourg, où le magistrat lui accorda un privilége moyennant une certaine somme d'argent qu'il lui paya. Plus tard, il prit la petite ville d'Obernay, en allemand Niederenheim, pour asile de sa vieillesse, et il y composa, en 1507, son savant Commentaire sur Raschi de cinq livres de Moïse.

Cet ouvrage, qui est resté inédit, se trouve dans notre cabinet de manuscrits et dans la Bibliothèque bodléïenne d'Oxford. Il porte le titre de *Méschib Nefesch*, et est très curieux par différentes notices littéraires et historiques qu'il renferme. Parmi les livres que notre auteur cite, on remarque une curieuse paraphrase sur

les hagiographes qu'il avait vu à Heilbronn, et un ouvrage intitulé : *Lettre de la Pomme sur la mort d'Aristote*, qui paraît être l'opuscule imprimé sous le nom de Livre de la Pomme. Il possédait aussi le livre Zafnat Penéach, le livre Zioni, et une collection des Consultations légales de Gaonims.

Il paraît qu'il s'était occupé aussi de la médecine, car il cite souvent des ouvrages médicaux, entre autres un Traité des herbes, en arabe, en allemand et en italien. Iochanan fut aussi un zélé controversiste; il attaque souvent, dans son Commentaire, le christianisme, et, section *Va-Iikra*, il parle d'une relation de conférences qu'il ajoutera à son ouvrage. Cette relation se trouve en effet à la fin de mon exemplaire et de l'exemplaire d'Oxford.

Iochanan Loria est encore auteur d'un petit livre de morale qui porte le titre de *Hadracha*, la Conduite. Il a été souvent imprimé à Prague et ailleurs. Mon cabinet des manuscrits en a renfermé une copie à la suite du Commentaire sur Raschi. Le tout a été copié, par le scribe Elie ben Jacob, l'année 321 ou 1561, ainsi qu'on le voit dans un acrostiche qu'il a fait en l'honneur de l'auteur. Iochanan avait laissé trois fils, R. Aaron Loria, qui fut chef et juge sur toute l'Alsace, Salomon Loria, rabbin en Alsace, et Jechiel Loria, autre rabbin dans la même contrée.

1. Edition de Furth. — 2. Manuscrit hébreu de la bibliothèque Bodléïenne d'Oxford, Fonds Oppenhein, nº 1707 ancien, nouveau 715.